



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008



En application de son règlement général notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent document de référence le 1 septembre 2009 sous le numéro R 09-074. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité des signataires. L'enregistrement conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code Monétaire et Financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé au précédent document de référence concernant certaines informations :

- 1. Comptes sociaux et comptes consolidés 2007: pages 271 et 80 du document de référence enregistré le 26 juin 2008 sous le n° R 08-079 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2007, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférant.
- 2. Comptes consolidés 2006: page 111 du document de référence enregistré le 26 juin 2008 sous le n° R 08-079 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2006, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférant.
- Ce document de référence est disponible sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers et sur le site internet du Groupe KEYRUS (www.amf-france.org) (www.keyrus.com)

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège de la société : 155, rue Anatole France – 92593 Levallois-Perret Cedex, sur simple demande adressée à la société, sur le site Internet www.keyrus.fr et sur le site de l'AMF www.amf-france.org

SOMMAIRE

PREFACE

1. PERSONNE RESPONSABLE.....	6
1.1 Responsable du document de référence	6
1.2 Attestation de la personne responsable.....	6
2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	7
2.1 Commissaires aux comptes titulaires.....	7
2.2 Commissaires aux comptes suppléants.....	7
2.3 Tableau relatif à la publicité des honoraires des commissaires aux comptes.....	8
3. INFORMATIONS FINANCIERES SÉLECTIONNÉES.....	9
4. FACTEURS DE RISQUES.....	11
4.1 Risques liés à l'activité.....	11
4.1.1 Risques clients.....	11
4.1.2 Risques liés aux évolutions technologiques.....	11
4.1.3 Risques liés à la concurrence.....	12
4.1.4 Risques liés aux fournisseurs.....	12
4.1.5 Risques liés à la maîtrise de la croissance.....	12
4.1.6 Risques liés au recrutement.....	12
4.1.7 Risques liés aux personnes clés	13
4.2 Risques Juridiques.....	13
4.2.1 Risques réglementaires.....	13
4.2.2 Risques industriel et liés à l'environnement.....	13
4.2.3 Assurances – couverture de risques.....	13
4.2.4 Risques sociaux.....	14
4.2.5 Dépendance à l'égard des brevets et des licences.....	14
4.3 Risques de marché.....	14
4.3.1 Risques de changes et de taux.....	14
4.3.2 Risques liés aux marchés de capitaux.....	16
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR.....	17
5.1 Historique et évolution de la société.....	17
5.1.1 Dénomination sociale, siège social.....	17
5.1.2 Forme juridique.....	17
5.1.3 Registre du commerce et des sociétés.....	17
5.1.4 Date de constitution- Durée.....	17
5.1.5 Exercice social.....	17
5.1.6 Objet social.....	17
5.1.7 Autres informations.....	18
5.1.8 Historique et évolution.....	19
5.2 Investissements.....	20
5.2.1 Opérations de croissance externe réalisées en 2007.....	21
5.2.2 Opérations de croissance externe réalisées en 2008.....	21

6. APERCU DES ACTIVITÉS.....	22
6.1 Renseignements généraux concernant l'activité.....	22
6.1.1 Principales activités de Keyrus.....	22
6.1.2 Nouveaux produits et services importants lancés sur le marché.....	32
6.1.3 Clients.....	35
6.2 Les marchés de Keyrus.....	38
6.2.1 Le secteur des services informatiques en France.....	38
6.2.2 Keyrus : Une stratégie d'offre différenciée par marché.....	38
6.2.3 Keyrus : Une stratégie de croissance par marché.....	40
6.3 Evènements exceptionnels qui auraient pu influencer les activités ou les marchés de la société.....	43
6.4 Dépendance de la société vis à vis des brevets, licences ou autres.....	43
6.5 L'univers concurrentiel de la société.....	43
6.6 Responsabilité sociétale.....	45
7. ORGANIGRAMME.....	47
7.1 Organigramme juridique.....	47
7.2 Filiales du Groupe Keyrus.....	48
7.3 Organigramme fonctionnel.....	48
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENT.....	50
8.1 Immobilisations corporelles.....	50
8.2 Questions environnementales.....	50
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT.....	51
9.1 Examen de la situation financière.....	51
9.2 Résultat.....	52
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	54
10.1 Capitaux propres de l'émetteur.....	54
10.2 Sources et montants de flux de trésorerie au cours des exercices 2007 et 2008...	54
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.....	54
10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux.....	54
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVET, LICENCE.....	56
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES.....	57
12.1 Tendances récentes.....	57
12.2 Tendances pour 2009.....	57
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE.....	59
14. ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE.....	60
14.1 Membres des organes d'administration et de direction générale.....	60
14.2 Conflits d'intérêts	62

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES.....	63
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	71
16.1 Echéances des mandats des organes d'administration et de direction.....	71
16.2 Contrats entre les mandataires sociaux et la société ou ses filiales.....	71
16.2.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	71
16.2.2 Conventions réglementés et engagements depuis le 1 ^{er} janvier 2009.....	75
16.3 Comité d'audit ou des rémunérations.....	76
16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	76
16.5 Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place dans la société.....	76
16.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration.....	85
17. SALARIÉS.....	87
17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction.....	87
17.2 Participation et stock options des mandataires.....	87
17.3 Participation des salariés dans le capital de l'émetteur.....	87
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	88
18.1 Répartition du capital et des droits de vote	88
18.2 Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2008.....	88
18.3 Droits de vote différents des principaux actionnaires.....	88
18.4 Actionnariat de contrôle.....	88
18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	89
18.6 Pacte d'actionnaires.....	89
18.7 Nantissement.....	89
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTÉS.....	90
20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS	91
20.1 Informations financières pro forma.....	91
20.2 Etats Financiers.....	91
20.2.1 Etats Financiers consolidés au 31 décembre 2008.....	92
20.3 Vérification des informations financières historiques annuelles.....	127
20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2008.....	127
20.4 Date des dernières informations financières.....	128
20.4.1 Communiqué du 2 avril 2009 relatif au résultat 2008.....	128
20.4.2 Communiqué du 5 mai 2009 relatif au chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009.....	130
20.4.3 Communiqué du 29 juillet 2009 relatif au chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2009	130
20.5 Informations financières intermédiaires et autres.....	131
20.6 Politique de distribution de dividendes.....	131
20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	131
20.8 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale.....	132
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	133
21.1 Capital social.....	133

21.1.1 Capital social souscrit ou autorisé.....	133
21.1.2 Actions non représentatives de capital.....	135
21.1.3 Actions propres détenues directement ou indirectement par la société.....	135
21.1.4 Autres titres donnant accès au capital.....	139
21.1.5 Droits d'acquisition, obligation attachées au capital souscrit non libéré.....	143
21.1.6 Options ou accords conditionnels ou inconditionnels.....	143
21.1.7 Evolution historique du capital.....	143
21.1.8 Capital potentiel.....	145
21.2 Acte constitutif et statuts.....	145
21.2.1 Objet social (art. 2 des statuts).....	145
21.2.2 Formes des actions (art. 10 des statuts).....	145
21.2.3 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 13, 14, 16, 17, 18, 19 et 20 des statuts).....	146
21.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (art.11 des statuts).....	146
21.2.5 Modalités nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.....	147
21.2.6 Assemblées Générales d'actionnaires (article 22 des statuts).....	147
21.2.7 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la société.....	148
21.2.8 Affectation des résultats (art.24 des statuts).....	148
21.2.9 Autres dispositions statutaires.....	148
22. CONTRATS IMPORTANTS.....	150
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS.....	151
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	152
25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	154
26 ANNEXES :	155
26.1 Rapport de gestion.....	156
26.2 Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 juin 2009.....	199
26.3 Comptes sociaux au 31 décembre 2008	220
26.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.....	236
26.5 Listes des informations financières publiées du 01/01/08 au 30/06/09.....	238
27. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL :.....	240

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT

Monsieur Eric Cohen en sa qualité de Président Directeur Général de la société Keyrus

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint figurant en page 156 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Fait à Levallois-Perret,
Le 31 août 2009

Eric Cohen
Président-Directeur Général

2 CONTROLEUR LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

DELOITTE et Associés

Représenté par Monsieur Jean-Luc Berrebi

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : Assemblée Générale
Extraordinaire du 1^{er} décembre 1999

Date d'expiration du présent mandat : A l'issue
de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à
statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010

CABINET RBA

Représenté par Madame Christine Leneveu et
Monsieur Robert Bellaïche

5, rue de Prony
75017 Paris

Date du premier mandat : Assemblée Générale
Extraordinaire du 1^{er} décembre 1999

Date d'expiration du présent mandat : A l'issue de
l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer
sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Bureau d'Etudes Administratives Sociales et Comptables

Représenté par Monsieur Alain Pons

7, villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : Assemblée Générale
Extraordinaire du 1^{er} décembre 1999

Date d'expiration du présent mandat : A l'issue
de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à
statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010

Monsieur Jean Claude Serfati

5, rue de Prony
75017 Paris

Date du premier mandat : Assemblée Générale
Extraordinaire du 1^{er} décembre 1999

Date d'expiration du présent mandat : A l'issue de
l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer
sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

2.3 TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

			Deloitte & Associés				RBA				Mazars & Associés				Pontbrian Roy Ethier & associés				Vergados & associés			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
			2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit																						
	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																					
	- Emetteur		189 060	94 195	84%	73%	24 000	15 000	56%	36%	-	-	0%	0%			0%	0%			0%	
	- Filiales intégrées globalement		37 000	35 000	16%	27%	19 000	26 500	44%	64%	21 000	20 692	100%	100%	13 000	23 335	100%	100%	-	6 240	0%	100%
	Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																					
	- Emetteur		-	-			-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	- Filiales intégrées globalement		-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	<i>Sous-total</i>		226 060	129 195	100%	100%	43 000	41 500	100%	100%	21 000	20 692	100%	100%	13 000	23 335	100%	100%	-	6 240	0%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																						
	- Juridique, fiscal, social		-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	- Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)		-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	<i>Sous-total</i>		-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	TOTAL		226 060	129 195	100%	100%	43 000	41 500	100%	100%	21 000	20 692	100%	100%	13 000	23 335	100%	100%	-	6 240	0%	

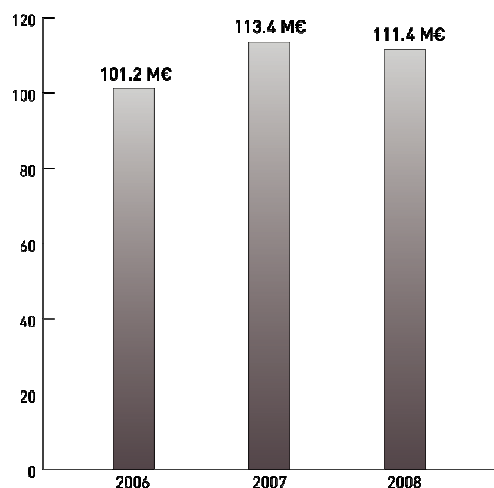
NB/ Les auditeurs des filiales du Groupe Keyrus sont Mazars & Associés pour Keyrus do Brasil ; Pontbrian Roy Ethier & Associés pour Keyrus Canada et Vergados & Associés (Membre du réseau Deloitte) pour Keyrus Spain. Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du groupe **Keyrus**, et notamment les diligences pour le contrôle des comptes établis au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du groupe, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Une année de consolidation des activités du Groupe

Pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007, l'information financière a été extraite des états financiers consolidés de la société préparés selon les normes IFRS.

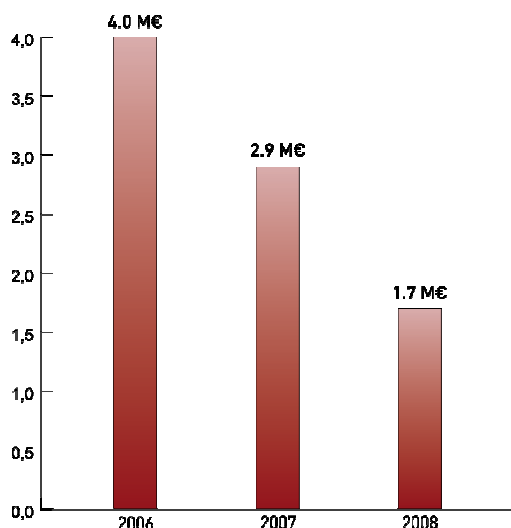
Chiffre d'affaires 2008 : 111,4 M€



Le Groupe **Keyrus** enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 111,4 M€ au 31 décembre 2008, en repli de 1,7% par rapport au 31 décembre 2007.

A périmètre constant, en données proforma (retraitées avec prise en compte des activités cédées – Alphamega – et acquises – Trilogia Solutions Inc. – en 2007), le chiffre d'affaires en 2008 affiche une croissance de +0,7% par rapport à l'exercice 2007.

Résultat Opérationnel Courant : 1,7 M€



Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2008 est de 1,7 M€ passant de 0,2 M€ au premier semestre à 1,5 M€ au second semestre, soit une progression de la marge d'exploitation de 2,5 points. Après prise en compte des charges opérationnelles non courantes liées à la finalisation de la réorganisation des activités, le résultat opérationnel de l'exercice s'établit à (0,8) M€.

Principales données financières

En M€	2008	2007
Chiffre d'affaires	111,4	113,4
<i>Dont international</i>	28%	27,9%
Résultat opérationnel courant	1,7	2,9
Résultat opérationnel	(0,8)	1,7
Résultat net (part du Groupe)	(3,6)	0,7
Capitaux propres	24,1	28,0
Trésorerie	9,7	8,7

L'année 2008 a été marquée, sur l'activité Grands Comptes, par l'aboutissement du plan de transformation initié en 2007.

Les activités Mid Market ont connu, quant à elles, une bonne progression notamment dans les domaines du consulting, des logiciels et de la gestion du parc clients en France.

Bilan consolidé – résumé

Actifs (en M€)	Déc. 2008	Déc. 2007
Immobilisations	40,5	41,8
Actif courant	47,3	43,1
Trésorerie	9,8	8,7
Total	97,6	93,6

Passifs (en M€)	Déc. 2008	Déc. 2007
Capitaux propres	24,1	28,0
Passif non courant	20,6	10,4
Passif circulant	52,9	55,2
Total	97,6	93,6

4 FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques. Elle considère qu'il n'y a pas de risques significatifs ou matériels hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE

4.1.1 Risques clients

En cette période économique instable, de nombreux grands comptes cherchent à réduire le nombre de prestataires auxquels ils font appel et exercent une forte pression sur les prix d'achat des prestations dans une logique d'optimisation des coûts. Cependant, **Keyrus**, en raison de son positionnement de spécialiste, sa présence sur des projets stratégiques, ses compétences sectorielles (notamment dans l'industrie Pharmaceutique, les Services Financiers et les Télécommunications) et sa maîtrise des technologies, est en mesure de limiter ces risques et obtient chaque année un nombre croissant de nouveaux référencements (cf. § 6.1.3 : Facteurs clés de succès).

Le Groupe **Keyrus** n'est pas dépendant d'un client spécifique : le premier client ne représente que 3,6 % du chiffre d'affaires consolidé 2008 contre 4,2% au titre de l'exercice précédent.

Les 10 premiers clients du Groupe **Keyrus** représentent 16,7% du chiffre d'affaires consolidé 2008 contre 19% au titre de l'année 2007.

Les procédures de gestion de crédit et de recouvrement mises en place permettent de maîtriser le risque client.

La provision pour dépréciation des comptes clients représente 2,5% du CA consolidé 2008 contre 1,9% au titre de l'exercice précédent.

4.1.2 Risques liés aux évolutions technologiques

Le secteur d'activité du groupe **Keyrus** lui impose une veille technologique active et permanente. Cette veille a l'avantage d'être effectuée non seulement en Europe mais aussi au Canada, ce qui permet à la société de détecter très en amont les technologies montantes et d'être réactive sur la proposition de solutions innovantes à ses clients.

Par ailleurs, la société consacre en moyenne 7,7 % de la masse salariale à la formation et à la recherche et développement. Ceci lui garantit une évolution constante de l'expertise de son personnel. Le dispositif des « périodes de professionnalisation » mis en place dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle continue, qui s'inscrit dans une politique forte de l'entreprise d'évolution des compétences, technologiques mais aussi métiers et comportementales, s'est poursuivi en 2008.

Par ailleurs, **Keyrus** a réouvert l'accès au DIF de façon large dans le cadre du plan de Formation 2008, notamment aux formations linguistiques et comportementales.

La société continue à anticiper les évolutions réglementaires dans le domaine de la formation continue afin d'être toujours en pointe et de proposer à ses collaborateurs les meilleures perspectives d'évolution professionnelle.

4.1.3 Risques liés à la concurrence

Les évolutions technologiques étant de plus en plus rapides, les technologies jugées « avancées » à un moment deviennent de plus en plus vite matures puis dépassées. Il faut en permanence innover pour conserver un avantage concurrentiel dans un paysage très compétitif.

Par ailleurs, le marché des sociétés de conseil et de services informatiques connaît une nouvelle vague de consolidation tirée par la demande des clients qui souhaitent de plus en plus réduire le panel de leurs fournisseurs et avoir des partenaires solides, pérennes et pouvant les accompagner à l'international.

Keyrus a su se spécialiser depuis son origine et développer de forts domaines d'expertise autour de la Business Intelligence et des technologies Internet, ainsi qu'une approche métier, qui lui permettent de s'imposer comme un acteur reconnu dans l'intégration des nouvelles technologies de l'information.

La présence en bourse de l'entreprise, sa solidité financière et sa présence internationale renforcent l'image du groupe face aux concurrents, notamment non cotés, sur le marché français en particulier.

4.1.4 Risques liés aux fournisseurs

La société considère qu'elle ne se trouve pas en situation de dépendance significative à l'égard de ses fournisseurs.

4.1.5 Risques liés à la maîtrise de la croissance

La croissance organique soutenue depuis la création de la société a toujours été maîtrisée. La croissance externe, débutée en 1999, s'est poursuivie chaque année jusqu'en 2007. Cette croissance externe a nécessité la mise en place d'une structure de direction pour l'ensemble du groupe **Keyrus** afin d'intégrer rapidement et efficacement ces nouvelles entités, et de permettre au groupe d'envisager de nouvelles opérations. Pour l'année 2008, **Keyrus** n'a réalisé aucune acquisition pour se concentrer sur la bonne intégration des nombreuses sociétés déjà acquises et la finalisation de la transformation de son Business Model. Le comité de direction continue néanmoins de renforcer les synergies entre **Keyrus** et ses filiales et de préparer la future phase de croissance qui accompagnera la reprise des marchés attendue en 2010.

Les activités du groupe sont exposées aux risques liés à la croissance du marché des Logiciels & Services Informatiques. La faible croissance économique, voire la récession, en France et sur les autres marchés sur lesquels **Keyrus** opère, peut entraîner un décalage des projets d'investissement des clients de **Keyrus** et de ses filiales, et pourrait avoir des conséquences sur son activité si elle venait à perdurer. Toutefois, le développement des activités de **Keyrus** à l'international et sur deux segments de marché distincts (Grands Comptes et Mid Market) devrait lui permettre de limiter ce risque, chacun de ces marchés ayant sa propre conjoncture.

4.1.6 Risques liés au recrutement

Compte tenu du ralentissement de l'activité économique sur le second semestre 2008, **Keyrus** a révisé son plan de recrutement à la baisse, plus particulièrement sur les profils stagiaires et jeunes diplômés. Les profils de candidats confirmés ou experts sont recrutés, quant à eux, quand les projets des clients le nécessitent et en fonction des besoins de la société en nouvelles compétences.

Les investissements en moyens de recrutement « externes » (salons, forums, cabinets de chasse..) ont été réduits, tout en maintenant une animation soutenue sur le dispositif de cooptation qui demeure efficace.

Un redimensionnement des équipes dédiées au recrutement s'est opéré, afin d'être en phase avec les exigences économiques et opérationnelles du moment, tout en maintenant une politique de gestion de

carrière performante, nécessaire pour assurer la pérennité et la stabilité de nos équipes et pour se préparer à la reprise du marché.

4.1.7 Risques liés aux personnes clés

Le succès futur du groupe **Keyrus** dépend étroitement des efforts et de l'expérience du personnel clé et de son équipe dirigeante. Par ailleurs, le départ de toute personne clé ou toute défaillance d'un membre du personnel clé dans l'exécution de ses fonctions actuelles pourrait avoir des effets négatifs sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

Toutefois, la participation directe de ces hommes clés au capital de la société **Keyrus** par le biais de programme d'intéressement au capital, assure une meilleure fidélisation et une importante motivation, ce qui devrait limiter les risques liés aux dits hommes clés.

De même, le groupe **Keyrus** a instauré un équilibre entre les différents hommes clés (une trentaine de personnes environ) qui permet d'une part, de ne pas faire dépendre le succès de la société d'un nombre trop restreint de personnes, et d'autre part de disposer de plusieurs personnes très performantes sur un projet donné. Aucune de ces personnes, qu'il s'agisse d'actionnaires fondateurs ou de salariés, n'est responsable d'une part significative du chiffre d'affaires.

Nous portons à la connaissance du lecteur, le décès accidentel, le 1 juin 2009, de Monsieur Serge Anidjar, Directeur Financier Groupe. La prise en compte du risque lié à la disparition de ce cadre supérieur de l'entreprise s'est traduite par la nomination, fin juin 2009, d'un nouveau Directeur Financier qui avait déjà exercé une fonction au sein du département financier de Keyrus de juin 2006 à juin 2008.

4.2 RISQUES JURIDIQUES

4.2.1 Risques réglementaires

Les activités de **Keyrus** ne dépendent ni d'autorisations légales réglementaires ou administratives, ni de procédures d'homologations.

4.2.2 Risques industriels et liés à l'environnement

Néant

4.2.3 Assurances – couverture des risques

Le groupe opère sur une activité de prestations de services et une partie de son chiffre d'affaires est réalisée sur des projets au forfait (représentant 9% du CA 2008) avec garantie de bonne fin et pénalités.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, l'ensemble des projets au forfait ont été revus et les litiges commerciaux et pertes à terminaison ont été provisionnés.

Keyrus a souscrit dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle ;
2. assurances des locaux et matériels utilisés ;
3. assurances des véhicules de la société utilisés par les employés ;
4. assurances des dirigeants.

La société **Keyrus** considère que donner davantage de détail sur le coût financier et les niveaux de couvertures en place dans chaque pays reviendrait à communiquer des informations sur lesquelles elle

a un engagement de confidentialité. La société **Keyrus** estime que les assurances souscrites dans chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels.

4.2.4 Risques sociaux

Comme toute société de prestations intellectuelles, le cœur de l'activité repose sur le capital humain et le personnel de l'entreprise. En conséquence, **Keyrus** est soumis aux contraintes légales et réglementaires du droit social et à ce titre doit supporter toute modification à la fois du cadre réglementaire et de toute augmentation des charges sociales ou création de nouvelles cotisations. Ce fut le cas lors de la mise en place des 35 heures ou des taxes additionnelles telles que la CSG/CRDS, ou de la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Il existe enfin tous les risques de litiges pouvant naître de l'exécution ou de la rupture des contrats de travail.

4.2.5 Dépendance à l'égard des brevets et des licences

La société **Keyrus** n'a aucune dépendance vis-à-vis de brevet ou de licence qui seraient essentiels pour la réalisation de son activité.

4.3 RISQUES DE MARCHE

4.3.1 Risques de change et de taux

Le risque de change est essentiellement lié aux activités basées au Canada, au Brésil et en Suisse.

Environ 86,7% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro.

Dans ce contexte, la société ne pratique pas de couverture du risque de change.

L'endettement bancaire de **Keyrus** est principalement à taux variable. Un instrument de couverture visant à limiter le risque de trop grande variabilité de ce taux a été contracté sur une base de 8,8M€.

Enfin, la trésorerie est principalement investie en SICAV monétaires.

4.3.1.1 Risque de liquidité

Caractéristique des titres émis ou des emprunts contractés	Taux Fixe ou Taux Variable	Montant global des lignes	Échéances	Existence ou non de couverture
Emprunts 2006	Taux Fixe	80 K€	2009	Pas de couverture
Emprunts 2006	Taux Variable	3.680 K€	2010 et 2011	Pas de couverture
Emprunts 2007	Taux Fixe	350 K€	2010	Pas de couverture
Emprunts 2007	Taux Variable	1.600 K€	2012	Pas de couverture
Emprunts 2008	Taux Fixe	36 K€	2011	Pas de couverture
Emprunts 2008	Taux Variable	11 990 K€	2014	Couverture Partielle
Autres Passifs	Taux Variable	189 K€	2009	Pas de couverture

Les montants des emprunts bancaires et des découverts bancaires sont libellés en euros.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers hors emprunts bancaires correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts bancaires à hauteur de 17.744 K€ (contre 13.217 K€ à fin 2007) sont conclus à des taux d'intérêt variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation des taux. Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Afin de minimiser son risque de taux, le Groupe a procédé à une couverture partielle (8,8 M€) de son endettement.

Les découverts sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

Le Groupe a contracté des emprunts bancaires dont les conditions financières sont présentées ci-après :

- Conditions financières de l'OBSAAR :

- Durée de l'emprunt : 6 ans
- Amortissement des obligations : 5 tranches annuelles égales à partir du 12 août 2010
- Taux d'intérêt EURIBOR 3 mois – 1,26%
- EBITDA est à comprendre comme l'EBITDA consolidé correspondant au résultat opérationnel courant augmenté des dotations (nettes des reprises) aux amortissements et provisions et des impacts IFRS liés aux rémunérations payées en actions pour la partie des charges ne donnant pas lieu à décaissement.
- Ratios financiers :
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée des obligations
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3,5 au 31 décembre 2008 puis inférieur à 3 sur la durée des obligations.

- Conditions financières des autres emprunts bancaires :

- Tirage sur 5 ans sous forme de billet sur 6 mois au maximum
- Remboursement annuel correspondant à 1/5 de la dette
- Taux d'intérêt EURIBOR + 0,5%
- Commission de confirmation de 0,25%
- Ratios financiers :
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur ou égal à 0,7 sur la durée du concours
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'excédent brut d'exploitation consolidé demeure inférieur ou égal à 3 sur la durée du concours.

Les passifs financiers courants s'élèvent à 2.577K€ au 31 décembre 2008. Les principales échéances de remboursement sont :

- Palatine:
 - 2/12/2009 : K€ 600
- BNP :
 - 28/12/2009 : K€ 600
 - 8/10/2009 : K€ 400

Au 31 décembre 2008 les ratios financiers sont respectés.

De plus, au 31 décembre 2008 le Groupe dispose des autorisations suivantes :

- Découvert : 873 K€
- Factor : 10 M€

4.3.1.2 Risque de taux

	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs Financiers	2 344 K€	15 114 K€	
Actifs Financiers			
Position nette avant gestion	2 344 K€	15 114 K€	
Hors bilan		8 800 K€	
Position nette après gestion	2 344 K€	6 314 K€	

Les passifs financiers à taux variable ont fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 8,8M€.

Les valeurs mobilières de placement représentent 2.657K€ et le cash disponible est de 7.086K€.

Compte tenu de l'encours financier des passifs financiers à taux variable, la hausse du taux de 1% devrait avoir un impact négatif sur le compte de résultat de l'ordre de 0,086M€.

4.3.1.3 Risque sur les actions

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM	Portefeuille d'actions propres
Position de l'actif	Néant	685 K€
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	685 K€

4.3.2 Risques liés aux marchés de capitaux

Le cours des actions des sociétés émergentes et des sociétés de services informatiques a été historiquement très volatile. Il peut évoluer significativement en fonction de différents facteurs indépendants du contrôle de la société tels que, de manière non exhaustive, le départ de salariés clés, les recommandations et les prévisions d'analystes financiers tant sur le secteur des nouvelles technologies que sur la société elle-même, l'interprétation des marchés d'annonces d'opérations réalisées par la société (acquisitions, opérations sur le capital, partenariats) et par des sociétés concurrentes, et plus généralement les fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts et des marchés boursiers.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : **Keyrus**

Siège Social : 155, rue Anatole France, 92 593 Levallois Perret Cedex

5.1.2 Forme juridique

Keyrus est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par les dispositions du Code de Commerce.

5.1.3 Registre du Commerce et des Sociétés - Code activité

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

RCS Nanterre : 400 149 647

Code APE / NAF : 6202 A

5.1.4 Date de constitution - Durée de vie

La Société a été créée le 3 mars 1995.

La durée de la Société est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés soit jusqu'au 3 mars 2094.

5.1.5 Exercice social (art. 30 des Statuts)

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

5.1.6 Objet social (art. 2 des Statuts)

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Le conseil en informatique et électronique,
- La conception, la production, la réalisation, la commercialisation et la distribution de tous produits informatiques et électroniques,
- L'installation, la maintenance, l'exploitation de matériels, de logiciels ou de systèmes informatiques ou de transport ou de traitement de données,
- La formation en informatique et électronique,
- La délégation de personnel et l'assistance technique en informatique et électronique,
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou de gérance de tous biens ou droits ou autrement,

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

5.1.7 Autres informations

a) Renseignements relatifs à la cotation de la société

Place de cotation

Les actions **Keyrus** sont admises à la négociation depuis le 20 juillet 2000. Elles sont désormais inscrites à la cote du marché Euronext de NYSE Euronext, compartiment C (Small Caps) de la Bourse de Paris.

Aucune autre demande d'admission n'a été déposée sur une place étrangère.

Libellé

Libellé : **Keyrus**

Code Euroclear France : 7607

Code ISIN : FR0004029411

Organisme financier assurant le service des titres

CACEIS

Services Financiers Emetteurs

14 rue Rouget de Lisle

92862 Issy les Moulineaux Cedex 09

b) Evolution du marché de l'action Keyrus

Nombre de titres de l'émetteur et volumes traités

Mois	Volume			Cours (en €)		Capitalisation boursière (en M€)
	Total	Moyen/jour	moyen pondéré	Le plus bas	Le plus haut	
janv-08	1 263 911	57 451	2,00	1,55	2,35	34,10
févr-08	246 713	11 748	1,71	1,45	1,98	29,27
mars-08	45 557	2 398	1,59	1,48	1,73	27,17
avr-08	223 728	10 169	1,55	1,45	1,74	26,50
mai-08	158 001	7 524	1,69	1,49	1,88	28,86
juin-08	82 155	3 912	1,37	1,17	1,55	23,32
juil-08	127 689	5 552	1,19	1,03	1,28	20,34
août-08	224 211	10 677	1,12	1,02	1,30	19,20
sept-08	452 414	22 621	0,99	0,61	1,20	16,92
oct-08	461 330	20 058	0,54	0,40	0,73	9,29
nov-08	824 913	41 246	0,50	0,40	0,64	8,53
déc-08	290 088	13 814	0,46	0,40	0,49	7,86
janv-09	256 287	12 204	0,50	0,44	0,55	8,61
févr-09	80 791	3 847	0,50	0,44	0,55	8,70
mars-09	221 350	10 061	0,51	0,47	0,55	8,37
avr-09	532 476	26 624	0,48	0,42	0,54	8,02
mai-09	640 990	32 050	0,67	0,47	0,84	13,00
juin-09	310 913	14 132	0,90	0,77	1,07	15,70
juil-09	184 480	8 021	0,91	0,84	1,01	14,70

Source : CM CIC Emetteur

Evolution du cours de l'action depuis le 20 juillet 2000

Cotations du 20 juillet 2000 au 31 juillet 2009



5.1.8 Historique et évolution de la société

1996 : **Eric COHEN**, président fondateur de **Keyrus** positionne dès sa création l'entreprise sur une activité de conseil et de mise en œuvre de solutions autour des nouvelles technologies.

1997 : **Keyrus** s'ouvre à l'international avec la création à Montréal de la société Progiware Information Technology Inc., devenue depuis avril 2000 filiale de **Keyrus** et aujourd'hui dénommée **Keyrus** Canada.

1998 : **Keyrus** renforce sa spécialisation en orientant son activité autour de deux axes principaux : l'informatique décisionnelle et l'intégration de systèmes Internet.

1999 : **Keyrus** se structure en Business Units spécialisées avec l'objectif de capitaliser tant au niveau technique que sur ses métiers.
La société réalise sa première opération de croissance externe avec la reprise des activités de service du groupe Dalet Technologies. **Keyrus** crée ainsi un pôle d'expertise en Knowledge Management.

2000 : L'année est marquée par deux acquisitions avec en juin celle de la société **CYBORG**, spécialiste du conseil et de l'intégration de Systèmes de Gestion Intégrés. Cette acquisition majeure permet à **Keyrus** d'élargir sa base clientèle à un marché en pleine croissance : les moyennes entreprises. L'acquisition d'une Agence Web vient également renforcer l'expertise de **Keyrus** sur le Web notamment sur le segment des grands comptes.

En Juillet, **Keyrus** s'introduit au Nouveau Marché d'Euronext Paris.

2001 : Les acquisitions d'ACTIWARE et de SOLID PARTNERS orientent clairement la stratégie de développement du groupe dans le domaine de la Business Intelligence.

2002 : Renforcement du leadership de **CYBORG** sur le segment Mid-Market via l'acquisition des sociétés TG SOFT et CREASOFT.

2003 : La croissance externe se poursuit par l'acquisition de la SSII JMB & Partenaires qui propose une offre centrée autour de la formation et l'accompagnement des Directions des Systèmes d'Information dans le passage aux NTIC.

Par cette opération, **Keyrus** renforce sa position auprès d'une clientèle de Grands Comptes.

- 2004 :** **Keyrus** étend le développement de ses activités Business Intelligence au sein de sa filiale **Keyrus** Suisse et en région PACA. L'année est aussi marquée par le succès de l'augmentation de capital avec 4,3M€ de fonds levés. **Keyrus** obtient, par ailleurs, le label ANVAR et s'inscrit parmi les entreprises cibles de Fonds Communs de Placement dans l'Innovation.
- 2005 :** Accélération de la croissance externe avec l'acquisition de 4 sociétés : ALPHA TECHNOLOGIES, spécialiste en Systèmes de Gestion Intégrés pour le Mid-Market permet à **CYBORG** de doubler de taille sur son marché ; TEAMLOG EST ouvre le territoire de l'est de la France aux activités de **CYBORG** ; UNIVERSAL TESTING confère à **Keyrus** un nouveau leadership dans le domaine de la Qualité Logiciel ; ETICA SOFTWARE (Espagne et Brésil) dynamise l'expansion internationale des activités de Business Intelligence de **Keyrus**.
- 2006 :** L'année 2006 est marquée par un fort développement de la croissance externe avec 6 acquisitions sur l'année.
Prise de participation de 51% de Keyrus dans le Groupe Tunisien, EQUINOXES, spécialisé dans la conception de sites Web, l'ingénierie Internet (J2EE, .Net, Open Source), et les systèmes d'intégration.
Prise de participation de 51% dans la société ADEXYS (ramenée à 29% en 2007), éditeur de logiciels d'évaluation en mode ASP.
Acquisition de la société canadienne, RED SKY DATA, basée à Toronto et spécialiste du conseil et de l'intégration de solutions de Business Intelligence.
Acquisition de la société canadienne, INVERSE GROUPE CONSEIL, spécialisée dans le conseil et l'implantation de solutions à forte valeur ajoutée autour des nouvelles technologies.
Acquisition de la société ABSYS par CYBORG, filiale du Groupe **Keyrus**, qui devient **Absys Cyborg**.
- 2007 :** L'année 2007 s'inscrit comme une année de croissance marquée par la transformation du Business Model du Groupe.
Acquisition de la société Zeni Corporation, Agence Digitale spécialisée en communication interactive et en e-Marketing, fusionnée fin juin à **Keyrus SA**.
Poursuite de l'expansion de **Keyrus** au Canada avec l'acquisition de la société Trilogia Solutions Inc., spécialisée dans le conseil et la mise en oeuvre de solutions de Business Intelligence et de CRM.
- 2008 :** Fin du plan de transformation initié en 2007 et de l'intégration des acquisitions réalisées en 2006 et 2007.
Keyrus est sélectionné par le cabinet d'analystes Gartner parmi les tout premiers spécialistes couvrant l'intégralité des services Business Intelligence / Performance Management sur la région EMEA
Keyrus est récompensé, dans le cadre de ses activités Mid Market par Microsoft qui lui décerne le prix de Best Performing Partner du réseau international 'Partner Power' pour l'excellence de sa relation clients et sa performance commerciale.

5.2 INVESTISSEMENTS

A l'exception des dernières opérations de croissances externes réalisées en 2007, le groupe n'a procédé à aucun investissement important au cours des deux derniers exercices.

Les moyens de production du groupe sont essentiellement constitués de locaux pris en bail commercial, de matériels informatiques, de mobilier et d'agencement de locaux, ainsi que d'une flotte de véhicules loués.

5.2.1 Opérations de croissance externe réalisées en 2007

Keyrus a acquis en numéraire 89,51% des titres de la société Zeni Corporation pour un montant de 894 K€. Le solde représentant 10,49% a été payé en titres financés au moyen d'une augmentation de capital de 20.976 actions de **Keyrus** au prix de 4,50 € par action.

La société Zeni Corporation a été absorbée par **Keyrus** en date du 28 juin 2007.

Un écart d'acquisition d'un montant de 1.364 K€ a été constaté.

La société Zeni Corporation est consolidé à compter du 1^{er} mars 2007.

Keyrus Canada a acquis la totalité des titres de la société Trilogia Inc. Le prix en numéraire est de 2.000 K€.

Cette société a été fusionnée au 31 décembre 2007 au sein de Keyrus Canada

Le montant de l'écart d'acquisition est de 1.608 K€

La société Trilogia Inc. est consolidée à compter du 16 novembre 2007.

L'ensemble des compléments de prix, différés de règlement et options accordées aux minoritaires sont comptabilisés au 31 décembre 2007.

5.2.2 Opérations de croissance externe réalisées en 2008

Keyrus n'a procédé à aucune opération de croissance externe en 2008.

Keyrus a cependant acquis sur la période les intérêts minoritaires de la filiale Keyrus Canada pour 247K€.

Le montant total de la dette résiduelle sur l'ensemble de ces acquisitions est de 4 532K€ à fin 2008 et correspond aux acquisitions de Keyrus España, Keyrus Canada, Absys, Universal Testing, Spécimen, Zeni Corporation et Keyrus do Brasil.

Keyrus n'a pas de projet d'investissement de croissance externe en cours et n'a contracté aucun engagement ferme dans ce cadre et à ce jour.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT L'ACTIVITE

6.1.1 Principales activités de Keyrus

6.1.1.1 Mission et Positionnement

« Accompagner nos clients dans la définition, la mise en œuvre et l'amélioration continue de leurs solutions de Gestion de la Performance, de manière intégrée et sur tout la chaîne de valeur de leurs projets » ; telle est la mission de **Keyrus** qui s'appuie à ce jour sur le savoir-faire de plus de 1200 collaborateurs et sur l'expérience de plus de 1000 projets grands comptes et 3600 références moyennes entreprises réalisés avec succès en France et à l'international.

Activités majeures de **Keyrus**, la **Business Intelligence** et le **Performance Management** (56% du CA consolidé) restent en cette période économique instable un axe stratégique d'investissement pour les dirigeants d'entreprise et leurs directions opérationnelles qui doivent plus que jamais aujourd'hui disposer de solutions de pilotage performantes et porteuses d'avantages concurrentiels.

Positionné depuis plus de 10 années sur les domaines de l'**e-Business** et du **Web** (11% du CA consolidé), **Keyrus** propose aux entreprises une offre globale basée sur une expertise étendue en communication interactive ainsi qu'en développement et intégration de solutions innovantes pour l'ensemble des projets e-Business et Web.

Adaptée au segment du Mid Market, l'offre en **Solutions de Gestion** (33% du CA consolidé), est commercialisée par **Absys Cyborg**, filiale à 100% du Groupe **Keyrus**. Elle répond efficacement aux besoins des entreprises dans les métiers de la Comptabilité-Finance, de la paie - RH, de la Gestion de la Relation Client ou plus globalement des attentes en matière de mise en place d'ERP.

Keyrus réalise plus de 67% de son chiffre d'affaires auprès des clients Grands Comptes, tous secteurs d'activités confondus par le biais de ses offres de Business Intelligence/ Performance Management et d'e-Business.

Keyrus est à ce jour présent dans 10 pays : France (Siège social) – Belgique – Brésil – Canada – Espagne – Luxembourg – Ile Maurice – Israël - Suisse – Tunisie et réalise 28% de son chiffre d'affaires à l'international.

6.1.1.2 Offres et métiers

Keyrus, société de conseil et d'intégration de nouvelles technologies, a procédé en 2007 et 2008 à la réorganisation de ses Business Unit opérationnelles par secteur d'activité économique afin de mieux capitaliser pour le futur sur la connaissance des métiers de ses clients et leur offrir ainsi des solutions à plus forte valeur ajoutée.

Le modèle d'organisation est passé de Business Units technologiques proposant un service global à l'ensemble des clients à des Business Units sectorielles (Banques & Assurances, TMT, Industries, Services...) offrant un savoir fonctionnel et technologique différencié et adapté à la spécificité de chaque marché.

6.1.1.2.1 Keyrus : Les offres

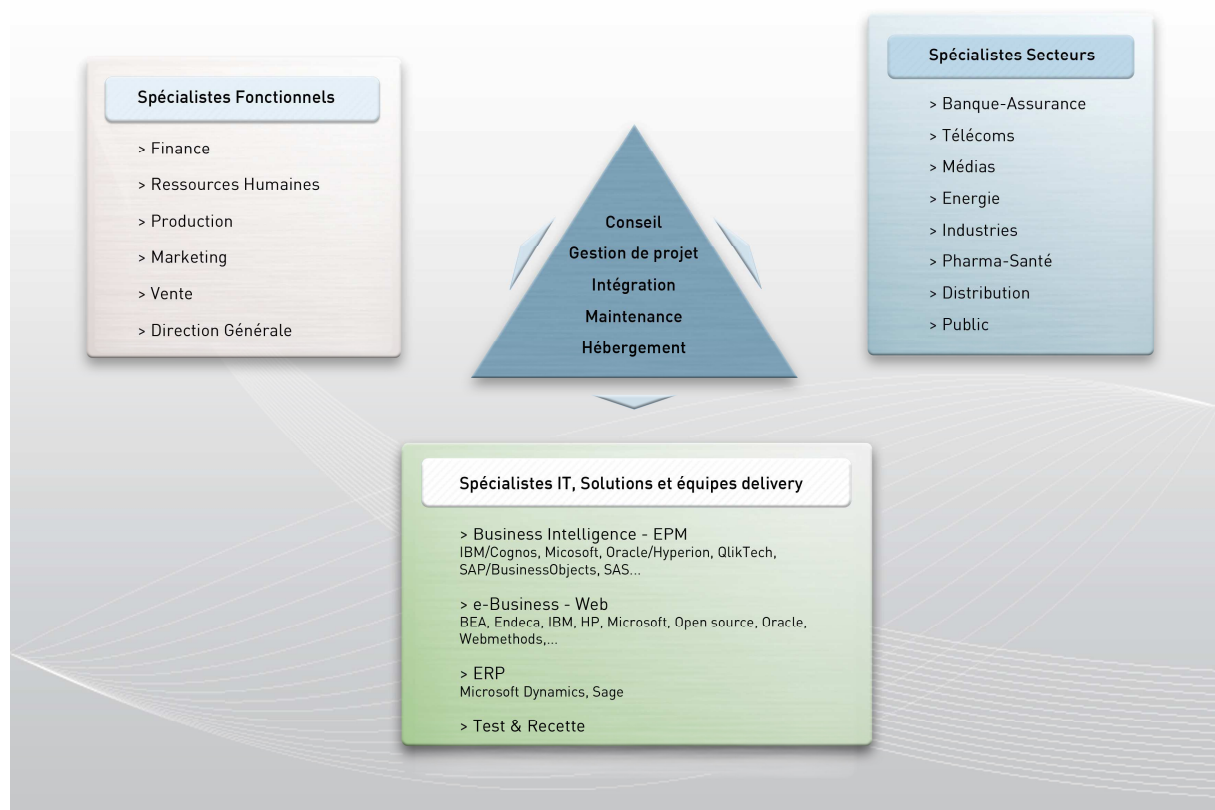
Acteur international de référence du conseil et de l'intégration de Systèmes d'Information, **Keyrus** accompagne les sociétés françaises et internationales dans leur recherche de performance via l'optimisation et l'évolution de leurs Systèmes d'Information, en les faisant bénéficier d'une offre complète et intégrée dans trois domaines d'expertise majeurs :

- 1) Business Intelligence/ Performance Management ;
- 2) e-Business ;
- 3) Solutions de Gestion pour l'Entreprise (ERP, CRM).

L'un des principaux facteurs différenciateurs de **Keyrus** repose, depuis l'origine de la société, sur sa volonté de placer l'innovation au cœur de sa stratégie en adaptant sans cesse ses offres à l'évolution rapide et permanente des enjeux des entreprises et de leur marché.

Cette capacité à innover confère ainsi à **Keyrus** une grande réactivité qui lui a permis de proposer dès la fin 2008 une gamme d'offres (Performance management ; Performance Web ; ERP/ CRM/ BI intégré pour le Mid Market) rapidement 'révisées' pour s'adapter aux besoins actuels du marché, notamment sur les axes de rationalisation, d'optimisation et de réduction de coûts.

De manière générale, le Groupe **Keyrus** s'attache à développer la plus forte valeur ajoutée des solutions qu'il met en œuvre auprès des entreprises, laquelle est générée par la combinaison d'une maîtrise technologique et d'une forte expertise métiers et sectorielle.



Keyrus : Domaines d'expertise majeurs :

1) La Capitalisation des informations stratégiques par la Business Intelligence

La Business Intelligence est aujourd'hui reconnue comme un pilier fondamental de la performance des entreprises, en raison de plusieurs tendances toujours actuelles (Pression réglementaires, démocratisation des technologies BI...) et surtout d'un climat économique dégradé (crise financière et économique, pression concurrentielle..) qui encouragent plus que jamais les entreprises à se doter d'outils performant de pilotage.

Keyrus conçoit, élabore et met en place des solutions permettant aux entreprises de traiter, d'analyser et de restituer leurs informations à des fins d'optimisation des prises de décision liées au pilotage des activités de l'entreprise. La réalisation de Systèmes d'Information Décisionnels performants repose ainsi à la fois sur l'expertise technologique pointue de **Keyrus** et sa connaissance approfondie des métiers des entreprises pour une parfaite adéquation des solutions mises en place aux besoins spécifiques de chaque entreprise.

Keyrus intervient sur l'ensemble de la chaîne décisionnelle du socle infrastructure à la Gestion de la Performance (voir schéma ci-dessous).

BUSINESS INTELLIGENCE & PERFORMANCE MANAGEMENT

Un savoir-faire unique

Une expertise décisionnelle globale

Une large gamme d'offres packagées **Métiers** et **Sectorielles**

750 consultants et ingénieurs

12 années d'expérience en Business Intelligence

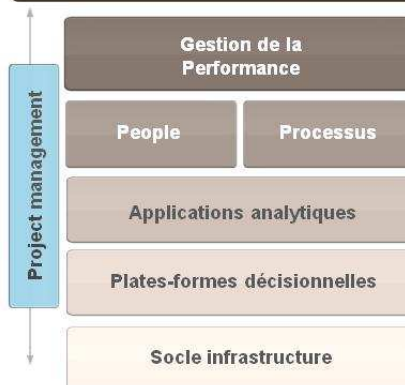
600 projets

Plus de la moitié du CA Groupe en Business Intelligence

Des partenariats stratégiques avec tous les plus grands éditeurs BI/PM du marché

Des partenariats avec les éditeurs de solutions innovantes

Une couverture totale de l'ensemble de la chaîne de valeur de vos projets BI/ PM



2) Une offre e-Business étendue composée de centres d'expertise en développement et intégration de solutions innovantes

S'appuyant sur plus de 10 années d'expertise en e-Business, **Keyrus** a renforcé au cours des années son offre initiale par un ensemble de nouvelles expertises de niche autour des technologies e-Business et Web afin d'anticiper l'évolution de la demande et de se différencier plus fortement de ses principaux concurrents sur ce marché très concurrentiel.

Comptant à ce jour de plus de 200 consultants et ingénieurs, l'activité e-Business a pour vocation d'offrir des solutions innovantes aux entreprises et de répondre de manière spécifique à leurs nouveaux besoins stratégiques non seulement en termes d'évolution de leurs Systèmes d'Information mais également sur le plan de l'optimisation de leurs vecteurs et canaux de communication online.

Sur ce dernier axe, **Keyrus** dispose d'une agence spécialisée en stratégie Web et communication interactive, acquise début 2007 et qui opère sous la marque Zeni, en proposant une offre globale allant du conseil en stratégie marketing et communication à la conception et réalisation de sites interactifs multicanaux sur l'ensemble des nouveaux médias (Internet, Téléphonie mobile, Télévision interactive).

Keyrus propose ainsi à ses clients une gamme complète de prestations à forte valeur ajoutée selon trois axes d'expertise :

Expertise en communication interactive

- Conseil et stratégie digitale
- Portails et sites (Internet/ Intranet)
- e-Commerce
- e-Marketing

Expertise en technologies e-Business & Web

- Architecture SI
- Compétences certifiées (.Net, Java, Ajax, PHP...)
- Base de données (Oracle, Microsoft ...),
- Cryptage et sécurité
- Intégration SOA & Web Services

Expertise en solutions technologiques innovantes

- Moteurs de recherche
- Content Management
- Ciblage comportemental et analyse visiteurs

E-BUSINESS

Une expertise e-Business globale

200 collaborateurs

3 plates-formes de production (IDF – Lyon – Tunisie)

400 projets Grands Comptes

Des partenariats noués avec un grand nombre d'éditeurs de solutions leaders et innovantes

Prestations

- Conseil en stratégie internet et communication interactive
- Conception, réalisation , Optimisation de sites
 - Design
 - Développement Web
 - Intégration de solutions innovantes
- Hébergement & Infrastructure

ORACLE/ BEA

SAP

IBM

HP

MICROSOFT

ENDECA

GOOGLE

NETMINING

OMNITURE

ORACLE

UNICA

WEB TRENDS

3) Les Systèmes de Gestion Intégrés couplés avec les systèmes opérationnels

Absys Cyborg, filiale du groupe **Keyrus**, se positionne comme un acteur national de référence dans la commercialisation et le déploiement de solutions de gestion pour les entreprises en France, en Belgique et au Luxembourg.

Ce leadership s'appuie sur la mise en marché d'une offre permettant d'intégrer des solutions de type ERP, Comptabilité- Finance, Paie-RH et CRM à l'ensemble des systèmes d'information supports des processus opérationnels : processus administratifs, comptables et financiers, processus marketing et commerciaux, processus logistique et production.

La clientèle Mid-Market, intéressée par une offre globale associant maîtrise des projets et des technologies, trouve ainsi un prestataire expert dans son domaine, qui propose une qualité de service dans la durée.

SOLUTIONS DE GESTION POUR L'ENTREPRISE

Un acteur de référence

Une démarche de qualité dans la durée

- 330 collaborateurs
- 3600 clients sous contrat de support
- 17 agences en France, Belgique et Luxembourg
- 'Absys Cyborg Global Solutions'
- › Division dédiée aux projets internationaux
- › Membre actif du réseau 'Partner Power International'

Une relation qui s'inscrit dans le temps

- Pérennité de la société
- Une double approche sédentaire et terrain dans la relation commerciale et technique
- Une forte proximité client

Des garanties de réussite

- Les plus hauts niveaux de certification Sage et Microsoft
- › Centre de Compétences Sage
- › Membre du Microsoft Dynamics President's Club

Des méthodologies éprouvées et une capitalisation sur de très nombreux projets menés à bien

Métiers

- ERP
- Comptabilité – Finance
- Paie – GRH
- Marketing - Gestion de la Relation Client (CRM)
- Ingénierie Systèmes & Réseaux









Keyrus : Domaine d'expertise transverse :

La Qualité Logiciel (Tests & Recettes) en offre transverse, garante de la bonne mise en œuvre des projets de Business Intelligence, e-Business et solutions de gestion.

L'acquisition, suivie de la fusion d'Universal Testing avec **Keyrus** SA en 2007, a permis à **Keyrus** de disposer depuis deux années d'une solide expertise autour de ses trois axes d'offres majeurs décrits plus haut qui se traduit par:

- Un savoir-faire méthodologique éprouvé pour assister ses clients dans l'optimisation des modes opératoires liées aux processus de qualification (démarche, outils de test, gestion de configuration logicielle ...)
- Des équipes spécialisées capables de prendre en charge tout ou partie des travaux liés aux activités de tests et recettes des grands projets informatiques ou des applications en maintenance.

Keyrus peut ainsi accompagner ses clients en leur proposant des solutions innovantes pour maîtriser les problématiques de tests et recettes sur les différentes organisations et technologies : Méthodes de tests, tests en environnements SAP, tests internet, solutions de tests des Systèmes d'Information Télécom, études et mises en œuvre de solutions outillées pour piloter et automatiser les tests.

TEST & QUALITE DU LOGICIEL

Une expertise globale

Stratégie de test Business Intelligence, e-Business et ERP

Audit, Poc, Gestion du changement et **pilote** sur les projets de test

Management de projet: Pilotage, Stratégie de tests et analyse des risques

Création de cellule **Qualité et Test** des logiciels

Déploiement d'**Usine de Scripting** et de **Tierce Recette Applicative** (TRA)

Intégration et déploiement de solutions outillées pour le pilotage et l'automatisation des tests (HP Software, Compuware...)



**Sponsor officiel de la
journée française du test -
17 juin 2008 à Paris**

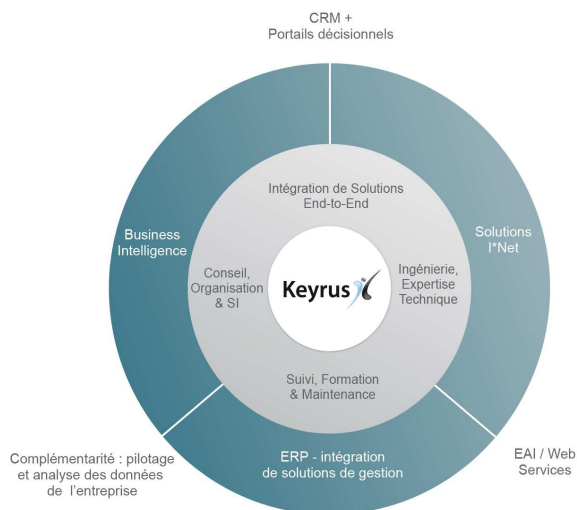
6.1.1.2 Keyrus : Les métiers

Convergence des métiers de Keyrus vers une offre globale

La Mission de **Keyrus** est d'accompagner nos clients dans la définition, la mise en œuvre et l'amélioration continue de solutions pertinentes de Gestion de la Performance, de manière intégrée et sur toute la chaîne de valeur de leur projet.

A cette fin, **Keyrus** propose une gamme complète de prestations sur les axes Conseil, Intégration et Exploitation liés à leurs Systèmes d'Information.

Keyrus: la Convergence des métiers



- **Conseil** (Stratégie – Transformation – Performance)

Le département Consulting de **Keyrus** est composé d'experts métiers, spécialisés sur les principaux secteurs d'activité de l'économie, ainsi que d'experts techniques capables d'accompagner efficacement les entreprises dans la définition de leur Système d'Information et le choix des solutions les plus à même de répondre à leurs enjeux.

Keyrus accompagne ses clients depuis la réflexion stratégique et l'ensemble des phases amont de leurs projets de transformation jusqu'à l'évolution de leur Système d'Information, afin de favoriser leur croissance et de réduire leurs coûts.

L'offre de Conseil de **Keyrus** est le prérequis indispensable à la mise en œuvre de solutions efficaces dans l'entreprise. Le département Consulting de **Keyrus** réalise les principales missions suivantes :

- Architectures fonctionnelles et techniques ;
- Définition d'indicateurs de performance adaptés (Direction Générale, Marketing, Distribution, Force commerciale, Production, RH, IT...) ;
- Conduite de programme de transformation (Project Management Office, Conduite du Changement, Formation...) ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage (Cadrement, Rédaction de spécifications fonctionnelles, Animation d'ateliers...) ;
- Audits de solution ;
- Aide au choix de solution .

- **Intégration** (Gestion de projet – Conception & Réalisation – Implémentation)

Depuis le prototypage, la mise en place d'architectures fonctionnelles et techniques jusqu'au développement d'applicatifs spécifiques ou l'intégration de solutions logicielles 'clés en main', **Keyrus** propose une offre globale d'intégration pour assister les organisations sur l'ensemble des étapes de définition et de mise en œuvre de leurs projets IT.

La réduction des coûts et l'optimisation des ressources informatiques étant au cœur des préoccupations des entreprises, **Keyrus** met à disposition de ses clients ses fortes capacités de développement en modes nearshore et offshore (Espagne – Tunisie – Brésil – Ile Maurice).

Conscient de l'importance stratégique croissante de l'innovation pour les entreprises, Keyrus dispose également d'un centre de recherche et d'innovation dédié dont la mission est de référencer et de tester les nouvelles solutions innovantes les plus pertinentes du marché en vue d'améliorer la performance de ses clients.

- Définition des besoins ;
- Prototypage ;
- Proof of Concept ;
- Architecture SI ;
- Paramétrage, personnalisation de solution ;
- Phases de test de la solution ;
- Assurance Qualité ;
- Déploiement de solution ;
- Gestion du changement ;
- Transfert de compétences et formation ;
- Développement nearshore & offshore ;
- Conception de solutions innovantes (Audit, Versioning, Diffusion de tableaux de bords, Sécurité, Performance des bases de données...).

- **Exploitation** (Formation – Maintenance – Evolution)

Keyrus accompagne ses clients à la fois sur l'ensemble des phases d'exploitation de leurs projets mais aussi dans la durée sur l'évolution de leurs Systèmes d'Information.

Keyrus propose ainsi une offre complète de prestations et de solutions d'exploitation, couvrant la maintenance, l'hébergement, la formation et le transfert de compétence.

Ses centres importants de développement et de maintenance offshores, composés par exemple pour le Brésil de plus de 150 personnes, permettent une prise en charge totale et efficace de l'externalisation des projets des clients, quel qu'en soit leur taille, en assurant à la fois des coûts compétitifs et un accompagnement de qualité par des équipes expérimentées et expertes dans leurs domaines.

- Tierce Maintenance Applicative/ Tierce Maintenance Décisionnelle ;
- Support technique ;
- Formation – Coaching ;
- Hébergement ;
- Migration & Evolution.

6.1.1.3 La maîtrise d'une large gamme de technologies soutenue par une veille et des partenariats stratégiques

La capacité à innover et le développement de **Keyrus** reposent sur sa faculté à détecter et intégrer rapidement les dernières évolutions technologiques. A cette fin, le groupe dispose d'un Centre Innovation dédié qui organise et pilote une veille technologique soutenue pour chacune des activités majeures de **Keyrus**.

A ce Centre Innovation et ces cellules de R&D s'ajoute une présence de **Keyrus** sur le territoire Nord Américain au travers de sa filiale **Keyrus** Canada. Cette implantation sur un marché nord-américain, berceau des principaux éditeurs de logiciels et de ce fait souvent précurseur en intégration des Nouvelles Technologies d'Information et de la Communication, permet à **Keyrus** d'anticiper les évolutions technologiques à venir sur les marchés européens et de bénéficier de l'expérience d'un marché « d'early adopters ». Les ingénieurs nord-américains de **Keyrus** peuvent ainsi faire bénéficier au plus tôt les clients européens d'expériences de mise en oeuvre sur des technologies émergentes comme cela a été démontré les années passées autour des solutions par exemple des éditeurs tels que MicroStrategy, Netezza, Infosol et QlikTech.

La stratégie de **Keyrus** est depuis son origine de développer des partenariats forts avec la majorité des constructeurs et éditeurs leaders sur leurs marchés. Ces partenariats, porteurs d'activité réciproque, sont gérés à différents niveaux – technique, commercial et marketing.

Cette stratégie se matérialise par l'obtention de niveaux de certifications des éditeurs leaders du marché.

- IBM/Cognos (Certified Partner)
- Microsoft (Gold Partner)
- Oracle (Certified Partner)
- SAP/Business Objects (Platinum Partner)
- SAS (Alliance Partner)

En 2008, de nouveaux partenariats ont été initiés avec les éditeurs de solutions innovantes dans le domaine de la Business Intelligence suivants :

- QlikTech
- Teleran
- GB & Smith

Par ailleurs l'étendue des partenariats dans chaque domaine d'offres permet à **Keyrus** de ne pas être lié à un partenaire et donc de ne pas dépendre de sa politique ni de sa stratégie commerciale.

Cette indépendance permet ainsi à **Keyrus** de se positionner comme un intégrateur objectif dans les préconisations à ses clients de solutions pertinentes et réellement adaptés sur des missions de benchmark ou d'aide au choix d'outils.

De la même manière, **Absys Cyborg** a développé pour le segment du Mid Market et depuis de nombreuses années des liens très étroits avec les principaux éditeurs des solutions de gestion pour les entreprises : Microsoft et Sage.

En parallèle à ces partenariats éditeurs, **Absys Cyborg** développe également, pour dynamiser ses performances commerciales, des relations avec des réseaux internationaux dont le réseau 'Partner Power International', premier partenaire mondial de Microsoft (avec 168 bureaux répartis dans 53 pays) pour l'implémentation des solutions ERP Microsoft Dynamics à destination d'entreprises internationales.

6.1.2 Nouveaux produits et services lancés sur le marché

6.1.2.1 Offre de solutions d'analyse et d'accès à l'information

Keyrus a choisi de s'associer fin 2007 à Endeca, éditeur américain de solutions logicielles d'accès à l'information pour proposer début 2008 à ses clients, en complément de ses offres Business Intelligence et e-Business, une gamme novatrice de solutions d'analyse et d'accès optimisé à l'information.

Plate-forme d'accès à l'information, Endeca offre aux entreprises de nouveaux moyens d'accès à l'information en termes de données structurées et non structurées.

Cette nouvelle offre de **Keyrus**, appuyée par plusieurs actions marketing en Ile de France et en régions, a rencontré tout au long de 2008 un franc succès avec plusieurs contrats signés auprès d'entreprises telles que le Groupe Otelo, Wolseley, SPIR Communication, Richardson, Nouvelles-Frontière, etc.

6.1.2.2 Offre de solution d'analyse décisionnelle « in memory »

Keyrus a annoncé au marché en janvier 2008 la signature d'un partenariat avec QlikTech, l'éditeur de logiciel de Business Intelligence qui a connu selon le cabinet d'analystes IDC la plus forte croissance au monde sur l'année passée.

Cette alliance a permis à **Keyrus** d'étendre son offre dans le domaine du décisionnel et plus largement dans l'analyse de données avec une solutions réellement novatrice basée sur une technologie de nouvelle génération d'association 'in memory' en rupture avec les solutions traditionnelles du marché. Conçue pour tirer avantage des architectures ouvertes, compatible avec la plupart des solutions standards du marché, la solution QlikView de QlikTech permet la réalisation d'analyses et de reporting sophistiqués, s'avère rapide à développer et à déployer et est facile à maintenir.

6.1.2. 3 Offre de gestion de la performance des bases de données

Dans un contexte économique tendu, la performance de l'entreprise est plus que jamais directement liée à la performance de ses Systèmes d'Information, laquelle repose, avant toute autre considération, sur les fondements d'une connaissance solide des bases de données (hétérogènes ou non) hébergeant les applications stratégiques de l'entreprise (ERP, Décisionnelle, CRM, PDM...) et également sur une parfaite maîtrise de leur sécurité.

Il convient dès lors pour l'entreprise souhaitant optimiser la performance de ses Systèmes d'Information de répondre en priorité à deux enjeux importants :

- Comment auditer tous les accès de tous les produits et applications aux bases de données pour en améliorer les performances et ce, à moindre coût ?
- Comment mettre en place une sécurité unique au niveau des bases de données permettant à la fois le respect des règles de sécurité internes à l'entreprise ainsi que celles, de plus en plus nombreuses, imposées par les nouvelles réglementations ?

Keyrus a choisi fin 2008 de signer un accord de partenariat avec Teleran Technologies, leader des solutions logicielles de gestion de l'audit et de la sécurité des principales bases de données du marché.

6.1.2.4 Solutions Keyrus d'optimisation de la performance

Comme énoncé plus haut et au chapitre 11, le groupe **Keyrus** dispose, pour renforcer sa capacité à innover et ainsi, son développement rapide, d'un Centre Innovation dédié qui organise et pilote une veille technologique soutenue pour chacune de ses activités majeures.

Ce centre est à même ainsi d'appréhender efficacement les technologies innovantes les plus pertinentes du marché dans les domaines de la Business Intelligence et du Web et de développer des savoir-faire différenciateurs d'intégration de ses solutions dans les plates-formes technologiques existantes.

En 2008, le groupe **Keyrus** a accéléré ses investissements en R&D pour permettre notamment à son Centre Innovation de poursuivre le développement de plusieurs solutions logicielles complémentaires aux solutions leaders du marché et répondant aux besoins actuels du marché :

- Entreprise Manager : Solution d'audit permettant une utilisation plus performante des applications décisionnelles ;
- Version Manager : Solution de versioning favorisant le contrôle et la sécurisation des développements notamment autour des technologies SAP BusinessObjects.

6.1.2.5 Keyrus Biopharma : Une double expertise sectorielle et technologique pour une offre spécifique dédiée aux industries pharmaceutiques et agroalimentaires

Keyrus accompagne depuis 1997 les industries pharmaceutiques, agroalimentaires et biotechnologiques dans leurs activités de Recherche Clinique et se positionne aujourd'hui également dans le développement de nouveaux produits, au cœur de l'innovation et la recherche moderne, tels que les produits issus des biotechnologies, les produits nutritionnels, les comestiques, les dispositifs médicaux et les agents de contraste.

Les collaborateurs de **Keyrus** Biopharma sont spécialisés dans tous les domaines attachés aux essais cliniques couvrant plusieurs services tel que : les soumissions aux autorités réglementaires, les études de faisabilité, la mise en place des études ainsi que la gestion des données en résultant, la biostatistique et la rédaction scientifique et médicale.

Keyrus Biopharma présente également une expertise couvrant toutes les phases du développement allant des études précliniques, des études cliniques de phase I à IV, jusqu'aux enquêtes

épidémiologiques tout en respectant les procédures SOP (*Standard Operating Procedure*) et les recommandations de l'ICH GCP (*International Conference on Harmonisation - Good Clinical Practices*).

BIOPHARMA

Une double expertise sectorielle et technologique

Une expérience de plus de **10 ans** des essais cliniques dans l'industrie pharmaceutique

Une gamme complète de prestations organisée en 3 départements: **Clinique, Biométrie et Médical**

Une double compétence **métier & technologique** (services bio-informatiques)

Une expertise en **Business Intelligence** associée à la **Recherche Clinique**
(Reporting en pharmacovigilance - Conseil et prédiction en économie de la santé/ PMSI - Marketing Pharmaceutique, (Statistiques, prédictions et données symboliques).

100 collaborateurs

Deux implantations européennes (France et Belgique)

Des partenariats stratégiques avec les éditeurs leaders du marché

Métiers

- **Soumissions réglementaires**
- **Data management**
- **Mise en place d'études & Monitoring**
- **Analyses statistiques**
- **Rédaction médicale et publication**

ORACLE CERTIFIED PARTNER



6.1.3 Clients

Keyrus dispose à fin 2008 d'un portefeuille de plus de 450 clients actifs Grands Comptes et fait état de plus de 3600 références moyennes entreprises opérant dans les principaux secteurs d'activités.

Finances – Assurances	Allianz – Banco do Brasil – Banque de France – Banque Palatine – La Banque Postale – BBL – BNP Paribas – Crédit Agricole – Crédit Lyonnais – Deutsch Bank – Generali – Gras Savoye – Groupama – HSBC – KBC – Natixis Asset Management – Société Générale
Industries	Arkema – Colgate Palmolive – Danone – Eiffage – Heineken – Imperial Tobacco – Kraft Food – Nestlé – PSA Peugeot Citroën – Renault – Rhodia – Saint Gobain – Schneider Electric – STX Europe – Somfy – Sony – Zannier
Santé - Pharmaceutique	AP-HP – Astra Zeneca – Bayer Cropscience – Beaufour Ipsen – Biomérieux – Cancer Care Ontario – CHU de Grenoble – GSK – HCL – Hopital Foch – Hopital Américain de Neuilly – Institut Pasteur – IGR – Lilly France – L'Oreal – Merck – Novartis Pharma – OCP Gehis – Sanitas – Sanofi Aventis – Servier – UCB
Télécoms – Médias – Technologies	Alcatel – AOL – Belgacom – Bouygues Telecom – Canal + – Hewlett Packard – France Telecom – Le Monde – Outremer Telecom – Pages Jaunes – Le Parisien – Rogers Communications – SFR – Telefonica – Telus
Services – Distribution	Accor – AFP – Alloin – Air France – American Express – El Corte Ingles – DHL – Geneva Airport – Go Sport – Groupement Edouard Leclerc – La Française des Jeux – Louis Dreyfus Commodities – Opodo – Orchestra – Kauffmann & Broad – 3 Suisses
Administration	Assedic Unedic – Cité des Sciences – Conseil de l'Europe – DJO – Région Rhône Alpes – La Poste – Ministère de la Santé – Ministère de l'Education Nationale – Ministère de l'Emploi et de la Solidarité – OCDE – Public Senat – Unesco
Utilities	Air Liquide – Agence de l'eau Rhône Méditerranée – Antagaz – Antwerpse Waterwerken – Areva – ECEM – EDF – Electrabel – Gaselys – GDF Suez – Luminus – Repsol – Total – Veolia

6.1.3.1 Evolution des besoins des clients

Keyrus compte parmi ses principaux interlocuteurs les responsables de projets métiers ou informatiques des grandes organisations et les membres du Comité de Direction des entreprises du Mid Market.

Les besoins de ces clients s'organisent toujours autour de 4 problématiques majeures:

- Les PME sont en phase d'assimilation des technologies récentes, de l'infrastructure technique à l'ERP ;
- Les grands comptes s'interrogent sur leur capacité à intégrer aussi bien les données, les connaissances que les systèmes ; ils attachent en cette fin 2008 une importance croissante au pilotage structuré de leurs activités ;
- Les interlocuteurs de **Keyrus** restent soucieux de la sécurité de leurs systèmes d'information,
- Ils ont enfin toujours pour préoccupation majeure la qualité du reporting et l'efficacité des systèmes de pilotage de l'entreprise.

Face à ces problématiques, et dans un environnement économique qui se dégrade, ces clients sont de plus en plus exigeants dans leur relation avec leurs prestataires. Ces exigences se déclinent toujours sur 6 grands axes dont un nouvel axe relatif à l'optimisation des dépenses informatiques en cette période de crise.

Ainsi, **Keyrus** répond aux attentes de ses clients en ayant compris leurs volonté de :

- Gérer la crise et préparer l'après crise (rationalisation, d'optimisation et de réduction de coûts sur l'ensemble des investissements informatiques de l'entreprise) ;
- S'assurer du retour sur investissement et de la maîtrise du risque de leurs projets ;
- S'inscrire dans la durée avec leur partenaire ;
- Garder le contrôle de leur système d'information ;
- Gérer la complexité croissante du système d'information ;
- Se focaliser sur les besoins des utilisateurs.

6.1.3.2 La flexibilité des approches commerciales

La clientèle du groupe **Keyrus** se caractérise par sa variété, avec des entreprises appartenant à l'ensemble des principaux secteurs économiques, et par la taille de l'entreprise avec une différenciation entre les Grands Comptes et le Mid Market pour mieux répondre aux besoins spécifiques de ces deux segments de marché.

La clientèle Grands Comptes

Keyrus s'est historiquement orienté vers les grands comptes, acteurs précurseurs dans l'adoption des NTIC. Sa clientèle se compose à aujourd'hui de près de 450 grands comptes actifs répartis majoritairement entre les secteurs de l'industrie (incluant notamment l'industrie pharmaceutique), des télécommunications, de la finance, des services et de la distribution, de l'énergie et de l'administration.

Keyrus contracte chaque année auprès du segment des Grands Comptes un nombre croissant de référencements fournisseur afin de conserver et de développer son potentiel d'affaires (Référencements 2008/ 2009 : BNP Paribas, SFR, Banque de France, EDF, Renault...).

Répartition du CA 2008 par secteur d'activité



Industrie	[26%]
Télécoms - Médias - IT	[20%]
Banques - Assurances	[20%]
Services - Distribution	[16%]
Utilities	[8%]
Secteur public	[6%]
Transport	[4%]

La clientèle Mid-Market

Avec plus de 3600 clients Mid-Market actifs en 2008, **Keyrus** détient, au travers de sa filiale **Absys Cyborg**, un portefeuille important d'entreprises dont le CA est compris entre 5 et 200 M€, dont l'effectif est compris entre une fourchette très large de 30 et 2000 personnes.

Les budgets de ces projets pour ces clients varient de 20 000 à 500 000 €.

Les 3 600 clients sont issus de secteurs d'activités très divers : industrie, services, transport, santé, énergie, informatique et télécoms, banques, mutuelles, assurances...

Le chiffre d'affaires 2008 comporte une partie récurrente significative de contrats de maintenance annuels qui représente un peu plus de 30% du chiffre d'affaires d'Absys Cyborg.

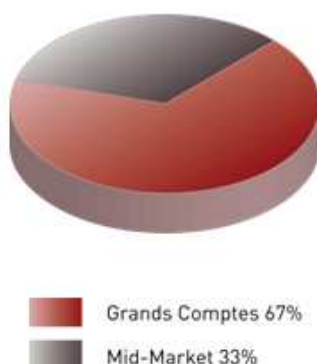
Les 3600 clients contractent également régulièrement des prestations de services additionnelles telles que :

- o Les mises à jour « légales » ;
- o La mise à jour fonctionnelle ;
- o La mise en conformité face aux évolutions technologiques ;
- o Le paramétrage et la mise en place de nouveaux besoins fonctionnels ;
- o Le paramétrage et les mises en place de produits complémentaires.

Cette clientèle a des exigences particulières de réactivité et de proximité géographique auxquelles répond Absys Cyborg. Elle requiert également une grande expertise dans la connaissance des besoins spécifiques des entreprises de taille moyenne.

Souvent confrontés à des acteurs disparus ou incapables de maintenir une vieille technologique, les clients sont particulièrement attentifs à la pérennité de leur intégrateur. Absys Cyborg accompagne depuis près de vingt ans ses clients. 1300 d'entre eux collaborent avec Absys Cyborg depuis plus de 10 ans.

La répartition du chiffre d'affaires du groupe **Keyrus** par segment de marché est la suivante :



6.2 LES MARCHES DE KEYRUS

6.2.1 Le secteur des Services Informatiques en France : Bilan 2008 et Perspectives 2009

Bilan 2008 :

Synthèse :

- Une croissance du secteur des Logiciels & Services toujours solide et supérieure à la croissance française.
- Un marché français dans la bonne moyenne européenne, essentiellement tirée par les volumes, les prix restant toujours bas avec néanmoins une légère remontée dans les services informatiques notée au cours du 4^{ème} trimestre ;
- Une croissance assez équilibrée sur l'ensemble des marchés (forte sur le secteur public, l'énergie, les services/transport et l'industrie);
- Un recrutement encore très dynamique et une contribution toujours forte à l'emploi cadre.

Malgré un contexte économique fortement dégradé en fin d'année, le marché des Logiciels & Services en France a enregistré en 2008 une croissance de +5,5% (contre +6,5% en 2007).

Le taux de croissance de l'édition de logiciels s'est maintenu à un niveau élevé (+6%).

De même, le conseil et les services informatiques ont enregistré une croissance de plus de 5%, tirés notamment par l'infogérance d'infrastructure et la Tierce Maintenance Applicative (Source : Syntec Informatique 2009).

Les secteurs de l'énergie, le secteur public, les services/transport sont les plus porteurs, suivi de l'industrie, de la finance, de la distribution et en dernier des télécoms et médias.

Cette croissance s'est avérée à nouveau généralisée à l'ensemble des activités du secteur avec parmi les activités les plus dynamiques, les infogérances d'applications et d'infrastructure, le conseil en technologies, la logistique outils/ infra, l'ingénierie/ Intégration et les logiciels applicatifs.

A l'échelle européenne, le marché français des Logiciels & Services se maintient dans la bonne moyenne, en retrait cette année par rapport à l'Allemagne et au Royaume Uni mais bien devant l'Espagne ou d'autres pays de l'Europe de l'ouest.

La croissance du marché français reste essentiellement tirée par les volumes et des prix toujours compétitifs sur la zone Europe. Cette bonne performance demeure toujours liée en partie à un phénomène de rattrapage du retard pour la France accumulé sur les dernières années en matière d'investissements en Technologies de l'information. L'industrie des TIC continue de bénéficier de leviers puissants pour les années à venir, entreprises et administrations étant conduites à investir de plus en plus pour être efficaces et compétitives dans un environnement concurrentiel mondialisé.

Perspectives 2009 : Une activité qui devrait globalement se maintenir malgré un climat dégradé

En dépit de la récession qui touche l'économie française, le marché des Logiciels & Services devrait globalement résister en 2009 selon Syntec Informatique* et afficher une croissance zéro, malgré tout supérieure à la performance de la plupart des autres secteurs économiques en France.

Les Logiciels & Services continueront de bénéficier d'une demande soutenue avec néanmoins de forts contrastes selon les marchés et les métiers. On notera également une pression accrue sur les prix ainsi que des cycles de vente plus longs, limitant la visibilité du marché.

Plusieurs facteurs de résistance soutiendront le secteur. En premier lieu, la tendance structurelle à l'externalisation de la fonction informatique se trouvera accélérée en raison de la nécessité de rationaliser les coûts et d'optimiser les dépenses.

Les nouvelles réglementations, nombreuses dans les marchés financiers et dans le domaine environnemental, devraient également soutenir la demande, l'informatique étant aujourd'hui un élément clé de la conformité.

L'activité liée aux restructurations, aux fusions et acquisitions jouera un important rôle contra-cyclique ainsi que les projets de rationalisation du Système d'Information et plus généralement, les outils de gestion et de pilotage des coûts et des budgets.

Enfin, l'innovation, facteur clé de différenciation et de compétitivité pour les entreprises, continuera de s'appuyer sur la multiplication de projets métiers (notamment Décisionnel et CRM) à haute valeur ajoutée technologique et surtout fonctionnelle.

Sur le plan de l'emploi, les acteurs du marché des Logiciels & Services, et plus particulièrement de celui du conseil et des services, devraient afficher en 2009 une grande prudence dans le recrutement de leurs collaborateurs avec peu ou pas de création nette d'emplois sur l'année contrairement aux années passées.

Le secteur constatera en outre une stabilisation des salaires et un turnover généralement à la baisse.

En conclusion, le secteur des Logiciels & Services devrait selon Syntec, confirmer en 2009 sa capacité à générer une surperformance en période d'expansion comme de récession économique. Cette situation témoigne du rôle désormais stratégique des technologies de l'information et en premier lieu des Logiciels & Services dans la compétitivité et la performance des entreprises.

*Source : Syntec Informatique - Information presse du 1 avril 2009

6.2.2 Keyrus : Une stratégie d'offre différenciée par marché

Conscient des besoins spécifiques des entreprises souvent fonction des segments de marché auxquels elles appartiennent, le Groupe **Keyrus** opère au travers de deux entités : **Keyrus** pour le marché des Grands Comptes et **Absys Cyborg** pour celui du Mid-Market.

Le positionnement de **Keyrus** s'articule autour de 2 grandes familles d'offres :

- Une offre de services destinée aux Grands Comptes et spécialisée autour du Conseil et l'intégration de solutions de Business Intelligence et d'e-Business (67% du CA)
- Une offre d'intégration de solutions de gestion destinée au segment du « Mid-Market » (33% du CA), par le biais d'**Absys Cyborg**

En termes de contribution par grandes familles d'offres, l'activité du groupe en 2008 se décompose comme suit :

<i>En M€</i>	Grands Comptes	Mid Market	Groupe
Chiffre d'affaires	74,5	36,9	111,4
Résultat Opérationnel Courant	0,2	1,5	1,7
Charges non récurrentes	(1,8)	(0,7)	(2,5)
Résultat Opérationnel	(1,6)	0,8	(0,8)

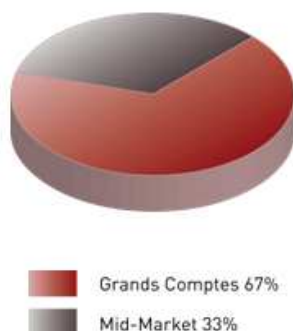
Le taux d'emploi se calcule sur la base des jours travaillés sur l'exercice civil. Il ne prend pas en compte les congés payés.

Le taux d'emploi est de l'ordre de :

- pour l'activité Grands comptes
 - 88% pour l'année 2007
 - 85,7% pour l'année 2008
 - 86% pour le 1^{er} trimestre 2009
- pour l'activité Mid Market
 - 70% pour l'année 2007
 - 69% pour l'année 2008
 - 70% pour le 1^{er} trimestre 2009

Le taux d'emploi (ou TACE) est le rapport entre le nombre de jour facturés et le nombre de jours travaillés (hors congés payés, RTT, maladie et maternité) pour l'ensemble du personnel productif.

Répartition du CA 2008 par marché



6.2.3 Keyrus : Une stratégie de croissance par marché

Keyrus : Un modèle d'entreprise pertinent, adapté à l'exploitation des niches de croissance sur l'activité Grands Comptes

Le marché des Grands Comptes est constitué d'acteurs généralistes positionnés sur de grands projets nécessitant une taille critique et une forte présence internationale mais également de spécialistes positionnés sur des niches de croissance.

L'ensemble de ces acteurs doit faire face au développement de plus en plus rapide de nouvelles technologies innovantes et s'adapter de manière réactive à l'évolution des exigences, parfois spécifiques, de leurs clients.

Face à ces événements, **Keyrus** a décidé de privilégier un modèle d'entreprise agile, construit autour d'une force commerciale spécialisée sur leur marché et le métier de leurs clients. Cette activité commerciale est soutenue dans ses actions par différentes entités transverses telles qu'une direction du consulting, une direction de la qualité, une direction du KM, une cellule R&D, sans oublier l'appui des principales fonctions supports de l'entreprise (Marketing, RH, financière, DSI ...). **Keyrus** se positionne ainsi dans l'activité Grands Comptes comme un spécialiste sur les niches de marchés les plus rentables, tout en industrialisant ses méthodes par une uniformisation des pratiques de management et une efficacité accrue des fonctions corporate.

Les objectifs de développement du Groupe sur son activité Grands Comptes sont de :

- **Consolider son offre de spécialiste sur les activités Business Intelligence / Performance Management :**
 - En unifiant la marque **Keyrus** pour les activités Grands Comptes sur ces domaines à l'échelle internationale ;
 - Par un plan de développement basé sur des objectifs de croissance organique ambitieux ;
 - En développant des offres et solutions innovantes, centrées autour de l'optimisation de la gestion de la performance ;
 - En s'adaptant au contexte de marché actuel en proposant dès le début 2009 une gamme d'offres adaptées aux nouveaux enjeux économiques des entreprises, notamment sur les axes de rationalisation, d'optimisation et de réduction de coûts ;
 - En continuant d'assurer une veille active du marché de la BI pour identifier toute opportunité pertinente de renforcement des positions de **Keyrus** sur cet axe d'offre en France et à l'International. **Keyrus** a de cette manière ouvert un bureau début 2009 en Israël afin de proposer à ses clients une alternative pour les projets ou la maintenance des projets IT moins coûteuse tout en assurant un niveau optimal de service et de qualité.
- **Développer son offre e-Business et renforcer les synergies BI/e-Business :**
 - Développer une activité de conseil en stratégie digitale afin d'étendre l'entendue de l'offre e-Business et d'offrir une offre à plus forte valeur ajoutée à nos clients (Conseil, Déploiement des dispositifs de communication digitale multicanal et accompagnement des clients dans la mesure de leur performance) ;
 - Associer les nouveaux outils BI du marché (Search, Web Analytics...) à la performance des stratégies Web des entreprises.
- **Privilégier l'innovation sur l'ensemble de ses offres en recherchant et en investissant dans les niches de croissance du futur :**
 - Développer des offres 'packagées' sectorielles répondant aux besoins croissants de mises en place de nouvelles normes, règlements et législations... (Banque, Assurance, Energie, Santé, Administration...) ;
 - Investir au bon moment dans les nouveaux métiers naissants et à fort potentiel ;
 - Poursuivre et renforcer le développement de solutions logicielles **Keyrus** de haute technologie dans le domaine de la Business Intelligence et complémentaires aux solutions leaders du marché : SAP BusinessObjects, SAS, Oracle, IBM ... ;
 - Renforcer la conception et le développement de projets innovants dans l'axe de la recherche clinique au travers de **Keyrus** Biopharma.

Une Stratégie de développement d’Absys Cyborg sur 3 axes

La stratégie de développement d’Absys Cyborg se décline sur 3 axes :

1/ Consolidation des actifs :

Accentuation de la présence géographique autour de ses actuelles représentations régionales.
Capitalisation autour de ses nombreux clients (3600) qui offrent autant d’opportunités de développer l’activité.

2/ Poursuite de la stratégie d’accompagnement des entreprises françaises ayant des besoins internationaux, au travers notamment du réseau ‘Partner Power International’, joint venture spécialisée dans l’implémentation de solutions ERP Microsoft Dynamics à destination d’entreprises multinationales.

3/ Développement d’expertises « métiers »

Absys Cyborg développe une approche sectorielle et dispose de solutions adaptées à différents métiers. Ses offres tirent partie des avancées technologiques les plus innovantes.

Absys Cyborg cible en particulier les entreprises les ‘Verticaux’ services professionnels, les entreprises industrielles du semi process, les mutuelles et assurances.

Un déploiement progressif en région et à l’international

Sur le plan national, Le groupe **Keyrus** a choisi depuis 2005 de développer son activité Mid Market sur les zones économiques à fort potentiel au travers d’une stratégie d’implantations locales par ouverture de bureaux et/ ou acquisition de structures. Cette stratégie de proximité correspond à son positionnement sur le segment du « Mid- Market » et facilite, en outre, l’approche commerciale des Grands Comptes implantés en région.

Sur les Grands Comptes, **Keyrus** a choisi de limiter sa présence géographique aux zones (IDF – Région Nord – Rhône- Alpes – PACA) les plus représentatives des implantations de ce segment de marché.

Keyrus a également préparé en 2008 l’ouverture d’une agence en Israël, opérée sur le premier trimestre 2009. Cette ouverture a été motivée par deux facteurs :

- Offrir à ses clients une alternative pour les projets ou la maintenance des projets BI/ Performance Management moins couteuse sans aucun compromis sur la qualité et en assurant le meilleur niveau de service
- S’implanter dans un pays à la pointe de l’innovation et des développements technologiques (Centres R&D de Microsoft et d’Intel, plus forte concentration de startups après la Sillicon Valley, vivier d’ingénieurs de haut niveau...).

A fin 2008, l’implantation géographique du groupe **Keyrus** est la suivante :

France : Paris – Besançon – Le Havre - Lille - Lyon – Marseille – Montpellier - Mulhouse – Nantes – Rennes - Sophia Antipolis – Reims – Rouen– Strasbourg.



International : Belgique – Brésil –Canada – Espagne - Luxembourg – Ile Maurice - Suisse - Tunisie



6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS QUI AURAIENT PU INFLUENCER LES ACTIVITES OU LES MARCHES DE LA SOCIETE

Nous portons à la connaissance du lecteur, le décès accidentel, le 1 juin 2009, de Monsieur Serge Anidjar, Directeur Financier Groupe. La prise en compte du risque lié à la disparition de ce cadre supérieur de l'entreprise s'est traduite par la nomination, fin juin 2009, d'un nouveau Directeur Financier qui avait déjà exercé une fonction au sein du département financier de Keyrus de juin 2006 à juin 2008.

A la connaissance de la direction de la société, il n'existe aucun événement exceptionnel en 2008 qui aurait pu influencer les activités ou les marchés de la société au cours du dernier exercice ou à la date de dépôt du présent document de référence.

6.4 DEPENDANCE DE LA SOCIETE VIS A VIS DES BREVETS, LICENCES OU AUTRES

Keyrus n'a aucune dépendance vis-à-vis de brevets ou de licences qui seraient essentiels pour la réalisation de son activité.

6.5 L'UNIVERS CONCURRENTIEL DE LA SOCIETE

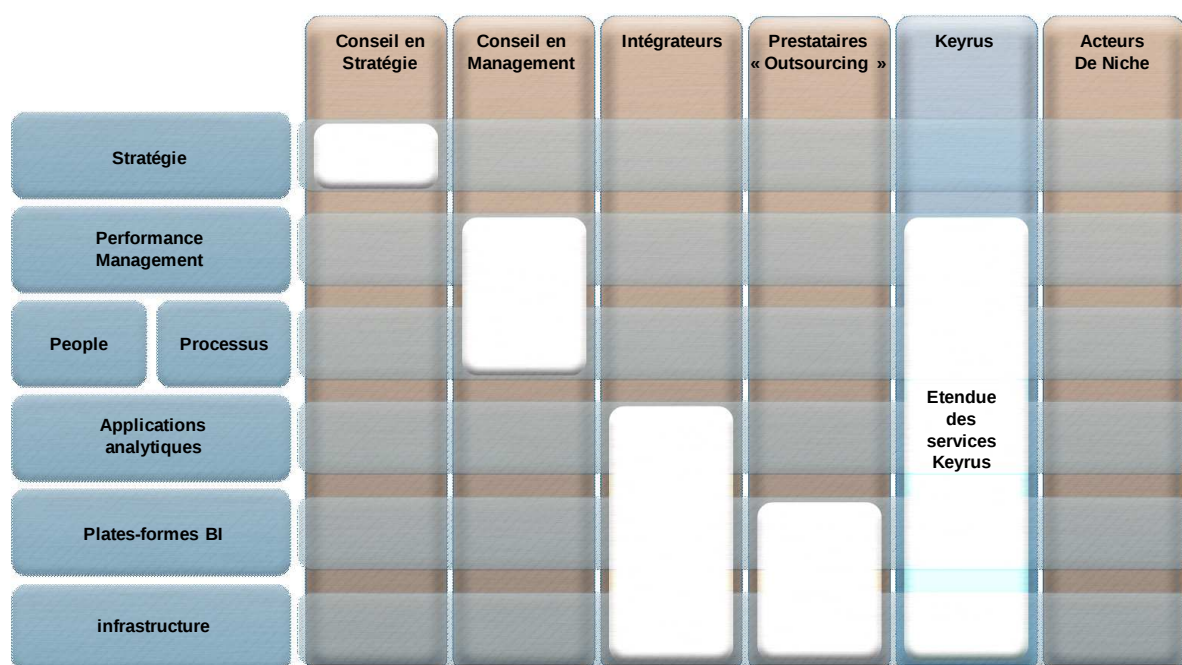
Les concurrents de **Keyrus** peuvent être classés en plusieurs catégories en fonction du périmètre d'activité concerné.

Sur le segment de marché Grands Comptes, **Keyrus** doit faire face une concurrence hétérogène faisant apparaître des acteurs spécialistes du ‘conseil pur’ - Stratégie et/ou Management- (AT Kearney, BCG, Mc Kinsey...), des acteurs intégrateurs spécialistes des domaines BI et/ou e-Business (Business & Decision, Micropole Univers...), des SSII traditionnelles de tailles très variées, ainsi que des acteurs de niche, souvent spécialisés dans un métier ou sur un secteur précis.

La maturation des marchés de **Keyrus** et le contexte économique difficile ont continué cependant en 2008 à éclaircir cet environnement concurrentiel.

Les acteurs spécialisés réussissent à associer des compétences techniques fortes (dont ils sont majoritairement issus) avec des compétences de conseil métier autour des fonctions opérationnelles de ces projets – gestion, finance, logistique, achat, RH, marketing et communication. Ces complémentarités répondent aux attentes caractéristiques des clients pour ces nouvelles solutions, où la proximité avec les utilisateurs et la vitesse de réalisation constituent les principaux facteurs-clés de succès. La réponse de **Keyrus** face aux nouvelles exigences de ses clients est d’ailleurs détaillée au paragraphe 6.1.3.2 du présent document.

Le positionnement de **Keyrus** par rapport à la concurrence directe et indirecte est présenté dans le schéma ci-dessous et montre l’étendue des services de **Keyrus** par rapport à cette concurrence :



Absys Cyborg fait face, sur le segment du Mid Market, à une double concurrence :

- celle des éditeurs concurrents de Sage et Microsoft Dynamics
- celle des intégrateurs de Sage et Microsoft Dynamics

Au sujet des éditeurs concurrents :

Les concurrents de Sage et Microsoft Dynamics qu’intègre Absys Cyborg sont de trois types :

- 1- Quelques éditeurs français d’envergure nationale : Cegid, Divalto
- 2- Des éditeurs d’ERP d’envergure mondiale : Oracle, SAP, Lawson Software
- 3- Un nombre considérable d’éditeurs de solutions « métiers » de taille souvent modeste

Au sujet des intégrateurs concurrents :

Sage et Microsoft Dynamics recrutent un large réseau de partenaires. D'un premier abord, on peut assimiler ce réseau à une concurrence significative pour Absys Cyborg.

On peut également analyser différemment cette situation puisque ce réseau contribue à diffuser largement les offres des éditeurs dont Absys Cyborg bénéficie largement.

Ces intégrateurs des solutions Sage et Microsoft Dynamics sont également de trois types :

- 1- De rares généralistes à couverture multirégionale (ex :GFI Infogen Systems, Prodware)
- 2- Des intégrateurs de taille moyenne positionnés principalement sur les offres Sage ERP X3 ou Microsoft Dynamics (3LI, Viseo, Kardol). Leur taille est très inférieure à celle d'Absys Cyborg.
- 3- Les revendeurs locaux qui proposent une offre restreinte mais de grande proximité.

L'évolution rapide des technologies innovantes impose des investissements considérables que peu d'acteurs sont capables de suivre. Le marché évolue donc vers une plus grande spécialisation des intégrateurs dans des domaines très ciblés.

6.6 RESPONSABILITE SOCIETALE

Le groupe **Keyrus** est une société de services et ne dispose pas en conséquence d'équipement industriel susceptible de générer des nuisances environnementales.

Société internationale et multiculturelle, **Keyrus** respecte et défend depuis son origine la diversité humaine et culturelle de son personnel en faisant partie de nombreuses associations qui œuvrent également en ce sens.

En 2007, **Keyrus** a signé la Charte de la diversité, pour affirmer son attachement à ces valeurs qui font la richesse du Groupe, et promouvoir l'égalité d'accès aux emplois, l'égalité des chances et la lutte contre toute forme de discrimination.

Keyrus est membre fondateur de L'Association Française des Managers de la Diversité créée en octobre 2007.

L'A.F.M.D. a pour mission d'être une plate-forme de réflexion, de partage d'expériences et d'échange de bonnes pratiques sur le management des équipes diverses et la lutte contre les discriminations dans le déroulé de carrière (sexe, âge, handicap, origine, religion, situation de famille...).

Keyrus a signé en 2007 la Charte de la Parentalité en Entreprise qui a 3 objectifs :

- faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise,
- créer un environnement favorable aux salariés-parents, en particulier pour les femmes enceintes,
- respecter le principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Afin de concrétiser son engagement et participer à des actions citoyennes, **Keyrus** est également membre de l'Association IMS « Agir pour la Cité », et est devenu un partenaire reconnu de l'opération « Nos quartiers ont des talents » qui repose sur le parrainage de jeunes diplômés issus de quartiers sensibles.

De manière plus générale, le Groupe respecte la Charte internationale des droits de l'homme et s'engage, au travers de sa charte éthique, à ce que chacun de ses collaborateurs adhère à ses valeurs de respect, d'intégrité, d'engagement et de non discrimination.

Les valeurs du Groupe guident ses relations avec ses collaborateurs, partenaires, fournisseurs, clients et investisseurs.

Par ailleurs, le respect de l'environnement est une préoccupation majeure du Groupe. Afin d'y contribuer le plus efficacement possible dans son activité de services aux entreprises, **Keyrus** rationalise l'utilisation énergétique, la consommation de papier, et se préoccupe du recyclage du matériel informatique (la mise en rebut en toute sécurité des équipements informatiques, le recyclage des cartouches d'encre...) au niveau du groupe.

7 ORGANIGRAMME

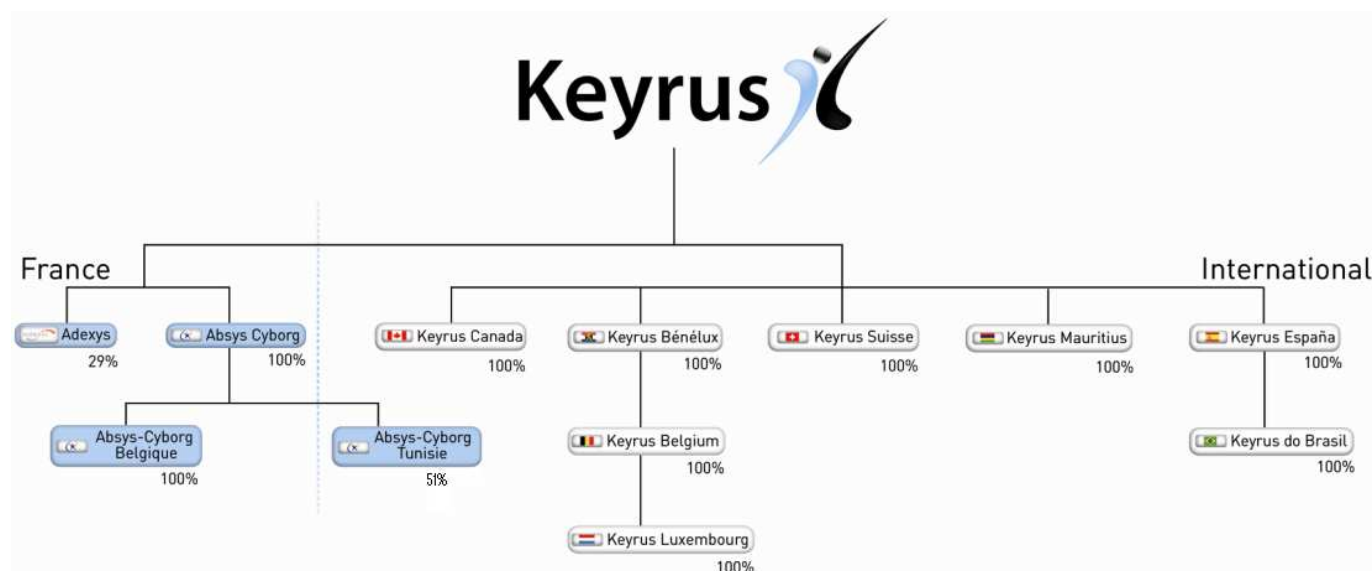
7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Au 31 décembre 2008, **Keyrus** détient directement ou indirectement l'ensemble des filiales du Groupe et en assure la Direction générale hormis la société Adexys.

Au cours des exercices 2007 et 2008 sont entrées dans le groupe les sociétés suivantes :

- ✓ Groupe Absys : Fusionnée en 2007 au sein de **Absys Cyborg**
- ✓ Zeni Corporation : Fusionnée en 2007 au sein de **Keyrus**
- ✓ Trilogia Inc : Fusionnée en 2007 au sein de Keyrus Canada

NB/ **Keyrus** n'a réalisé aucune acquisition en 2008



Le groupe **Keyrus** est organisé sous la forme suivante :

- Une société mère, **Keyrus**, qui est aussi la société opérationnelle en France pour l'ensemble de l'activité Grands Comptes ;
- Une filiale en France qui regroupe l'ensemble de l'activité Mid Market du Groupe **Keyrus** ;
- Des filiales opérationnelles intervenant sur leurs marchés nationaux.

En France, le Groupe bénéficie de l'intégration fiscale.

La société mère prend en charge certains services (marketing, communication, direction générale, direction financière) pour l'ensemble des filiales.

Une quote-part de ce coût est facturée aux filiales sur la base de leurs chiffres d'affaires respectifs.

Un détail de ces conventions intra-groupe est présenté dans le chapitre 16.2.1

7.2 FILIALES DU GROUPE KEYRUS

Tableau des filiales et participations de **Keyrus SA**

	Capital social en K€	Autres capitaux	Quote part	Valeur comptable des titres détenus (en K€)		Chiffre d'affaire de l'exercice	Résultat d'exploitation de l'exercice	Dividendes encaissés
				brute	nette			
Filiales détenues à plus de 50%								
Keyrus Canada	1 407	-823	100%	985	985	7 947	52	-
Absys - Cyborg	1 000	1 543	100%	9 667	9 667	35 705	2 017	-
Keyrus Suisse	95	157	100%	32	32	852	65	-
Keyrus Benelux	62	-80	100%	62	62	100	90	-
Keyrus Espagne	29	5	100%	3 133	3 133	9 296	-178	-

NB/ La filiale **Keyrus** Mauritius du Groupe **Keyrus**, consolidée dans les comptes du Groupe Keyrus est une filiale dont l'activité est non significative. Elle ne figure pas, pour cette raison, dans le tableau ci-dessus.

La société **Keyrus** est la société consolidante du groupe.

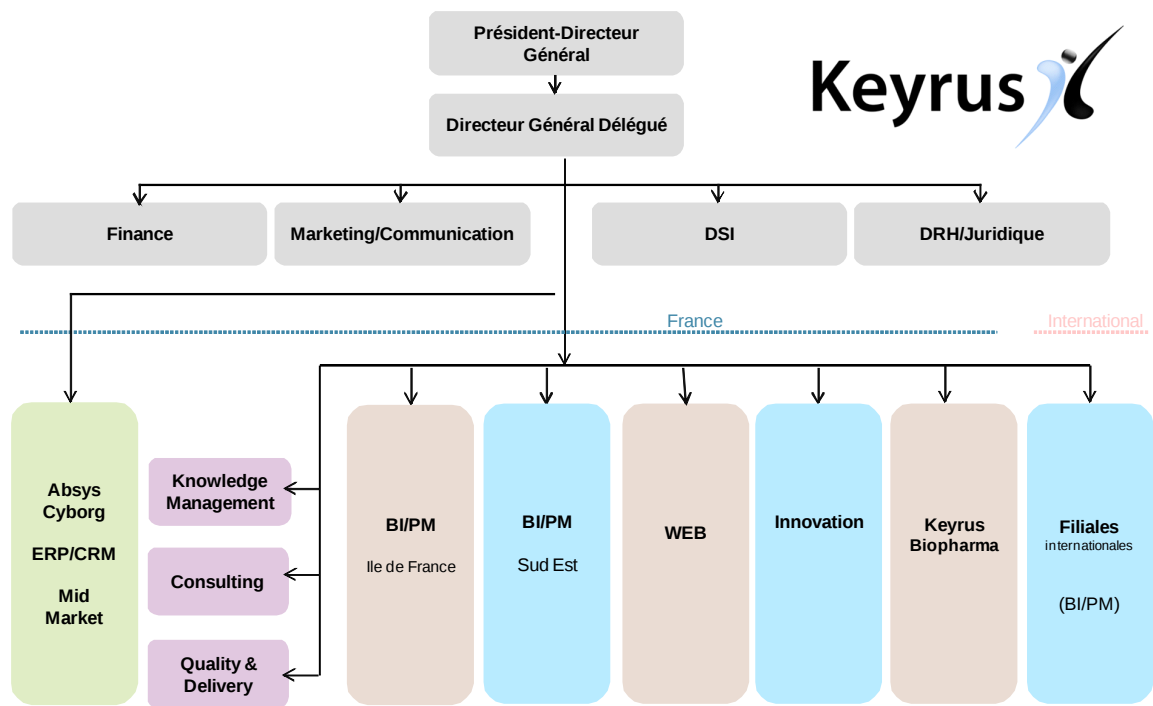
L'activité des filiales est présentée au point 1.3 du rapport de gestion.

7.3 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

Keyrus dispose d'une organisation qui favorise l'autonomie et la responsabilité au service d'une relation durable avec ses clients.

Le groupe est organisé en directions opérationnelles par secteur d'activité (agences) disposant ainsi d'une proximité avec leurs clients.

Les services supports transverses (administration, informatique, communication, marketing, direction des offres et du consulting) apportent leur soutien aux agences opérationnelles.



8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe ne possède pas d'immobilisations corporelles, en dehors des agencements, des installations et du matériel informatique.

Le groupe loue l'essentiel de ses locaux en bail commercial classique. Le parc de véhicules est essentiellement loué auprès de sociétés spécialisées.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Le groupe **Keyrus** est une société de service et ne dispose pas en conséquence d'équipement industriel susceptible de générer des nuisances environnementales.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE

Au 31 décembre 2008, les liquidités du groupe (trésorerie et VMP) s'élèvent à 9,7 M€ contre 8,7 M€ au 31 décembre 2007

- ✓ Les flux d'exploitation ont généré 1,9 M€ au cours de l'exercice 2008 ;
- ✓ Les opérations d'investissements ont requis 2,8 M€ ;
- ✓ Les flux liés au financement représentent un excédent de 2,0 M€.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la trésorerie nette du groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
A. Trésorerie	7086	7607
B. Instruments équivalents		
C. Valeurs mobilières de placement	2667	1094
D. Liquidités (A+B+C)	9753	8701
E. Actifs financiers courants	0	0
F. Dette bancaire court terme	88	54
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	2489	6939
H. Autres dettes court terme		0
I. Total (F+G+H)	2577	6994
J. Endettement financier court terme : I-D-E	(7176)	(1707)
K. Dette bancaire long terme	3833	9182
L. Obligations émises	11480	0
M. Autres dettes long terme	34	351
N. Total : K+L+M	15347	9534
O. Endettement financier net J+N	8171	7826

La variation de l'endettement à court terme s'explique principalement par un recours moindre au factor.

La variation des Obligations émises s'explique principalement par une opération de financement à moyen et long terme intervenues sur 2008 correspondant à l'émission le 11 juillet 2008 d'un emprunt obligataire de montant nominal de 13.000K€ représenté par 26.000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 500€ et de la cession des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) détachés des obligations souscrites par les établissements bancaires.

La variation de la dette bancaire à long terme s'explique principalement par des remboursements anticipés.

Le lecteur pourra se reporter à la note 21 annexée aux comptes consolidés pour davantage de détails sur nos passifs financiers.

9.2 RESULTAT

L'ensemble de l'activité du groupe **Keyrus** sur l'exercice 2008 peut être résumé comme suit :

En K€	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	111 419	113 364
Résultat Opérationnel Courant	1 702	2 850
Résultat Opérationnel	-813	1 652
Résultat avant impôt	-3 041	724
Résultat net	-3 647	537
Dont:		
Part du Groupe	-3 572	651
Part des minoritaires	-75	-114

En terme d'activité, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 111,4 M€ en 2008 contre 113,4 M€ en 2007 soit une baisse de 1,7%.

A périmètre comparable, en données proforma (retraitées avec prise en compte des activités cédées – Alphamega – et acquises – Trilogia Solutions Inc. – en 2007), le chiffre d'affaires en 2008 affiche une croissance de +0,7% par rapport à l'exercice 2007.

- **Résultat Opérationnel Courant**

Le Résultat opérationnel Courant s'élève à 1.702 K€ au 31 décembre 2008 contre 2.850 K€ au 31 décembre 2007 soit une baisse de l'ordre de 67,4%.

Les charges d'exploitation sont essentiellement constituées des frais de personnel qui représentent plus de 53% du chiffre d'affaires.

Les autres charges d'exploitation, comprenant les achats et autres charges externes, les impôts et taxes ainsi que les dotations aux amortissements et provisions, représentent 45% du CA.

Les effectifs totaux du groupe à fin décembre 2008 s'élevaient à 1.139 collaborateurs, en stabilité par rapport à fin 2007. En intégrant en équivalent temps plein les sous traitants utilisés par le Groupe, les effectifs s'élèvent à 1274 personnes (1305 au 31 décembre 2007).

- **Résultat Opérationnel**

Le résultat opérationnel de l'exercice se situe à -813 K€ contre de 1.652 K€ au titre de l'exercice 2007. Le résultat opérationnel de l'exercice 2008 comprend des charges non récurrentes de 2.515 K€.

La hausse des autres produits et charges opérationnelles provient principalement des charges de réorganisation plus importantes au titre de l'exercice 2008, et de l'absence de produits de cession d'actifs sur ce même exercice.

- **Résultat Financier :**

Le résultat financier s'élève à - 2.229 K€. Il se décompose d'une part d'un coût lié à l'endettement financier net de - 813 K€ et d'autre part des produits et charges financières net pour - 1.416 K€ dont 800 K€ de perte de change.

- **Impôts sur les résultats :**

L'impôt de 517 K€ est composé d'un impôt exigible de 400 K€ et d'un impôt différé de 117 K€.

- **Résultat Net :**

La baisse du résultat opérationnel courant provient principalement des provisions pour risques constituées. La baisse du résultat net est la résultante des baisses du résultat opérationnel courant, du résultat opérationnel et de la charge financière générée par l'OBSAAR.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX PROPRES DE L'EMETTEUR

L'évolution des capitaux propres consolidés du groupe entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2008, est décrite dans les comptes consolidés en note IV du chapitre 20.3.1.

10.2 SOURCES ET MONTANTS DE FLUX DE TRESORERIE AU COURS DES EXERCICES 2007 ET 2008

L'évolution des flux de trésorerie consolidés du groupe entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2008 est décrite dans les comptes consolidés en note III du chapitre 20.3.1

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Les montants des emprunts bancaires et des découverts bancaires sont libellés dans la devise du pays dans lequel le Groupe **Keyrus** a pris de tels engagements.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers hors emprunts bancaires correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts bancaires à hauteur de 17.745 K€ (contre 13.217 K€ à fin 2007) sont conclus à des taux d'intérêt variables. Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor 3 mois.

Les découverts sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de ces taux.

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

Les découverts bancaires sont payables sur demande de la banque.

Comme expliqué au paragraphe 4.3.1, une couverture de taux a été mise en place à hauteur de 8,8M€.

Les banques qui consentent des financements au groupe sont la Société Générale, BNP Paribas, le CIC, LCL, la Banque Palatine, le Crédit Agricole et les Banques Populaires.

10.4 RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Le Groupe a souscrit des emprunts bancaires dont les conditions financières sont établies comme suit :

- Les conditions financières de l'OBSAAR sont présentées ci-après :

- Durée de l'emprunt : 6 ans
- Amortissement des obligations : 5 tranches annuelles égales à partir du 12 août 2010
- Taux d'intérêt EURIBOR 3 mois – 1,26%
- EBITDA est à comprendre comme l'EBITDA consolidé correspondant au résultat opérationnel courant augmenté des dotations (nettes des reprises) aux amortissements et provisions et des impacts IFRS liés aux rémunérations payées en actions pour la partie des charges ne donnant pas lieu à décaissement.
- Ratios financiers :
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée des obligations
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3,5 au 31 décembre 2008 puis inférieur à 3 sur la durée des obligations.

- Les conditions financières des autres emprunts bancaires sont présentées ci-après :

- Tirage sur 5 ans sous forme de billet sur 6 mois au maximum
- Remboursement annuel correspondant à 1/5 de la dette
- Taux d'intérêt EURIBOR + 0,5%
- Commission de confirmation de 0,25%

- Ratios financiers :
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur ou égal à 0,7 sur la durée du concours
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'excédent brut d'exploitation consolidé demeure inférieur ou égal à 3 sur la durée du concours.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Le groupe a accéléré en 2008 ses investissements en R&D pour développer des avantages concurrentiels dans différents domaines et secteurs d'activités :

- Création d'une Business Unit Innovation pour appréhender les nouvelles technologies innovantes dans le domaine du WEB et de la BI et développer des savoir-faire distinctifs d'intégration de ses solutions dans les plateformes technologiques existantes ;
- Développement de logiciels de haute technologie dans le domaine de la Business Intelligence complémentaires aux solutions des principaux éditeurs du marché : SAP/BusinessObjects, SAS, ORACLE, IBM ;
- Développement de solutions décisionnelles pour le secteur de la santé répondant aux nouvelles réglementations du secteur en termes de pilotage d'activité.
- Conception et Développement de projets innovants dans le domaine de la recherche clinique.

L'ensemble des dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 TENDANCES RECENTES

Le Groupe **Keyrus** a réalisé un chiffre d'affaires de 27,7 millions d'euros (données non auditées) sur le premier trimestre 2009, en baisse de 3,6 % par rapport au premier trimestre 2008.

Cette baisse de chiffre d'affaires, en grande partie anticipée, s'explique principalement par un net recul des ventes en Espagne, au Canada et en Belgique, dû au contexte économique dégradé depuis septembre 2008.

Au cours de ce premier trimestre, les activités françaises du Groupe, représentant plus de 75% du chiffre d'affaires consolidé, résistent bien avec une croissance organique de +1% pour les activités Grands Comptes et de + 3% pour les activités Middle Market.

12.2 TENDANCES POUR 2009

Le groupe **Keyrus** a pour objectif en 2009 une croissance modérée de son chiffre d'affaires, tout en travaillant sur l'amélioration de la rentabilité.

Au terme du premier trimestre 2009, la visibilité demeure réduite et les tensions sur les prix continuent à s'accroître. Dans ce contexte, le Groupe **Keyrus** reste concentré sur la bonne gestion de ses opérations et la fidélisation de ses clients ainsi que sur le développement d'offres adaptées à la conjoncture et de contrats de service plus globaux visant à accroître la visibilité de son carnet de commandes et sécuriser son résultat opérationnel.

Dernière communication financière :

Communiqué du 29 juillet 2009 relatif au chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2009

Communiqué de presse
Levallois, le 29 juillet 2009

Chiffre d'affaires T2 2009

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2009 : 25,3 M€

Chiffre d'affaires consolidé (K€)	2009	2008
Premier trimestre	27.681	28.712
Deuxième trimestre	25.300	28.740
Premier semestre	52.981	57.452

Levallois, le 29 juillet 2009 : Le Groupe **Keyrus** a réalisé un chiffre d'affaires de 25,3 M€ sur le deuxième trimestre 2009, en repli de 12% par rapport au deuxième trimestre 2008.

Le point marquant du trimestre est la baisse que connaissent à leur tour les activités françaises du Groupe, rejoignant ainsi la tendance observée sur les activités internationales depuis le début de l'année. Elles sont impactées à la fois par une pression sur les prix des prestations, l'effet jours ouvrés (-2 jours au T2-09 vs T2-08) et le net recul des ventes de logiciels lié au contexte de marché.

La baisse des activités Grands Comptes au deuxième trimestre 2009 s'élève à – 15%. Comme au premier trimestre, le recul du chiffre d'affaires est resté marqué en Espagne, au Canada et en Belgique mais la baisse a également affecté au deuxième trimestre les activités au Brésil et en France. Pour ces deux derniers pays, les prises de commandes sont néanmoins encourageantes et ne laissent pas entrevoir de poursuite de la baisse sur le troisième trimestre.

Les activités Mid-Market ont vu leur chiffre d'affaires diminuer de 5% au second trimestre. Le niveau du carnet de commandes de la fin du trimestre devrait néanmoins permettre d'atténuer ce recul pour le prochain trimestre. Pour l'ensemble du premier semestre 2009, les activités Mid-Market, avec un chiffre d'affaires quasiment identique à celui du S1 2008, auront démontré une forte adaptation au contexte de crise actuel.

Dans cet environnement économique dégradé, les mesures de réorganisation et d'ajustement mises en œuvre depuis plusieurs mois ont permis au Groupe **Keyrus** de conserver des taux d'activité d'un niveau convenable tout au long du semestre, et devraient permettre de dégager un résultat opérationnel positif sur ce semestre.

Keyrus publiera le 16 septembre 2009 ses résultats du premier semestre 2009 après clôture du marché.

13 PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE

Dans cet environnement économique dégradé, les mesures de réorganisation et d'ajustement mises en œuvre depuis plusieurs mois ont permis au Groupe **Keyrus** de conserver des taux d'activité d'un niveau convenable tout au long du semestre, et devraient permettre de dégager un résultat opérationnel positif sur ce semestre.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE

L'administration de **Keyrus** est confiée à un conseil d'administration composé au 31 décembre 2008 de cinq membres. Le mandat des administrateurs est d'une durée de six ans renouvelable. Les statuts de **Keyrus** prévoient que le conseil d'administration est composé de 3 à 18 membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Le tableau ci après précise, la liste des mandats et fonctions exercées dans les sociétés pour chacun des membres du conseil d'administration.

Prénom, nom et adresse Fonction	Autre mandat ou fonction exercé dans toute société	2004	2005	2006	2007	2008
M. Eric Cohen 155 rue Anatole France à Levallois- Perret (92300) Président directeur général	Président directeur général - Keyrus Suisse - Keyrus Canada - ALPHA TECHNOLOGIES - Alpha Mega - Antipodes Conseil & Réalisation - Alpha Technologies Application	X X	X X	X X Sté fusionnée	X X Sté fusionnée	X X Sté fusionnée
	Président - Absys - Cyborg (EX Groupe CYBORG) - ADH - Absys - Universal Testing - Keyrus España (Ex Etica Software) - Keyrus Do Brasil - Keyrus LYON	X X X X X X	X X X X X X	X X X X X X	X Sté fusionnée Sté fusionnée Sté fusionnée X Sté fusionnée	X X Sté fusionnée Sté fusionnée X Sté fusionnée
	Administrateur - Keyrus Benelux - Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS) - Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg) - Absys - Cyborg (EX MEA EQUINOXES) - Keyrus Do Brasil - Absys Cyborg Tunisie	X X X X X X	X X X X X X	X X X X X X	X X X X X X	X X X X X X
	Gérant - Absystem Gestion SPRL - SEDLOG - EMC Capital Partners	X X X	X X X	X X X	X Sté vendue Sté vendue	X Sté vendue X
Mme Rébecca Meimoun, née Cohen 155 rue Anatole France à Levallois- Perret (92300) Administrateur	Administrateur - Absys - Cyborg (EX Groupe CYBORG) - Keyrus Benelux - Keyrus LYON - Keyrus Canada - Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS) - Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg) - ALPHA TECHNOLOGIES - Alpha Mega - Antipodes Conseil & Réalisation - Alpha Technologies Application - Keyrus España (Ex Etica Software)	X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X	X X Sté fusionnée X X X Sté fusionnée X Sté fusionnée	X X Sté fusionnée X X X Sté fusionnée X Sté fusionnée	X X Sté fusionnée X X X Sté fusionnée X Sté fusionnée
Mme Laëtina Adjai, née Cohen 7 rue Camille Pelletan à Levallois Perret (92300)Administrateur	Administrateur - Keyrus Benelux - Absys - Cyborg (EX Groupe CYBORG) - Keyrus LYON - ALPHA TECHNOLOGIES - Alpha Mega - Antipodes Conseil & Réalisation - Alpha Technologies Application - Keyrus Canada - Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS) - Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg)	X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X	X Sté fusionnée Sté fusionnée Sté fusionnée X Sté fusionnée X Sté fusionnée X X X	X Sté fusionnée Sté fusionnée Sté fusionnée X Sté fusionnée X Sté fusionnée X X X	X Sté fusionnée Sté fusionnée Sté fusionnée X Sté fusionnée X X X
Mr Bernard Cohen 185 rue de Courcelles à Paris (75017) Administrateur	Administrateur - Groupinvest - Tilroc - SCI du Rond point	X X X X	X X X X	X X X X	X X X X	X X X X
Monsieur Didier Taupin 155 rue Anatole France à Levallois-Perret (92300) Directeur Général Délégué						
M Philippe Lansade 51, rue du Général de Lestrain à Paris (75016)Administrateur						
M. Serge Anidjar 155 rue Anatole France à Levallois- Perret (92300) Administrateur	Administrateur - Keyrus España (Ex Etica Software) - Absys Cyborg Tunisie - Alpha Mega - Alpha Technologies Application	X X X X	X X X X	X X X X	X X Sté vendue Sté fusionnée	X X Sté vendue Sté fusionnée

A la connaissance de la société, aucun membre du conseil d'administration ni aucun mandataire social (dirigeant) n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de membre du conseil d'administration ou de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Nous informons le lecteur du décès accidentel, le 1 juin 2009, de Monsieur Serge Anidjar, Directeur Financier Groupe et administrateur de **Keyrus**.

14.2 CONFLITS D'INTERETS

Il n'existe pas à la connaissance de la société **Keyrus** de conflit d'intérêt entre les intérêts privés des membres des organes d'administration et leurs devoirs à l'égard de la société. Les membres des organes d'administration de la société ne sont liés, par aucun contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages, avec des filiales du groupe **Keyrus**.

Il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration concernant la cession de leur participation.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant en chapitre 16.2.1 présente l'ensemble des conventions directes ou indirectes passées et en cours entre des mandataires sociaux et la société. Aucune des personnes visées ci dessus n'a accepté une restriction à la libre cession de ses actions.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Le tableau ci-dessous rend compte de la rémunération brute totale et des avantages en nature versés durant les exercices 2008 et 2007 à chaque mandataire social tant par **Keyrus** elle-même, que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Les rémunérations indiquées sont des rémunérations brutes.

Keyrus n'étant pas contrôlée par une autre société, il n'y a pas lieu de mentionner les sommes versées par la société qui contrôle **Keyrus**, au sens du même article.

Tableau des rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération globale attribuée à l'ensemble des administrateurs et mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 est de 767.365 € dont 4.365 € relatif aux avantages en nature est ce décompose comme suit :

Tableau N°1 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant ou mandataire social		
	2007	2008
	Montants dus	Montants dus
<u>Eric Cohen - Président directeur général</u>		
Rémunération fixe	180 000	180 000
Rémunération variable	80 000	60 000
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de presence	15 000	12 500
Avantages en nature	0	
Total	275 000	252 500
<u>Rebecca Meimoun - Directrice des ressources humaines</u>		
Rémunération fixe	85 000	85 000
Rémunération variable	3 000	3 000
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de presence	2 000	4 000
Avantages en nature	1 440	1 440
Total	91 440	93 440
<u>Serge Anidjar - Directeur financier</u>		
Rémunération fixe	150 000	150 000
Rémunération variable	20 000	60 000
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de presence	1 000	4 000
Avantages en nature	0	
Total	171 000	214 000
<u>Didier Taupin - Directeur général délégué</u>		
Rémunération fixe	0	200 000
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de presence	0	0
Avantages en nature	0	2 925
Total	0	202 925

Le versement du variable de Mr Serge Anidjar est intervenu en 2009

Concernant les mandataires sociaux susvisés, la société n'a, à ce jour, pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction, de la cessation ou du changement de fonctions de l'un quelconque de ses mandataires sociaux ou postérieurement à ceux-ci.

Au terme d'une délibération du conseil en date du 14 février 2008, la société a nommé Monsieur Didier Taupin, en qualité de directeur général délégué. Il a été décidé qu'en cas de révocation de son mandat, Monsieur Didier Taupin percevra à première demande une indemnité forfaitaire de rupture d'un montant de 100.000 € bruts, en réparation du préjudice, sauf en cas de révocation pour une cause assimilée à une faute grave ou lourde telle que définie par le droit du travail et la jurisprudence. Cette indemnité forfaitaire de rupture est subordonnée au respect des conditions de performance suivantes :

- Le chiffre d'affaires de l'exercice n doit être en croissance par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice n-1,
- Progression et développement des offres conseil

Au cours des exercices 2008 et 2007, il n'a été attribué aucun stock option ou BSPCE à l'un quelconque des mandataires sociaux de la société.

- Le montant des avantages en natures résultant de l'utilisation à usage personnel d'un véhicule mis à disposition par la société ou d'une couverture sociale sont de 4.365 € au titre des années 2008 et 2007 et se répartissent comme suit :

Administrateurs	Année 2008	Année 2007
Eric Cohen	Néant	Néant
Rébecca Meimoun	1.440 €	1.440 €
Serge Anidjar	Néant	Néant
Didier Taupin	2.925 €	Néant

Tableau N°2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2007		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<u>Eric Cohen - Président directeur général</u>				
Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000
Rémunération variable	80 000	80 000	60 000	60 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	15 000	15 000	12 500	12 500
Avantages en nature				
Total	275 000	275 000	252 500	252 500
<u>Rebecca Meimoun - Directrice des ressources humaines</u>				
Rémunération fixe	85 000	85 000	85 000	85 000
Rémunération variable	3 000	3 000	3 000	3 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	2 000	2 000	4 000	4 000
Avantages en nature	1 440	1 440	1 440	1 440
Total	91 440	91 440	93 440	93 440
<u>Serge Anidjar - Directeur financier</u>				
Rémunération fixe	150 000	150 000	150 000	150 000
Rémunération variable	20 000	20 000	60 000	60 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	1 000	1 000	4 000	4 000
Avantages en nature				
Total	171 000	171 000	214 000	214 000
<u>Didier Taupin - Directeur général délégué</u>				
Rémunération fixe			200 000	200 000
Rémunération variable*				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature			2 925	2 925
Total	0	0	202 925	202 925

Tableau N°3 - Tableau des jetons de presence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux				
	2007		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<u>Laetitia Adjaj - Administrateur</u>				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de presence			500	500
Avantages en nature				
Total	0	0	500	500
<u>Philippe Lansade - Administrateur</u>				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de presence	2000	2000	3500	3500
Avantages en nature				
Total	2000	2000	3500	3500
<u>Bernard Cohen- Administrateur</u>				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de presence			500	500
Avantages en nature				
Total	0	0	500	500

- Les versements des jetons de présences sont intervenus en 2009 de la manière suivante ; Eric Cohen 27500 €, Rebecca Meimoun 4000 €, Serge Anidjar 4000 €, Philippe Lansade 3500 € . Reste à verser a Mr Cohen Bernard et Mme Adjadj les montants de 500 € chacun.
- L'Assemblée Générale du 26 juin 2009 a alloué le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à 40.000 euros.

Tableau des titres donnant accès au capital

Tableau N°4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribués durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe				
Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercé au cours de l'exercice.				
Tableau N°5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social				
Au cours de l'exercice 2008, les mandataires sociaux n'ont pas exercé des options, des BSPCE et des BSA.				
Tableau N°6 : actions de performance attribuées à chaque mandataire social				
Au cours de l'exercice, aucune actions de performance n' a été attribuée aux mandataires sociaux				
Tableau N°7 : actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social				
N/A				

Tableau N°8 : historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions						
Information sur les options de souscription ou d'achat						
	Date de décision d'attribution	Options de souscription d'actions	BSPCE 2004	BSA 2004	BSAAR 2009	Prix d'exercice
Eric Cohen	28-07-2004		869.000			1,2088 €
Eric Cohen *	27-07-2008				4.867.981	1.80 €
Rébecca Meimoun	27 -11-2000	11.000				5,01 €
Rébecca Meimoun	28-07-2004		181.000			1,2088 €
Laetitia Adjaj	28-07-2004			39.000		1,2088 €
Serge Anidjar	28-07-2004		150.000			1,2088 €

* via le holding EMC Capital Partners

Au cours de l'exercice 2008, les mandataires sociaux n'ont pas exercé des options, des BSPCE et des BSA.

Aucun autre BSA ou BSPCE n'a été exercé. La durée de validité des BSA expirant fin juillet 2009, Ces plans peuvent donc être considérés comme caduque à ce jour.

INFORMATIONS SUR LES BSAAR

Date de l'assemblée	27 juin 2008
Date du conseil d'administration	12 août 2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	5.486.000
Mandataire social concerné : - Eric Cohen	4.867.981
Point de départ d'exercice des BSAAR	12 août 2010
Date d'expiration	12 août 2014
Prix de souscription ou d'achat par action	1,80 €
Nombre de BSAAR exercés au 30 juin 2009	0
Nombre de BSAAR caducs au 30 juin 2009	0
Nombre de BSAAR restant en fin d'exercice	5.486.000

Concernant les mandataires sociaux, la société n'a pris aucun engagement, à ce jour, (hormis la convention avec M. Didier Taupin citée au paragraphe 16.2.1), au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction, de la cessation ou du changement de fonctions de l'un quelconque de ses mandataires sociaux ou postérieurement à celles-ci.

Tableau N°9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers				
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré		
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	N/A	N/A		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	N/A	N/A		

Tableau N°10	Contrat de travail		Régime supplémentaire de retraite		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<u>Monsieur Eric Cohen</u>	X			X		X		X
Président directeur général								
Date début de mandat :	22/06/2005							
Date de fin de mandat:	AGO comptes 31/12/2010							
<u>Madame Rebecca Meimoun</u>	X			X		X		X
Directrice des ressources humaines								
Date début de mandat :	22/06/2005							
Date de fin de mandat:	AGO comptes 31/12/2010							
<u>Madame Laetitia Adjaj</u>		X						
Administrateur								
Date début de mandat :	22/06/2005							
Date de fin de mandat:	AGO comptes 31/12/2010							
<u>Monsieur Serge Anidjar</u>	X			X		X		X
Directeur Financier Groupe								
Date début de mandat :	27/06/2006							
Date de fin de mandat:	AGO comptes 31/12/2011							
<u>Monsieur Philippe Lansade</u>		X						
Administrateur								
Date début de mandat :	22/06/2005							
Date de fin de mandat:	AGO comptes 31/12/2010							
<u>Monsieur Didier Taupin</u>	X			X		X		X
Directeur général délégué - non administrateur								
Date début de mandat :	N/A							
Date de fin de mandat:	N/A							
<u>Monsieur Bernard Cohen</u>		X						
Administrateur								
Date début de mandat :	10/06/2000							
Date de fin de mandat:	14/02/2008							

Les rémunérations perçues par Madame Rébecca Meimoun , Monsieur Eric Cohen et Monsieur Serge Anidjar tant au cours de l'exercice 2008 que de l'exercice 2007, l'ont été au titre de leur contrat de travail avec la société Keyrus SA. Ces rémunérations ont été fixées conformément à la pratique de marché sur ces types de postes.

La rémunération perçue par Monsieur Didier Taupin au titre de son contrat de travail. Cette rémunération a été fixée conformément à la pratique de marché pour ce type de poste.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 ECHEANCES DES MANDATS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Eric Cohen PRESIDENT	Nommé lors de l'assemblée générale mixte en date du 22 juin 2005 ; son mandat expire à l'issue de l'assemblée, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Didier Taupin DIRECTEUR GENERAL DELEGUE	Nommé par décision du conseil d'administration en date du 14 février 2008 pour une durée non limitée.
Rébecca Meimoun ADMINISTRATEUR	Nommé lors de l'assemblée générale mixte en date du 22 juin 2005 ; son mandat expire à l'issue de l'assemblée, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Laetitia Adjadj ADMINISTRATEUR	Nommé lors de l'assemblée générale mixte en date du 22 juin 2005 ; son mandat expire à l'issue de l'assemblée, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Philippe Lansade ADMINISTRATEUR	Nommé lors de l'assemblée générale mixte en date du 22 juin 2005 ; son mandat expire à l'issue de l'assemblée, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Serge Anidjar ADMINISTRATEUR	Nommé lors de l'assemblée générale mixte en date du 27 juin 2006.

16.2 Contrats entre les mandataires sociaux et la société ou ses filiales

Néant

16.2.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• CONVENTION AVEC MONSIEUR D TAUPIN

Monsieur Didier Taupin a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration du 14 février 2008.

En cas de révocation, Monsieur Didier Taupin percevra à première demande une indemnité forfaitaire de rupture d'un montant de 100.000 € bruts, en réparation du préjudice résultant de la cessation forcée de son mandat. Toutefois et par exception à ce que dessus, aucune indemnité ne sera due à Monsieur Didier Taupin en cas de révocation de son mandat pour une cause assimilée à une faute grave ou lourde telle que définie en droit du travail.

Cette indemnité forfaitaire de rupture est subordonnée au respect des conditions de performance suivantes :

- Le chiffre d'affaires de l'exercice n doit être en croissance par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice n-1,
- Progression et développement des offres conseil.

Cet engagement sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Cet engagement a été autorisé par le conseil d'administration du 14 février 2008.

La personne concernée est Monsieur Didier Taupin.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

Keyrus – Keyrus Espagne (ex Etica Software)

Le Conseil d'administration du 30 décembre 2005 a autorisé la signature d'une convention de prestation de services entre la société Keyrus et la société Keyrus Espagne (ex Etica Software).

Cette convention porte sur les prestations suivantes effectuées par Keyrus au profit de ses filiales:

- Assistance en matière de management et de direction
- Assistance en matière financière et de gestion de trésorerie
- Assistance en matière de comptabilité, de contrôle de gestion et d'informatique
- Assistance en matière administrative, juridique et fiscale
- Assistance en matière de gestion du personnel et de recrutement
- Assistance technique
- Assistance en matière de gestion des locaux et du matériel
- Assistance en matière de communication
- Assistance en matière d'administration des ventes

Au titre de l'exercice 2008, le montant facturé se décompose comme suit :

- Keyrus Espagne =====> 0 €

Keyrus – Keyrus Suisse – Keyrus Benelux – Keyrus Belgique (ex Solid Partner)

Le Conseil d'administration du 21 décembre 2001 a autorisé la signature d'une convention de prestation de services entre la société Keyrus et les sociétés Keyrus Suisse, Keyrus Benelux et Keyrus Belgique (ex. Solid Partners)

Cette convention porte sur les prestations suivantes effectuées par Keyrus au profit de ses filiales:

- Assistance en matière de management et de direction
- Assistance en matière financière et de gestion de trésorerie
- Assistance en matière de comptabilité, de contrôle de gestion et d'informatique
- Assistance en matière administrative, juridique et fiscale
- Assistance en matière de gestion du personnel et de recrutement
- Assistance technique
- Assistance en matière de gestion des locaux et du matériel
- Assistance en matière de communication
- Assistance en matière d'administration des ventes

Au titre de l'exercice 2008, le montant facturé se décompose comme suit par société :

- Keyrus Suisse =====> 75 000 €
- Keyrus Benelux =====> 0 €
- Keyrus Belgique (ex. Solid Partners) =====> 158.000 €

Keyrus – Absys Cyborg

Le Conseil d'administration en date du 20 juillet 2000 avait autorisé la signature d'une convention de prestation de services entre Keyrus et les diverses sociétés du groupe Cyborg. Ces sociétés ont été fusionnées dans Absys-Cyborg (ex Groupe Cyborg).

Cette convention perdure en conséquence entre Keyrus et Absys-Cyborg (ex Groupe Cyborg).

Cette convention porte sur les prestations suivantes effectuées par Keyrus au profit de sa filiale:

- Assistance en matière de management et de direction
- Assistance en matière financière et de gestion de trésorerie
- Assistance en matière de comptabilité, de contrôle de gestion et d'informatique
- Assistance en matière administrative, juridique et fiscale
- Assistance en matière de gestion du personnel et de recrutement
- Assistance technique
- Assistance en matière de gestion des locaux et du matériel
- Assistance en matière de communication
- Assistance en matière d'administration des ventes

Au titre de l'exercice 2008, le montant facturé s'élève à 390.000 €.

• **CONVENTION DE TRESORERIE**

Keyrus – Keyrus Espagne – Keyrus Do Brazil.

Le Conseil d'administration a autorisé en date du 30 décembre 2005 Keyrus à prêter ou à emprunter des fonds à ses filiales Keyrus Espagne, Keyrus Do Brazil afin d'optimiser la gestion financière du groupe.

Au 31 décembre 2008, les positions de Keyrus hors intérêts courus étaient les suivantes :

- Prêt à Keyrus Espagne ===➔ 1 470.661 €
- Prêt à Keyrus Do Brazil ===➔ 100 000 €

Dans le cadre de cette convention, les produits ou les charges comptabilisés au cours de l'exercice ont été néants.

Keyrus – Keyrus Benelux.

Le Conseil d'administration a autorisé en date du 25 octobre 2001 Keyrus à prêter ou à emprunter des fonds à Keyrus Benelux afin d'optimiser la gestion financière du groupe.

Au 31 décembre 2008, les positions de Keyrus hors intérêts courus vis à vis des co-contractants étaient les suivantes :

- Prêt à Keyrus Benelux===➔ 5.808.082 €

Dans le cadre de cette convention, les produits comptabilisés au cours de l'exercice se sont élevés à 241.816,52 €.

Keyrus – Absys-Cyborg

Le Conseil d'administration en date du 20 juillet 2000 avait autorisé la signature d'une convention de gestion de trésorerie centralisée entre Keyrus et les diverses sociétés du groupe Cyborg . Ces sociétés ont été fusionnées dans Absys-Cyborg (ex Groupe Cyborg).

Cette convention perdure en conséquence entre Keyrus et Absys-Cyborg (ex Groupe Cyborg).

Au 31 décembre 2008, les positions de Keyrus hors intérêts courus vis à vis de la société Absys-Cyborg était la suivante :

- Prêt à Absys-Cyborg (ex Groupe Cyborg) ==➔ 1.104.534 €

Dans le cadre de cette convention, le produit comptabilisé par Keyrus au cours de l'exercice s'est élevée à 44.092,87 €.

Keyrus – Keyrus Canada

Le Conseil d'administration en date du 13 avril 2000 avait autorisé la signature d'une convention de gestion de trésorerie centralisée entre Keyrus et la société Keyrus Canada.

Au 31 décembre 2008, les positions de Keyrus hors intérêts courus vis à vis de la société Keyrus Canada était la suivante :

- Prêt à Keyrus Canada ==➔ 3.713.370 €

Dans le cadre de cette convention, le produit comptabilisé par Keyrus au cours de l'exercice s'est élevée à 73.019,07 €.

- **CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE**

La convention d'intégration fiscale, autorisée par votre conseil d'administration en date du 20 novembre 2000, a été conclue entre Keyrus et les diverses sociétés du groupe Cyborg. Ces sociétés ayant été fusionnées, la convention perdure en conséquence entre Keyrus et Absys-Cyborg.

Cette convention est entrée en application pour une durée de 5 ans et renouvelé en 2006 Au titre de l'exercice 2008, l'économie d'impôt liée à l'intégration fiscale est nulle.

16.2.2 Conventions et engagements réglementés depuis le 1^{er} janvier 2009

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

RBA SA

Deloitte & Associés

Christine LENEVEU

Robert BELLAICHE

Jean-Luc BERREBI

Depuis le 1^{er} janvier 2009, aucun nouvel engagement ni convention réglementée n'a été autorisé par le conseil d'administration.

16.3 Comité d'audit ou des rémunérations

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas mis en place de comité d'audit ni de comité des rémunérations au sein de la Société.

16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur

La société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales édictées notamment dans le cadre de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

16.5 Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place dans la société.

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L. 225-37 al.6 et L. 225-68 al. 7 du code de Commerce, le Président de votre conseil d'administration vous rend compte, aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration (1),
- des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société (2).

L'ensemble des travaux ont été réalisés par la direction financière du Groupe sous la supervision du Président du Conseil d'Administration.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration :

Le conseil d'administration débat et prend les décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la société et veille à leur mise en œuvre par la direction générale. Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions ressortant de sa compétence légale ainsi que sur toutes les opérations de croissance externe ou de cession.

Il n'existe pas de comité d'audit et de rémunération au sein de la Société. Le Conseil d'administration comportant un membre indépendant en la personne de Monsieur LANSADE, assume ce rôle conformément aux dispositions légales.

La société ne dispose pas pour le moment de règlement intérieur organisant la nomination d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton.

1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend à ce jour cinq membres et la durée de leurs mandats est de six ans.

Vous trouverez en annexe au présent Rapport la liste des mandats exercés par les administrateurs dans d'autres sociétés.

1.2 Conditions de préparation des travaux du conseil d'administration

Le Président du conseil d'administration :

- organise et dirige les travaux du conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et des documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel soient régulièrement

Eric Cohen PRÉSIDENT	Nommé lors de l'assemblée générale mixte en date du 22 juin 2005 ; son mandat expire à l'issue de l'assemblée, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Rébecca Meimoun ADMINISTRATEUR	Nommée lors de l'assemblée générale mixte en date du 22 juin 2005 ; son mandat expire à l'issue de l'assemblée, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Laetitia Adjadj ADMINISTRATEUR	Nommée lors de l'assemblée générale mixte en date du 22 juin 2005 ; son mandat expire à l'issue de l'assemblée, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Philippe Lansade ADMINISTRATEUR	Nommé lors de l'assemblée générale mixte en date du 22 juin 2005 ; son mandat expire à l'issue de l'assemblée, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Serge Anidjar ADMINISTRATEUR	Nommé lors de l'assemblée générale mixte en date du 27 juin 2006 ; son mandat expire à l'issue de l'assemblée, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

convoqués et disposent des informations et des documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Compte tenu de la taille de la Société, le conseil d'administration n'est pas assisté de comités prévus pour la préparation de ses réunions.

1.3 Réunions du conseil d'administration

Les administrateurs ainsi que les représentants des organes représentatifs du personnel sont convoqués par le Président au moins trois jours avant la réunion du conseil d'administration essentiellement par lettre recommandée ou par tous moyens.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels consolidés ainsi que les comptes annuels.

Lors de réunions du conseil d'administration, un dossier présentant l'ordre du jour et les différents documents pouvant faciliter les débats est remis à chaque personne présente.

Au cours de l'exercice 2008 votre conseil d'administration s'est réuni cinq fois au siège social de la Société.

Chaque réunion du conseil d'administration a fait l'objet de l'établissement d'un procès verbal soumis à l'approbation des administrateurs, signé par le Président et un administrateur au moins, et retranscrit dans le registre social coté et paraphé par le greffe du Tribunal de commerce.

A toutes fins utiles, il est précisé qu'aucune mesure n'a encore été prise pour évaluer le conseil d'administration.

1.4 Pouvoirs du Directeur général

Je vous rappelle que le Président du conseil d'administration de la Société exerce également les fonctions de Directeur général.

A ce titre ses pouvoirs ne font l'objet d'aucune limitation, tant statutaire que décidée par le conseil d'administration.

Cependant, il est d'usage que le Président Directeur général requiert l'avis du conseil d'administration pour toutes opérations de croissance externe ou de cession de filiale ou de participation.

1.5 Pouvoirs du Directeur général délégué

Les pouvoirs du Directeur général délégué ne font l'objet d'aucune limitation, tant statutaire que décidée par le conseil d'administration.

1.6 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations perçues au cours de l'exercice 2008 par Madame Rébecca Meimoun et Monsieur Serge Anidjar, administrateurs, l'ont été au titre de leur contrat de travail conclu avec la société **Keyrus SA**, à l'exception des jetons de présence dont le détail figure dans le rapport de gestion.

Ces rémunérations ont été fixées conformément à la pratique de marché sur ces types de postes.

La Société n'a, à ce jour, pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction, de la cessation ou du changement de fonctions de l'un quelconque de ses mandataires sociaux ou postérieurement à celles-ci, en particulier, à l'exception de Rébecca Meimoun, aucun mandataire social n'est bénéficiaire de stocks options ou d'attribution d'actions gratuites.

Je vous indique par ailleurs que Monsieur Didier TAUPIN, directeur général délégué, non administrateur, ne bénéficie pas d'un contrat de travail. Sa rémunération est fixée par le conseil d'administration et correspond à la pratique de marché sur ce type de poste.

Je vous précise en outre que Monsieur Didier TAUPIN est bénéficiaire d'une clause de rupture de son mandat social limitée à 6 mois de rémunération brut, le versement de cette indemnité étant subordonné à des conditions de performances de la société.

Monsieur Eric COHEN, président directeur général de la société, ne bénéficie ni d'un contrat de travail ni d'une clause de rupture de son mandat. Sa rémunération est fixée par le conseil d'administration.

1.7 Limitations aux pouvoirs des Managers des filiales

Pour chacune des filiales contrôlées, le groupe Keyrus a défini les pouvoirs et les responsabilités de chacun des dirigeants des filiales.

Les managers opérationnels des filiales françaises bénéficient d'une délégation de pouvoir du Président pour la gestion et la direction quotidienne et opérationnelle des sociétés. Il est prévu que :

- toute dépense supérieure à 3.000 € soit autorisée par la direction financière de Keyrus ;
- tout investissement soit décidé par la direction financière de la Société ;
- l'embauche de tout personnel d'encadrement ou de direction soit autorisée par la direction de la Société.

2. Procédures de contrôle interne

2.1. Définition et objectifs du contrôle interne chez Keyrus

La Société ayant à la fois une activité opérationnelle et de holding, le contrôle interne s'étend aux sociétés contrôlées afin de donner une vision globale et fiable de la situation du groupe Keyrus et des risques latents de chaque opération.

Le contrôle interne au sein de la Société est défini comme le processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction générale et le personnel en vue de fournir une assurance raisonnable quant à l'accomplissement des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la sauvegarde des actifs.

Cette définition est inspirée des principes énoncés par l'AFEP et le MEDEF.

Le système de contrôle interne de Keyrus, comme tout système de contrôle interne, donne une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus, mais ne peut fournir une garantie absolue qu'ils sont et seront atteints.

L'analyse du cadre de référence du contrôle interne tel que préconisé par l'AMF est en cours.

2.2. Les structures et acteurs du contrôle interne du groupe Keyrus

Le groupe Keyrus étant constitué de diverses entreprises de tailles variables et réparties en France et à l'étranger, les structures de contrôle comprennent notamment :

- le conseil d'administration qui, en raison de ses pouvoirs et son rôle de contrôle et d'orientation, est le premier acteur du contrôle interne du groupe ;
- le Comité de Direction Groupe, composé du Président directeur général, de la direction financière groupe, de la direction juridique, des managers des filiales et des centres de profits, qui définit l'orientation stratégique du groupe Keyrus et de la Société, puis contrôle son application en s'appuyant sur la Direction Groupe. Ces orientations sont décidées et contrôlées conjointement par les membres du Comité de Direction ;

Ces objectifs concernent non seulement la performance économique, mais aussi les domaines dans lesquels le groupe Keyrus vise à atteindre un degré de compétence. Ils sont traduits dans les budgets annuels.

Le Comité de Direction Groupe se réunit trimestriellement. Il est le lieu d'échanges et de contrôles du management du groupe. Il permet la transmission des informations financières et opérationnelles à la fois de chacune des entités du groupe et du groupe lui-même.

Il permet également à la Direction Financière du groupe de réconcilier les données financières et de mettre à jour trimestriellement le budget annuel.

Enfin, pour toute décision touchant à la stratégie de l'entreprise (acquisition, désinvestissement, projet d'investissement significatif), les propositions du Comité de Direction Groupe sont remises pour décision au conseil d'administration.

La Direction Financière du groupe Keyrus valide les objectifs annuels élaborés par les managers des filiales et des centres de profits.

Au sein de cette Direction Financière :

- le directeur financier est responsable de la qualité de l'information comptable et financière remontée par les entités qu'il supervise vers le groupe ;
- le contrôleur de gestion est responsable de la qualité de l'information économique, et donc de la qualité des opérations de clôture et de reporting. D'autre part, il effectue un suivi des performances des unités opérationnelles et peut suggérer le déclenchement des plans d'action correctifs ;
- la direction comptable du groupe et les responsables « comptabilité » des entités conduisent les travaux des équipes comptables et s'assurent de la qualité des informations comptables produites.

2.3. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- un processus budgétaire annuel,
- un reporting mensuel,
- un référentiel et une communauté de méthodes comptables au sein du groupe Keyrus.

2.3.1. Processus budgétaire

Le processus budgétaire est décliné pour l'ensemble des centres de profits et des filiales du groupe **Keyrus**.

Les principales étapes du processus budgétaire sont les suivantes :

- en octobre, l'ensemble des éléments comprenant la note d'orientation budgétaire et stratégique, les fichiers standards groupe permettant l'élaboration budgétaire pour l'année suivante ainsi qu'une prévision fin d'année en cours sont transmis aux managers des filiales et des centres de profits ;
- l'ensemble des éléments est à transmettre à la Direction Financière du Groupe pour début décembre ;
- en décembre, les différents managers du groupe en concertation avec la Direction Générale et Financière du groupe arrêtent les budgets pour l'année suivante ;
- en janvier, présentation au Comité de Direction Groupe des budgets de l'année par les managers des filiales et des centres de profits ;
- en juillet, actualisation des budgets sur la base des performances du 1^{er} semestre.

Le budget et les re-prévisions sont mensualisés pour servir de référence au reporting du Groupe. L'ensemble des budgets et des re-prévisions du Groupe est intégré dans l'outil Cognos Planning.

2.3.2. Reporting mensuel

Toutes les entités du groupe **Keyrus** (filiales et centres de profits) s'inscrivent dans le cycle de gestion et de pilotage du groupe par la mise en place d'un processus de reporting mensuel portant tout particulièrement sur le compte de résultat.

Le reporting des filiales est adressé à la Direction Générale et Financière du groupe qui l'analyse.

Tous les trimestres les différents managers du groupe présentent le reporting de la période écoulée (trois mois) au Comité de Direction Groupe de Keyrus.

2.3.3. Comptes consolidés

La consolidation est réalisée au siège du groupe en s'appuyant sur un logiciel de consolidation reconnu, « Magnitude de Cartesis », ce qui assure la continuité et l'homogénéité des retraitements.

Toutes les filiales du groupe doivent transmettre une liasse de consolidation selon un format standard qui intègre l'ensemble des informations y compris les engagements hors bilan.

Les liasses de consolidation sont établies en monnaie locale et selon les principes comptables locaux.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de KEYRUS de l'exercice 2008 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (ci après « IFRS »), tel qu'adopté dans l'Union européenne

Tous les semestres une note d'instruction précisant le processus et le calendrier d'arrêté des comptes consolidés est diffusée au sein du Groupe.

2.4. Procédures de contrôle interne relatives à la gestion des risques

Ces procédures sont détaillées dans la partie 3 du rapport de gestion.

3. Plan d'actions pour 2009

Du fait de la croissance et des modifications réglementaires applicables il est également envisagé les actions suivantes :

- Mise en place et diffusion d'un outil de CRM (Microsoft CRM);
- Poursuite de la mise en place d'un outil de Knowledge Management pour le groupe ;
- Renforcement de la direction financière groupe;
- Poursuite du développement et de l'amélioration des outils de pilotage.

4. Raisons justifiant la non application par la Société d'un code de gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 al 8 et L . 225-68 al. 9 du Code de commerce)

Notre société a décidé de ne pas souscrire au code de gouvernement d'entreprise prévu par la loi du 3 juillet 2008.

Je considère en effet que notre société est d'ores et déjà suffisamment transparente sur le mode de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux, en particulier au niveau de la subordination de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux à la performance du groupe. Je rappelle en effet que ce type de mesure est appliqué depuis de nombreuses années.

Enfin, le type de rémunération et d'avantages des dirigeants mandataires visé dans le code de gouvernement d'entreprise, ne trouve pas application au sein de notre Groupe.

A toutes fins utiles, je précise que seul Monsieur Didier TAUPIN bénéficie d'une clause de rupture de son mandat de directeur général délégué dont le versement de l'indemnité est subordonné aux performances de l'entreprise et qu'aucun de nos dirigeants mandataires sociaux n'est titulaire d'un contrat de travail.

5. Modalités de participation à l'assemblée générale

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Trente (30) jours au moins avant la tenue de l'assemblée, il est précisé au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires un avis concernant les mentions prévues par la loi.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social. En outre, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un (1) mois au moins à la date de cet avis sont convoqués par lettre simple.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'inscription des actionnaires sur les registres de la société ou à la production d'un certificat établi par l'intermédiaire teneur de compte constatant l'indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée des actions inscrites dans ce compte, cinq (5) jours avant la réunion.

Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès aux assemblées.

En cas de vote par correspondance, seuls seront pris en compte les formulaires reçus par la société trois (3) jours avant la date de l'assemblée.

6. Informations de l'article L.225-100-3 du code de commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce relatif aux éléments susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrites dans le document de référence 2008 de la société.

**Le Président du Conseil d'Administration
Eric COHEN**

ANNEXE

MANDATS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIETES

Prénom, nom et adresse Fonction	Autre mandat ou fonction exercé dans toute société	2004	2005	2006	2007	2008
M. Eric Cohen 155 rue Anatole France à Levallois- Perret (92300) Président directeur général	Président directeur général - Keyrus Suisse - Keyrus Canada - ALPHA TECHNOLOGIES - Alpha Mega - Antipodes Conseil & Réalisation - Alpha Technologies Application	X X	X X X X	X X X X	X X Sté fusionnée Sté fusionnée	X X Sté fusionnée Sté fusionnée
	Président - Absys - Cyborg (EX Groupe CYBORG) - ADH - Absys - Universal Testing - Keyrus España (Ex Etica Software) - Keyrus Do Brasil - Keyrus LYON	X	X X X X X X	X X X X X	X Sté fusionnée Sté fusionnée Sté fusionnée X Sté fusionnée	X Sté fusionnée Sté fusionnée Sté fusionnée X Sté fusionnée
	Administrateur - Keyrus Benelux - Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS) - Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg) - Absys - Cyborg (EX MEA EQUINOXES) - Keyrus Do Brasil - Absys Cyborg Tunisie	X X X	X X X X	X X X X	X X X X	X X X X
	Gérant - Absystem Gestion SPRL - SEDLOG - EMC Capital Partners		X	X	Sté vendue	Sté vendue X
Mme Rébecca Meimoun, née Cohen 155 rue Anatole France à Levallois- Perret (92300) Administrateur	Administrateur - Absys - Cyborg (EX Groupe CYBORG) - Keyrus Benelux - Keyrus LYON - Keyrus Canada - Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS) - Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg) - ALPHA TECHNOLOGIES - Alpha Mega - Antipodes Conseil & Réalisation - Alpha Technologies Application - Keyrus España (Ex Etica Software)	X X X	X X X X X X	X X X X X X	X X X X X X	X X X X X X
Mme Laëtitia Adjaj, née Cohen 7, rue Camille Pelletan à Levallois Perret (92300) Administrateur	Administrateur - Keyrus Benelux - Absys - Cyborg (EX Groupe CYBORG) - Keyrus LYON - ALPHA TECHNOLOGIES - Alpha Mega - Antipodes Conseil & Réalisation - Alpha Technologies Application - Keyrus Canada - Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS) - Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg)	X X X	X X X X X X	X X X X X X	X X X X X X	X X X X X X
Mr Bernard Cohen 185 rue de Courcelles à Paris (75017) Administrateur	Administrateur - Groupinvest - Tilroc - SCI du Rond point	X X X	X X X	X X X	X X X	
Monsieur Didier Taupin 155 rue Anatole France à Levallois-Perret (92300) Directeur Général Délégué M Philippe Lansade 51, rue du Général de Lestrain à Paris (75016) Administrateur						
M. Serge Anidjar 155 rue Anatole France à Levallois- Perret (92300) Administrateur	Administrateur - Keyrus España (Ex Etica Software) - Absys Cyborg Tunisie - Alpha Mega - Alpha Technologies Application			X X X	X X Sté fusionnée	X X Sté fusionnée

16.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport de Président du Conseil d'Administration

Mesdames, messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **Keyrus** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

RBA SA

Deloitte & Associés

Christine LENEVEU Robert BELLAICHE

Jean-Luc BERREBI

17 SALARIES

17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction

Au 31 décembre 2008, l'effectif total inscrit du groupe s'élevait à 1.139 collaborateurs qui se décomposent comme suit :

- ✓ 889 collaborateurs productifs
- ✓ 146 collaborateurs rattachés aux services supports siège (Direction Générale, informatique, marketing juridique, ressources humaines, comptabilité, administration).
- ✓ 104 collaborateurs non directement productifs au sein des agences (managers, commerciaux et assistantes).

17.2 Participation et Stocks Options des mandataires

Tableau des titres donnant accès au capital

	Date de décision d'attribution	Options de souscription d'actions	BSPCE 2004	BSA 2004	BSAAR 2009	Prix d'exercice
Eric Cohen	28-07-2004		869.000			1,2088 €
Eric Cohen *	27-07-2008				4.867.981	1.80 €
Rébecca Meimoun	27 -11-2000	11.000				5,01 €
Rébecca Meimoun	28-07-2004		181.000			1,2088 €
Laetitia Adjaj	28-07-2004			39.000		1,2088 €
Serge Anidjar	28-07-2004		150.000			1,2088 €

* via le holding EMC Capital Partners

Au cours de l'exercice 2008, les mandataires sociaux n'ont pas exercé des options, des BSPCE et des BSA.

17.3 Participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Un certain nombre de plans octroient des options sur actions ou des actions à un collège de salariés. Les plans sont décrits dans la note 10 des comptes consolidés.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote au 28 août 2009 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
M. Eric Cohen	10 031 700	58,75%	20 063 400	75,30%
M. Didier Taupin	816 985	4,78%	816 985	3,07%
Public	5 764 309	33,76%	5 764 309	21,63%
Auto-détention	461 376	2,70%	0	0,00%
Total	17 074 370	100%	26 644 694	100%

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrôle indirect ni de pacte portant sur des actions ou des droits de vote qui auraient dû, conformément à la loi, être transmis à l'Autorité des Marchés Financiers. La société n'a enregistré aucun franchissement de seuil à la hausse depuis l'exercice 2005.

18.2 Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2008

A la connaissance de la société, aucun franchissement de seuil n'a eu lieu au cours de l'exercice 2008.

18.3 Droits de vote différents des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires bénéficient des règles régissant les droits de vote communes à l'ensemble des actionnaires.

18.4 Actionnariat de contrôle

Le contrôle est décrit au paragraphe 18.1. Aucun actionnaire ne contrôle directement ou indirectement le Groupe à l'exception de Monsieur Eric Cohen. Il n'existe pas de dispositions contractuelles ou statutaires visant à restreindre ou à accroître les pouvoirs de l'actionnaire majoritaire qui exerce également les fonctions de Président Directeur Général. Toutefois, la société est dotée d'un Conseil d'Administration composé de cinq membres dont un membre indépendant (Monsieur Philippe Lansade). Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple, l'actionnaire majoritaire ne disposant pas d'un droit de vote renforcé. Il existe par ailleurs un Comité de Direction dont les décisions sont également prises à la majorité simple, l'actionnaire majoritaire ne disposant pas de prérogative particulière. Enfin, la Direction Générale de la société est partagée avec un Directeur Général Délégué – Monsieur Didier TAUPIN qui détient les mêmes pouvoirs que ceux du Président Directeur Général.

Les mesures prises afin que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive sont décrites au 16.5.

18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.6 Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrôle indirect ni de pacte portant sur des actions ou des droits de vote qui auraient dû, conformément à la loi, être transmis à l'Autorité des Marchés Financiers.

18.7 Nantissement

A la connaissance de la société, il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté sur le capital de **Keyrus**.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

La liste des mandats des mandataires de **Keyrus**, exercés au sein des différentes filiales du groupe, est présentée au chapitre 14.1

Le tableau ci-après retrace l'ensemble des mouvements entre **Keyrus** et ses filiales au cours de l'exercice 2008.

Opérations avec les entreprises liées (en €)

	Absys Cyborg	Keyrus Canada	Keyrus Suisse	Keyrus Benelux	Keyrus Belgium	Keyrus Maurice	Adexys	Absys Cyborg Tunisie	Ikos	Keyrus Luxembourg	Keyrus Espagne	Keyrus Do Brazil
ACTIF												
Immobilisations corporelles												
Immobilisations financières	9 666 941	984 521	31 564	61 990	-	95 000	25 650	-	4 400	100	3 133 092	-
Provision des immobilisations fin.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Factures à établir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances client TTC	555 733	281 278	568 012	70 838	185 009	-	-	-	26 020	7 446	179 707	-
Compte courant	1 148 626	3 786 389	-	6 049 900	-	25 022	86 742	-	-	-	1 470 661	100 000
Compte courant intégration fiscale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF												
Dettes fournisseurs	69 845	-	329 209	-	67 812	10 895	6 697	-	-	-	1 210	-
Compte courant	-	-	82 785	-	-	-	-	-	9 209	100	-	-
Compte courant intégration fiscale	126 718	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CHARGES												
Autres charges externes	160 301	-	134 596	-	143 837	51 138	6 400	44 385	-	-	-	-
Frais de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais Financiers	-	384 947	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PRODUITS												
Chiffre d'affaires	122 919	-	36 929	-	6 124	-	-	-	-	7 446	-	-
Transfert de charges d'exploitation	399 240	-	75 000	-	258 980	-	-	-	35 866	-	-	-
Produits financiers	8 579	73 019	-	241 668	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IS intégration fiscale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

20. INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

20.1 Informations Financières pro forma

Sans objet

20.2 Etats Financiers

20.2.1 Etats Financiers consolidés au 31 décembre 2008

KEYRUS

I. — Comptes de résultat consolidé

En K€	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	4	111 419	113 364
Autres produits des activités ordinaires	5	0	129
Total produits des activités ordinaires		111 419	113 493
Achats consommés		-41 839	-46 695
Charges de personnel	6	-59 623	-60 530
Impôts et taxes		-2 527	-2 309
Amortissements	13	-1 361	-1 061
Pertes de valeur		-4 337	-133
Autres produits et charges d'exploitation		-30	84
Résultat Opérationnel Courant		1 702	2 850
Rémunérations payées en actions			
Autres produits opérationnels	7		489
Autres charges opérationnelles	7	-2 515	-1 686
Résultat Opérationnel		-813	1 652
Coût de l'endettement financier net	8	-813	-610
Autres produits et charges financiers	8	-1 416	-318
Résultat avant impôt		-3 041	724
Impôts sur le résultat	9	-517	-192
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-89	5
Résultat net		-3 647	537
Dont:			
Part du Groupe		-3 572	651
<i>Part des minoritaires</i>		-75	-114
Résultat par action	11	-0,21	0,04
Résultat dilué par action	11	-0,17	0,03

II. — Bilan

ACTIF	Notes	En K€	
		31/12/2008	31/12/2007
Goodwill	12	34 474	35 344
Immobilisations Incorporelles	13	579	636
Immobilisations Corporelles	13	2 488	2 647
Actifs financiers	14	1 402	964
Impôts différés actifs	9	1 543	2 257
Total Actif Non Courant		40 486	41 847
Stocks et en cours	15	86	120
Créances clients et autres débiteurs	16	47 218	42 929
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	9 754	8 701
Total Actif Courant		57 058	51 750
Total de l'actif		97 543	93 597

PASSIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capital	18	4 191	4 190
Primes d'émission		20 942	20 940
Réserves consolidées		2 608	2 150
Réserve de conversion			-11
Résultat consolidé		-3 572	651
Capitaux Propres Part du Groupe		24 169	27 919
Intérêts minoritaires		21	97
Total des capitaux propres		24 190	28 016
Provisions	19	5 247	882
Passif financiers	21	15 348	9 534
Impôts différés passifs	9	3	4
Total Passif Non Courant		20 598	10 419
Passifs financiers	21	2 577	6 940
Provisions	19		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	22	15 967	12 958
Dettes fiscales et sociales	22	20 476	20 758
Autres passifs	22	13 735	14 506
Total Passif Courant		52 755	55 161
Total du passif		97 543	93 597

III — Tableaux des flux de trésorerie consolidés

OPERATIONS	En K€	
	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net	-3 647	537
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-450	
Dotations nettes Amortissements et pertes de valeurs	5 813	924
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	52	
Plus et moins-values de cession	0	-454
Quote-part de résultat liée aux SME	89	-5
Elim. des autres charges et produits calculés	232	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	2 090	1 002
Coût de l'endettement financier net	813	845
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	517	192
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	3 420	2 038
Impôts versé	-479	-240
Variation du BFR d'Exploitation	-1 039	-249
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 902	1 550
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 399	-1 758
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	21	36
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		
Encaissements liés aux cessions de titres consolidés		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-190	44
Incidence des variations de périmètre	-1 279	-2 714
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 848	-4 392
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	4	755
Rachats et reventes d'actions propres	-13	-588
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-10 499	-20 521
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	13 963	23 612
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-842	-687
Autres flux liés aux opérations de financement	-639	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 974	2 571
Incidence des variations des cours des devises	-9	-1
Variation de trésorerie	1 019	-272
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à l'ouverture	8 647	8 919
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à la clôture	9 666	8 647

IV — Variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Capital Social	Prime d'émission	Réserves de consolidation	Différence de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Solde au 31/12/2006	4 058	20 222	215	-142	2 608	26 961	103	27 063
Augmentation de capital	131	718				849		849
Affectation résultat & reclassement			2 608		-2 608	0		0
Ecart de conversion				132		132	26	158
Résultat 2007					651	651	-32	619
Stocks options						0		0
Variation de l'auto détention			-588			-588		-588
Variation de périmètre						0		0
Autres			-85			-85		-85
Solde au 31/12/2007	4 189	20 940	2 150	-10	651	27 920	96	28 016
Augmentation de capital	1	3				4		4
Affectation résultat & reclassement			651		-651	0		0
Ecart de conversion				-316		-316	-1	-317
Résultat 2008					-3 572	-3 572	-75	-3 647
Stocks options			52			52		52
Variation de l'auto détention			-13			-13		-13
Variation de périmètre						0		0
Autres			94			94	1	95
Solde au 31/12/2008	4 190	20 942	2 934	-326	-3 572	24 169	21	24 190

V — Notes annexes

(Les montants sont exprimés en K€ sauf mention contraire)

GENERALITES

Keyrus (« la Société ») est une société anonyme, de droit français. Les actions de la Société sont admises à la cote du marché Euronext de Nyse Euronext compartiment C (small caps) de la Bourse de Paris.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 reflètent la situation comptable de Keyrus et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associés et coentreprises. Ils sont présentés en euros, arrondis au millier le plus proche.

Le conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés le 30 mars 2009 et donné son autorisation de publication des états financiers consolidés au 31 décembre 2008. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Note 1. – Principes comptables

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Keyrus et de ses filiales (ci après le « Groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2008 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (ci après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union européenne. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), c'est à dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Toutes les normes et interprétations appliquées par le groupe Keyrus dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne d'autre part. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Amendements et Interprétations entrant en vigueur en 2008

- IFRIC 14, & IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction : Cette interprétation n'a aucun impact sur les états financiers du groupe, celui-ci présentant une dette à payer.
- IFRIC 11 & IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe : Cette interprétation n'a aucun impact sur les états financiers du groupe.
- Amendement à IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et à IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir, intitulé “Reclassement d'actifs financiers” : Cette interprétation n'a aucun impact sur les états financiers du groupe, ce dernier, n'a procédé à aucun reclassement d'actifs financiers.

Interprétations entrées en vigueur en 2008 mais ne s'appliquant pas au Groupe

Les interprétations suivantes sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2008 mais ne s'appliquent pas aux activités du Groupe :

- IFRIC 12 – Accords de concession de services (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008).
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter des exercices ouverts au 1^{er} juillet 2008).

Interprétations et amendements aux normes publiées entrant en vigueur après 2008 et qui n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe

Il n'a pas été procédé à une application anticipée des normes comptables ou amendements de normes existantes au 31 décembre 2008 dont la date d'application effective est postérieure au 1^{er} janvier 2009. A la date d'autorisation de publication des présents états financiers, les normes et interprétations suivantes avaient été publiées, mais n'étaient pas encore d'application obligatoire au titre de l'exercice 2008 :

Nouvelles normes dont l'application pourrait avoir une incidence sur la présentation des états financiers du Groupe :

- IFRS 8, Secteurs opérationnels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009) : l'application de cette norme au 1^{er} janvier 2009 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe ;

- IAS 1 révisée, Présentation des états financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009) : Cette norme sera sans impact sur la situation financière du Groupe mais modifiera la présentation des états financiers ;
- Norme IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009) et Norme IAS 27 révisée, États financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) : Ces normes auront un impact sur la comptabilisation des futurs regroupements d'entreprise et les opérations futures relatives aux intérêts minoritaires ;
- Amendement à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009).
- Amendements à IAS 28, Participations dans des entreprises associées (incluse dans la norme « Améliorations des normes IFRS » et applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009) ;
- Amendements à IAS 36, Dépréciation d'actifs (incluse dans la norme « Améliorations des normes IFRS » et applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009) ;
- Amendements à IAS 38, Immobilisations incorporelles (incluse dans la norme « Améliorations des normes IFRS » et applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009) ;
- Amendements à IAS 19, Avantages du personnel (incluse dans la norme « Améliorations des normes IFRS » et applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009) ;

Amendement et interprétations dont l'application ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe :

- Amendement à IAS 23, Coûts d'emprunts (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009) ;
- Amendement à IAS 32 et IAS 1 révisées, Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009) ;
- Amendement à IFRS 1 révisée, et IAS 27 révisée Éléments relatifs à la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009) ;
- Amendement à IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (incluse dans la norme « Améliorations des normes IFRS » et applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;
- Améliorations des normes IFRS (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009, sauf pour IFRS 5 applicable au 1er juillet 2009) relatives à IAS 39, IAS 1, IAS 16, IAS 29, IAS 31, IAS 40, IAS 41).
- IFRIC 15, Accords pour la construction d'un bien immobilier (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009) ;
- IFRIC 16, Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er octobre 2008).

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés : les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1) **Méthodes de consolidation :**

a) Les filiales (sociétés contrôlées) sont consolidées par intégration globale. Par contrôle on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

b) Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Les gains latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé, la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin de les aligner sur celles adoptées par le Groupe. Les gains et les pertes de dilution dans les entreprises associées sont comptabilisés au compte de résultat.

2) **Regroupements d'entreprises :** Ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel de l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en tant qu'actif, en goodwill. Si, après ré estimation, la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

3) **Intérêts minoritaires :** Ils sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de profits ou pertes que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès des intérêts minoritaires génèrent un goodwill. Ce goodwill représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets. Par assimilation au traitement retenu pour la cession, l'ouverture de capital réservée à des intérêts minoritaires sans changement de méthode de consolidation génère un profit de dilution qui sera comptabilisé dans les autres produits.

4) **Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères** : Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserve de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

5) **Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères** : Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

6) **Immobilisations incorporelles et corporelles**.: Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est bien inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

a) **Autres immobilisations incorporelles** : Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels. Ces derniers sont soit acquis ou créés, à usage interne. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur une durée de 3 ans au maximum.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie. Toutes les immobilisations incorporelles (hors goodwill) sont amorties sur leur durée de vie estimée.

b) **Immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Agencements, Installations techniques	8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

7) **Goodwills** : Les goodwills représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition. Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les titres des participations. Les goodwills comptabilisés séparément font l'objet, une fois par an, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des entités opérationnelles du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris goodwills). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en terme de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des entités opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les dépréciations relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

Le test annuel 2008 de dépréciation des goodwills a conduit à ne comptabiliser aucune dépréciation.

8) **Actifs financiers non courants** : Ce poste comprend exclusivement des prêts et des dépôts de garantie. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur. A chaque clôture, un examen des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

9) **Stocks** : Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

10) **Clients et autres débiteurs** : Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

11) **Titres d'autocontrôle** : Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

12) **Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel** : En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le groupe participe à des régimes de retraites. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- La méthode dite du corridor n'est pas appliquée. Les écarts actuariels sont comptabilisés en charge de personnel.

Le traitement comptable des options de souscription ou d'achats d'actions attribuées aux salariés est décrit dans la note 20 ci-après.

13) **Provisions pour restructuration :** Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les montants provisionnés correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif. L'effet du passage du temps est comptabilisé en coût de financement.

14) **Instruments hybrides :** Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de passif financier et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des obligations à bons de souscriptions et/ ou d'acquisition d'actions. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les passifs financiers pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 – "Instruments financiers : Présentation". La composante classée en passif financier est évaluée en date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux futurs de trésorerie contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La composante classée en capitaux propres est évaluée par différence entre le montant de l'émission et la composante passif financier comme définie précédemment.

15) **Emprunts portant intérêt :** Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

16) **Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés :** Le Groupe utilise des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers soit de taux fixe à taux variable, soit de taux variable à taux fixe. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en juste valeur. La comptabilisation des variations de juste valeur dépend de l'intention d'utilisation de l'instrument dérivé et du classement qui en résulte. Le Groupe désigne ses instruments dérivés conformément aux critères établis par la norme IAS 39 – "Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation". Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Le montant enregistré en capitaux propres est reclassé en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.

17) **Impôts différés :** Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment

l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe compense les actifs et les passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de la même autorité fiscale.

18) **Chiffre d'affaires** : Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du groupe et les produits des licences (nets de T.V.A.). Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au groupe.

Pour le chiffre d'affaires relatif aux licences, ventes ou autres revenus associés à des logiciels, le groupe reconnaît le revenu en général à la livraison du logiciel. Pour les transactions impliquant des prestations de services, le groupe reconnaît des revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Pour les transactions ne comprenant que des services, des prestations de formation ou de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les revenus relatifs à de la maintenance, y compris le support client postérieurement à un contrat, sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

19) **Résultat Opérationnel Courant et Résultat Opérationnel** : Le Résultat Opérationnel Courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Celles-ci sont égales aux coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), aux charges commerciales, aux charges administratives et générales. Sont notamment compris les coûts des pensions et retraites, la participation des salariés, les rémunérations payées en actions (plans de souscription d'actions) et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles. Le résultat opérationnel incorpore en plus les coûts de restructuration, les dépréciations d'actifs (y compris sur les goodwill) et les profits de dilution.

La notion de résultat de l'activité opérationnelle s'apprécie avant les produits et charges financiers et notamment le coût de financement et les résultats sur cession des actifs financiers et les charges d'impôt sur les bénéfices.

20) **Coût de financement** : Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement) et la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

21) **Trésorerie et équivalents de trésorerie** : Conformément à la norme IAS 7 « *Tableau des flux de trésorerie* », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Conformément à la norme IAS 39 « *Instruments financiers* », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, les découverts bancaires sont présentés en net de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

22) **Options de souscription ou d'achat d'actions** : Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « *Paiement fondé sur des actions* », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés et aux administrateurs ainsi que les actions gratuites sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes :

- La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Cette valeur est comptabilisée en augmentation du poste « Autres réserves » par le débit d'un compte de résultat « Rémunérations payées en actions » sur la période d'acquisition des droits d'exercice. Cette comptabilisation n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.
- La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.
- Ce modèle tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Conformément à IFRS 2, les options de souscription d'actions octroyées en contrepartie du contrôle d'une entreprise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont couvertes par la norme IFRS 3 « *Regroupement d'entreprises* ». Aucune charge relative à ces plans n'est enregistrée.

23) **Information sectorielle** : Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de biens ou de services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de biens ou de services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

Le premier et deuxième niveau de l'information sectorielle sont respectivement le secteur d'activité et le secteur géographique.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les goodwill affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur qui sont directement affectables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs

courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs. Ces passifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

24) **Résultat par action** : Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture et en excluant les instruments anti-dilutifs.

Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché et ce uniquement si celui-ci est supérieur au prix d'exercice du droit.

Dans les deux cas, les fonds sont pris en compte prorata temporis lors de l'année d'émission des instruments dilutifs et au premier jour les années suivantes.

25) **Politique de gestion des risques financiers**

En matière de risque de change environ 87% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro.

Dans ce contexte la société ne pratique pas de couverture du risque de change.

En ce qui concerne le risque de taux la dette financière est à taux variable.

Note 2. – Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs –particulièrement les goodwill, les impôts différés actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Note 3. – Evolution du périmètre de consolidation

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2008 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- En septembre 2008, Keyrus a acquis 20% du capital de Keyrus Canada, afin de détenir 100% de sa filiale.

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2007 dans le périmètre de consolidation résultaient des événements suivants :

- En mars 2007, Keyrus SA a acquis la société Zeni Corporation puis l'a absorbé suite à une décision approuvée lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007.
- En juin 2007, la société Universal Testing a absorbé la société ADH et le nouvel ensemble a fait l'objet d'un Transfert Universel de Patrimoine au sein de Keyrus SA.
- En août 2007, Keyrus SA a absorbé sa filiale Alpha Technologie Application en procédant à un Transfert Universel de Patrimoine.
- En septembre 2007, Absys Cyborg a cédé la société Alphaméga au Groupe Cheops Technologies.
- En Octobre 2007, Absys Cyborg a absorbé la société Absys avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.
- En novembre 2007, Keyrus Canada a procédé à l'acquisition de la société Trilogia Inc, puis l'a absorbée le 31 décembre 2007.
- En décembre 2007, la société Keyrus SA a absorbé sa filiale Keyrus Lyon en procédant à un Transfert Universel de Patrimoine.
- En décembre 2007, la société Absys – Cyborg a absorbé sa filiale Absys avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Le périmètre comprend les sociétés suivantes :

Nom au 31/12/08	Siège	Date de clôture des comptes sociaux	% de contrôle	% d'intérêt	Période de consolidation
KEYRUS	Paris - France	31 décembre	Société consolidante		01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Canada Inc	Montréal - Canada	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Absys - Cyborg	Paris - France	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Absys - Cyborg Belgique	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Suisse	Genève - Suisse	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Benelux	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Belgique	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Luxembourg	Luxembourg	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Espagne	Madrid - Espagne	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus do Brazil	Sao Paulo - Brésil	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Maurice	Port Louis - Ile Maurice	31 mars	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Absys Cyborg Tunisie	Tunis - Tunisie	31 décembre	51%	51%	01/01/08 - 31/12/08
Adexys	Nantes - France	30 juin	28,50%	28,50%	01/01/08 - 31/12/08

Pour les filiales présentant des dates de clôture décalées, des états financiers intermédiaires sont établis au 31 décembre pour les besoins de la consolidation.

Note 4. – Information par segment d'activité et par zone géographique.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité des Grands Comptes et du Middle Market.

Les données par segments suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe pour établir ces états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segment sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

La mesure de la performance de chaque segment est basée sur la « marge opérationnelle ».

Les segments d'activité présentés sont identiques à ceux figurant dans l'information fournie au Conseil d'Administration et au Comité de Direction Groupe.

1) *Informations pour le secteur primaire : par segments d'activité (en milliers d'euros) :*

en Milliers €	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
	Grands Comptes	Middle Market	Total	Grands Comptes	Middle Market	Total
Produits						
Ventes externes	74 550	36 869	111 419	74 321	39 044	113 364
Total des produits des opérations se poursuivant	74 550	36 869	111 419	74 321	39 044	113 364
Résultat Opérationnel Corant	183	1 519	1 702	1 674	1 175	2 850
Résultat Opérationnel	-1 572	759	-813	1 429	223	1 652

en Milliers €	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
	Grands Comptes	Middle Market	Total	Grands Comptes	Middle Market	Total
Bilan :						
Actifs						
Goodwills	22 918	11 556	34 474	23 789	11 556	35 344
Immobilisations nettes	2 442	625	3 067	2 391	892	3 283
Dépréciations d'actifs passées en résultat	0	0	0	0	0	0
Actifs sectoriels	33 570	13 734	47 304	28 576	14 473	43 049
Autres Actifs *	7 679	5 019	12 697	8 095	3 826	11 922
Total des actifs consolidés	66 609	30 934	97 543	62 851	30 747	93 598

*Les autres actifs correspondent à la trésorerie, aux immobilisations financières et aux impôts différés actifs.

2) *Informations pour le secteur secondaire : par zone géographique (en milliers d'euros) :*

a) **Chiffre d'affaires :**

En K€	2 008	2 007
France	79 460	81 692
Europe Zone Euro hors France	17 283	15 882
Autres	14 676	15 788
TOTAL GENERAL	111 419	113 362

b) **Actifs et Investissements :**

En K€	Actifs		Investissements		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
France	47 778	42 400	25 083	25 087	72 861	67 487
Europe Zone Euro hors France	7 525	7 023	6 803	6 736	14 328	13 760
Autres	4 699	5 548	5 655	6 803	10 354	12 351
TOTAL GENERAL	60 002	54 971	37 541	38 627	97 543	93 598

Note 5 – Autres produits de l'activité

Les autres produits sont principalement composés de remboursement d'assurance et d'annulation de charges d'exploitation au titre des exercices antérieurs.

Note 6 – Charges de personnel

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
Salaires et traitements	40 911	42 826
Charges sociales	18 542	17 738
Engagement retraite	118	- 43
Rémunérations payées en actions	52	9
TOTAL	59 623	60 530

Au cours de l'exercice, Keyrus a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche pour un montant net d'honoraires de 4,8 M€. Ce montant a été comptabilisé en minoration des charges de personnel pour 3,8M€, le solde étant venu minorer les autres charges externes.

Effectifs	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	1 029	991
Non cadres	110	140
Total effectif	1 139	1 131

Note 7 – Autres produits et charges opérationnels

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
Charges de réorganisation	-1 605	-1 213
Résultat de cession d'actif	0	489
Transfert Siège Social	-62	-84
Autres	-848	-389
Autres produits et charges opérationnels	-2 515	-1 197

Note 8 – Résultat financier

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et autres produits financiers	248	165
Total produits financiers	248	165
Intérêts et charges assimilées	1 061	775
Total Charges financières	1 061	775
Coût de l'endettement financier net	-813	-610

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
Gains de change	32	147
Autres produits financiers	-	-
Total produits financiers	32	147
Pertes de change	800	213
Autres charges financières *	648	251
Total Charges financières	1 447	464
Autres produits et charges financiers	-1 416	-318

*Les autres charges financières intègrent en 2008 une charge de désactualisation pour 240 K€

Note 9 – Impôts

Analyse de la charge d'impôts

	31/12/2008	31/12/2007
Impôt exigible (charge)	-400	-368
Impôt différé (produit+/charges -)	-117	176
Charges d'impôt net	-517	-192

Au cours de l'exercice 2008, une reprise nette d'impôt différé actif a été comptabilisé pour un montant de 676K€. Au cours de l'exercice 2007, un impôt différé actif avait été comptabilisé pour un montant de 176 K€.

La réconciliation entre l'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôts	-3 130	729
Taux théorique d'imposition	33,33%	33,33%
Charge (produit) d'impôt théorique	-1 043	243
Rapprochement :		
Différences permanentes	-370	-244
Activation des impôts différés nés sur exercices antérieurs		-21
Variation/utilisation des impôts différés actifs non reconnus	1 742	257
Impact du report variable et écart de taux pays	135	46
Effet des changements des taux d'imposition		
Avoir fiscaux / crédit d'impôt / retenue à la source	13	-19
Impact de l'intégration fiscale		
Autres	40	-69
Charge d'impôt effectivement constaté	517	192
Taux effectif d'impôt	-16,53%	26,34%

Impôts différés au bilan

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Impôts différés actifs :		
- impôts différés activables *	3 285	2 406
- dont non reconnus	1 743	148
Impôts différés actifs reconnus	1 543	2 258
Impôts différés passifs	3	4
Impôts différés nets	1 540	2 253

* Les impôts différés activables sont évalués sur la base des déficits reportables, des différences temporaires fiscales et des différences temporelles de consolidation.

A la date de clôture, le Groupe dispose de pertes reportables de 5.190 K€, éventuellement disponibles pour compenser des profits taxables futurs. Un actif d'impôt différé à hauteur de 1.828 K€ a été comptabilisé à ce titre. Par contre, aucun impôt différé actif n'a été reconnu pour un montant de 237 K€ de pertes reportables, du fait d'une probabilité trop faible de recouvrement possible.

Les pertes reportables ayant donné lieu à constatation d'un actif sont indéfiniment reportables. Un impôt différé actif de 379 K€ a été comptabilisé bien que des filiales soient en perte durant l'exercice.

Origine des impôts différés par nature de différences temporelles :

En milliers d'euros	31/12/2008		31/12/2007		NET	
	IDA	IDP	IDA	IDP	2008	2007
Immobilisations corporelles		3		4	-3	-4
Autres actifs			1		0	1
Provisions et Engagements de retraites	88		49		88	49
Dettes financières		507			-507	
Autres passifs	133		224		133	224
Reports fiscaux déficitaires	1 828		1 984		1 828	1 984
Total des Impôts différés	2 049	510	2 258	4	1 540	2 253

Certains actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés conformément aux méthodes comptables du Groupe.

Aucune dette n'a été constatée sur les différences temporelles liées à des participations dans les filiales car le Groupe est en mesure de contrôler l'échéancier de reversement de ces différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne se renverseront pas dans un avenir envisageable.

Variation des impôts différés :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Solde net au 1er janvier	2 253	1 848
Imputés directement aux capitaux propres de l'exercice	-557	
Charge (ou produit) de l'exercice	-117	176
Différences de change	-39	2
Acquisition de filiales		305
Cession de filiales		0
Autres		-78
Balance au 31 décembre	1 540	2 253

Note 10 – Paiement fondé sur des actions (plans d'options de souscription ou d'acquisition d'actions) et plans d'actions gratuites

Le groupe attribue à ses salariés et à ses administrateurs des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et pour la première fois en 2008 des plans d'actions gratuites. Les règles applicables peuvent être différentes en fonction des plans. La période d'exercice varie selon les bénéficiaires. Les stock-options peuvent être exercées soit dès qu'elles sont acquises, soit après une période de présence. Quelle que soit la durée de la période d'exercice, les stock-options ne pourront être exercées au-delà de 5 ans après la date d'octroi. Lorsqu'une option est exercée, le dénouement se fait uniquement sous forme d'action.

Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 et les stock-options dont les droits n'ont été acquis que postérieurement au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon IFRS 2. Les options dont les droits ont été entièrement acquis au 31 décembre 2004 ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une charge en 2004 ou lors des exercices suivants.

Les plans couverts par cette norme et l'évolution du nombre de stock-options donnant lieu à la reconnaissance d'une charge sont :

	BSPCE 2004
Date de l'assemblée	28/06/2004
Date du conseil d'administration	28/07/2004
Nombre de bons autorisés	1 350 000
Nombre de bons attribués	1 350 000
Nombre de bons caducs au 31/03/08	0
Nombre de bons exercés au 31/03/08	0
Nombre de bons exerçables au 31/03/08	1 350 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 350 000
Nombre de personnes concernées	4
Dont dirigeants	1
Date d'exercice des bons	28/07/2004
Date d'expiration des bons	27/07/2009
Prix d'acquisition par bon	-
Prix de souscription par action	1,2088 €

	BSA 2004
Date de l'assemblée	28/06/2004
Date du conseil d'administration	28/07/2004
Nombre de bons autorisés	550 000
Nombre de bons attribués	550 000
Nombre de bons caducs au 31/03/09	200 000
Nombre de bons exercés	307 000
Nombre de bons exerçables au 31/03/09	43 000
Nombre total d'actions souscrites	307 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	43 000
Nombre de personnes concernées	4
Dont dirigeants	0
	96% le 28/07/2004
	2% le 31/12/2004
	1% le 31/12/2005
	1% le 31/12/2006
Date d'exercice des bons	
Date d'expiration des bons	27/07/2009
Prix d'acquisition par bon	-
Prix de souscription par action	1,2088 €

Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle de Black-Scholes & Merton. Dans les 2 plans ci-dessus, les options sont toutes attribuées le même jour. Mais, elles pourront être exercées soit immédiatement soit par tranche sous condition de présence. Il a été considéré, selon les bénéficiaires, que toutes les options leur revenant seront exercées soit à la fin de leur période d'exerçabilité (5 ans) soit à la fin du délai d'indisponibilité fiscale (4 ans). La volatilité attendue est déterminée comme étant la volatilité implicite au moment de la date d'attribution d'un plan.

Les hypothèses retenues pour ces plans sont les suivantes :

- Volatilité attendue : 60 % ;
- Taux sans risque : 2,87 % pour les options exerçables à la fin du délai d'indisponibilité fiscale et 3,05 % pour les options exerçables à la fin du délai d'exerçabilité ;
- Taux de distribution du résultat futur : 0 %.

Sur la base de ces hypothèses les justes valeurs des options prises en compte pour le calcul de la charge au titre des paiements fondé sur des actions sont comprises entre 0,821€ et 0,892€.

Par ailleurs, un accord est intervenu courant 2008 pour attribuer à un collège de salariés et de dirigeants des actions gratuites avec ou sans condition de présence au titre des services rendus en 2008. Ces plans seront juridiquement attribués lors des Conseil d'Administration qui se tiendront début 2009. Toutefois, en application d'IFRS 2, une charge a été comptabilisée dès que les services ont commencé à être rendus soit en 2008.

Les charges au titre des paiements fondés sur les actions (y compris charges sociales) sont :

(En milliers d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007
Rémunérations fondées sur les actions	35	9

Note 11 – Résultat par action

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net consolidé en Euros	-3 571 743	650 864
Nombre d'actions au 01/01	17 071 370	16 545 794
Nombre d'actions au 31/12	17 074 370	17 071 370
Nombre moyen d'actions	17 073 620	16 939 976
Bénéfice net par action sur nombre moyen (Euros)	-0,21	0,04
Capital potentiel Options de souscriptions	63 000	71 500
Capital potentiel BSPCE	1 350 000	1 350 000
Capital potentiel BSA	43 000	343 000
Capital potentiel BSAAR	5 415 104	-
Nombre d'actions totales potentiels	23 944 724	18 704 476

	Résultat net	Nombre d'actions potentiel proraté	Résultat par action (Euros)
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action de base	-3 571 743	17 073 620	-0,21
Options	0		
Actions gratuites attribuées aux salariés	0	130 175	
OBSAAR	220 292	2 256 293	
Résultat net des activités poursuivies part du groupe dilué par action	- 3 351 451	19 460 088	-0,17

Note 12– Goodwill

en Milliers €	TOTAL
Valeur brute :	
Au 1er janvier 2007	32 916
Acquisitions	2 972
Classement comme disponibles à la vente	
Cessions	-366
Autres variations et ajustements	-178
Au 31 décembre 2007	35 344
Acquisitions	-
Classement comme disponibles à la vente	
Cessions	
Autres variations et ajustements	-870
Au 31 décembre 2008	34 474
Perte de valeur:	
Au 1er janvier 2007	0
Dotation de l'exercice	0
Au 31 décembre 2007	0
Dotation de l'exercice	0
Au 31 décembre 2008	-
Montant net comptable au 31 décembre 2008	34 474
Au 31 décembre 2007	35 344

Le montant net comptable est réparti de la manière suivante :

	31/12/2008	31/12/2007
Grands Comptes (comprenant plusieurs UGT)	22 918	23 788
Middle Market (comprenant plusieurs UGT)	11 556	11 556
TOTAL	34 474	35 344

Le test annuel 2008 de dépréciation des goodwills a conduit à ne comptabiliser aucune perte de valeur en 2008.

Un test de valeur des différents goodwills a été réalisé pour chaque secteur constituant le groupe. La valorisation résulte de l'actualisation de la somme des cash-flows d'exploitation prévisionnels après impôts de ladite entité sur une période de 5 ans majorée d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est de 10,3 %.

La valeur terminale résulte d'une approche faite sur la base du cash flow de l'année n+5 après impôts avec une croissance à l'infini de 2% actualisée au taux de 10,3%.

Au 31 décembre 2008, la sensibilité de la valeur recouvrable des goodwills à une modification d'un demi-point du taux d'actualisation ou de croissance à l'infini est sans impact sur le résultat.

Les budgets prévisionnels retenus dans l'approche ont fait l'objet d'un processus élaboré. Ils sont déterminés par les managers des filiales et validés par la direction générale du groupe.

Note 13 – Immobilisations incorporelles et corporelles

en Milliers €	Concessions , brevets, logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total des immobilisations corporelles
Valeur brute :					
Au 1er janvier 2007	424	719	1 143	5 782	5 782
Acquisitions	45	355	400	1 424	1 424
Cessions	-92	-14	-106	-661	-661
Variation de périmètre	115	62	177	958	958
Ecart de change	-3	-60	-63	29	29
Reclassement	53	46	99	-53	-53
Au 1er janvier 2008	542	1 108	1 649	7 481	7 481
Acquisitions	92	186	278	1 039	1 039
Cessions	0	0	0	-452	-452
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Ecart de change	-5	-10	-15	-148	-148
Reclassement	153	-206	-53	-12	-12
Au 31 décembre 2008	782	1 078	1 859	7 907	7 907
Amortissements cumulés et pertes de valeurs :					
Au 1er janvier 2007	272	585	857	3 787	3 787
Charge d'amortissement de l'exercice	81	98	179	998	998
Perte de valeur				0	0
Cessions	-92	-3	-95	-636	-636
Variation de périmètre	74		74	646	646
Ecart de change et reclassement	-1	-1	-2	39	39
Au 1er janvier 2008	334	679	1 013	4 835	4 835
Charge d'amortissement de l'exercice	132	182	315	1 047	1 047
Perte de valeur	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	-431	-431
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Ecart de change et reclassement	-7	-41	-48	-30	-30
Au 31 décembre 2008	459	821	1 280	5 419	5 419
Montant net :					
Au 31 décembre 2008	322	257	579	2 488	2 488
Au 31 décembre 2007	208	428	636	2 646	2 646

Note 14 – Actifs financiers

en Milliers €	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Solde au 31/12/2007	968	5	963
Augmentation	666	176	490
Remboursement	-51		-51
Variation de périmètre	0		0
Solde au 31/12/2008	1 583	181	1 402

en Milliers €	31/12/2008	31/12/2007
Dépôt de garantie et prêts	1 402	874
Titres mis en équivalence	-	89
TOTAL	1 402	963

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Notes 15 - Stocks

Les stocks sont principalement constitués de logiciels.

en milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Marchandises	122	167
Total au coût historique	122	167
Perte de valeur à l'ouverture	46	84
Augmentation	-	46
Diminution	-11	-84
Perte de valeur à la clôture	36	46
TOTAL NET	86	120

Note 16 – Créances clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Créances clients	35 559	36 825
Dépréciation sur créances clients	2 804	2 182
Montant net des créances clients	32 755	34 643
Avances et acomptes versés	-	174
Autres débiteurs nets	9 641	3 167
Charges constatées d'avance	4 821	4 946
TOTAL	47 218	42 929

Le solde clients se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Créances non échues	22 587	23 030
Créances échues de 30 jours	4 168	7 319
Créances échues de 60 jours	2 555	2 431
Créances échues de 90 jours	906	1 573
Créances échues de + 90 jours	5 342	2 472
TOTAL	35 559	36 825

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 2.804 K€ (2.182K€ en 2007). Cette provision a été déterminée par référence à des statistiques historiques passées. Les administrateurs considèrent que le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. Une dépréciation est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

La totalité des créances est à moins d'un an.

Note 17 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
Equivalents de trésorerie	2 667	1 094
Disponibilités	7 086	7 607
TOTAL	9 754	8 701

Les soldes bancaires et la trésorerie comprennent les actifs détenus sur les comptes de dépôts bancaires, dont la maturité est à moins de trois mois. Le montant comptabilisé approche la juste valeur de ces actifs.

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 754	8 701
Découverts bancaires	-88	-54
Trésorerie du tableau des flux	9 666	8 647

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers du Groupe sont les comptes bancaires et la trésorerie, les créances clients et autres débiteurs.

Le risque de crédit sur les actifs de trésorerie est limité, parce que les contreparties en sont des banques avec de hauts niveaux de notation de crédit attribués par des agences internationales de notation.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de son risque de crédit, avec une exposition largement répartie sur de nombreux acteurs du marché.

Note 18 - Capitaux propres

Capital

	31/12/2008	31/12/2007
<u>Capital Autorisé (en milliers d'euros)</u>		
17.074.370 Actions ordinaires d'un montant nominal de 0,25€	4 269	4 268
<u>Capital souscrit, appelé et versé (en nombre d'actions)</u>		
<i>A l'ouverture de l'exercice</i>	16 593 325	16 231 607
Emises suite à l'exercice de stock option	0	0
Emises contre trésorerie *	3 000	525 576
Rachat d'actions propres	1 029	-163 858
<i>A la clôture de l'exercice</i>	16 597 354	16 593 325

*Il s'agit des titres émis durant l'année 2008 suite à l'exercice de BSA (3.000).

Le montant total de l'augmentation se décompose comme suit :

- capital : 750 €
- prime d'émission : 2.876,40 €

La Société a une seule classe d'actions ordinaires donnant toutes droit aux mêmes dividendes.

Réserve de conversion

La variation de la réserve de conversion de -317 K€ (130 K€ en 2006) correspond principalement à l'effet de la dépréciation du dollar canadien, du réal brésilien et du franc suisse par rapport à l'euro.

Actions auto-détenues

	Nombre de Titres	En Milliers d'Euros
<u>Au 1er janvier 2007</u>	314 187	1 068
Acquisitions	168 104	606
Cessions	-4 246	-22
<u>Au 1er janvier 2008</u>	478 045	1 651
Acquisitions	375 296	333
Cessions	-374 267	-1 299
<u>Au 31 décembre 2008</u>	479 074	685

Note 19 – Provisions

RUBRIQUES	31/12/2006	Variation de périmètre	Dotation	Reprise utilisées	Reprise non utilisées	31/12/2007
Provisions pour risques & charges	734	-	4 472	156	69	4 982
Provisions pour engagement retraite	147	-	118	-	-	265
Provisions à long terme	882	-	4 590	156	69	5 247
Provisions pour risques	0	-	-	-	-	0
Provisions pour charges	0	-	-	-	-	0
Provisions à court terme	-	-	-	-	-	-

Les provisions pour risques et charges correspondent essentiellement :

- litiges sociaux et prud'homaux : 1.393K€
- litiges commerciaux et pertes à terminaison : 3.588K€

Note 20 - Dettes pour avantages donnés au personnel

La majeure partie des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe sont des entités européennes. Selon les réglementations et usages en vigueur des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel.

Lorsque les avantages complémentaires octroyés au personnel donnent lieu à une prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle telle que décrite au paragraphe 1-12.

Les provisions inscrites au bilan correspondent à l'engagement net en matière d'indemnités de fin de carrière.

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans sont les suivantes:

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Taux d'actualisation	3,42%	4,47%
Augmentation annuelle des salaires	2,00%	2,00%

Le turnover est déterminé en fonction de l'âge du salarié.

Les montants comptabilisés au titre des engagements de retraite au compte de résultat s'élèvent à 118 K€ en 2008. Le montant de l'exercice est inclus sur la ligne charges de personnel du compte de résultat.

Note 21. – Passifs financiers

Les passifs financiers au 31 décembre 2008 se décomposent comme suit :

RUBRIQUES	31/12/2007	Variation de périmètre	Augmentation	Remboursement	31/12/2008
Emprunts bancaires	13 217	-	12 376	7 848	17 745
Dettes sur immobilisation en location financement	23	-	-	23	-
Découverts bancaires	54	-	88	54	88
Comptes courants factor	2 828	-	-	2 735	93
Autres	351	-	-	351	-
TOTAL DETTES FINANCIERES	16 473	-	12 464	11 011	17 926

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires	17 744	2 396	15 348	-
Dettes sur immobilisation en location financement	-	-	-	-
Découvert bancaires	88	88	-	-
Comptes courants factor	93	93	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIERES	17 926	2 577	15 348	-

Les montants des emprunts bancaires et des découverts bancaires sont libellés en euros.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers hors emprunts bancaires correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts bancaires à hauteur de 17.744 K€ (contre 13.217 K€ à fin 2007) sont conclus à des taux d'intérêt variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation des taux. Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Afin de minimiser son risque de taux, le Groupe a procédé à une couverture partielle (8,8 M€) de son endettement.

Les découverts sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

Les découverts bancaires sont payables sur demande de la banque.

Le Groupe a souscrit des emprunts bancaires dont les conditions financières sont présentées ci-après :

- Les conditions financières de l'OBSAAR sont présentées ci-après :

- Durée de l'emprunt : 6 ans
- Amortissement des obligations : 5 tranches annuelles égales à partir du 12 août 2010
- Taux d'intérêt EURIBOR 3 mois – 1,26%

- EBITDA est à comprendre comme l'EBITDA consolidé correspondant au résultat opérationnel courant augmenté des dotations (nettes des reprises) aux amortissements et provisions et des impacts IFRS liés aux rémunérations payées en actions pour la partie des charges ne donnant pas lieu à décaissement.
 - Ratios financiers :
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée des obligations
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3,5 au 31 décembre 2008 puis inférieur à 3 sur la durée des obligations.
- Les conditions financières des autres emprunts bancaires sont présentées ci-après :
- Tirage sur 5 ans sous forme de billet sur 6 mois au maximum
 - Remboursement annuel correspondant à 1/5 de la dette
 - Taux d'intérêt EURIBOR + 0,5%
 - Commission de confirmation de 0,25%
 - Ratios financiers :
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur ou égal à 0,7 sur la durée du concours
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'excédent brut d'exploitation consolidé demeure inférieur ou égal à 3 sur la durée du concours.

Note 22 – Autres passifs courants

RUBRIQUES	Montant au 31/12/2008	A 1 an au plus	A plus d' 1 an	Montant au 31/12/2007
Provisions à court terme				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 967	15 967	-	12 537
Avances et acomptes reçus	625	625	-	421
Dettes fiscales et sociales	20 476	20 476	-	20 758
Dettes sur immobilisations	4 352	1 397	2 955	5 469
Autres dettes *	448	162	286	1 401
Produits constatés d'avance	8 309	8 309	-	7 636
TOTAL	50 178	46 937	3 241	48 222

* Les autres dettes incluent, en 2008, la juste valeur de l'instrument de couverture pour 457K€ mentionné au point 21. La part à moins d'un an est de 172K€

Note 23 - Transactions avec les parties liées

La société mère présentant les comptes est l'entité de contrôle ultime du Groupe.

Les transactions entre la société et ses filiales qui sont des parties liées au Groupe sont éliminées en consolidation. Elles ne sont pas présentées dans les notes aux états financiers.

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordées aux dirigeants (membres du comité de direction groupe) s'établissent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Nombres de personnes concernées	15	12
Avantages à court terme	2 838	2 275
Indemnités de fin de contrat de travail	16	14
Rémunérations payées en actions	-	-
Total	2 855	2 289

Note 24. – Instruments dilutifs

Plan d'achat et souscription d'actions

	Options de souscriptions d'achat 2000
Date de l'assemblée	13/04/2000
Date du conseil d'administration	27/11/2000
Nombre d'options autorisées	427 900
Nombre d'options attribuées	427 900
Nombre d'options caducs au 31/03/09	364 900
Nombre d'options exercés au 31/03/09	0
Nombre d'options exerçables au 31/03/09	63 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	63 000
Dont dirigeants	24 000
Nombre de personnes concernées	42
Dont dirigeants	2
Date d'exercice des options	27/11/2005
Date d'expiration des options	27/11/2010
Prix d'acquisition par option	-
Prix de souscription par action	5,01 €

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises

	BSPCE 2004
Date de l'assemblée	28/06/2004
Date du conseil d'administration	28/07/2004
Nombre de bons autorisés	1 350 000
Nombre de bons attribués	1 350 000
Nombre de bons caducs au 31/03/08	0
Nombre de bons exercés au 31/03/08	0
Nombre de bons exerçables au 31/03/08	1 350 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 350 000
Nombre de personnes concernées	4
Dont dirigeants	1
Date d'exercice des bons	28/07/2004
Date d'expiration des bons	27/07/2009
Prix d'acquisition par bon	-
Prix de souscription par action	1,2088 €

Bons de souscription d'actions

	BSA 2003	BSA 2004
Date de l'assemblée	25/06/2003	28/06/2004
Date du conseil d'administration		28/07/2004
Nombre de bons autorisés	200 000	550 000
Nombre de bons attribués	200 000	550 000
Nombre de bons caducs au 31/03/09	100 000	200 000
Nombre de bons exercés	100 000	307 000
Nombre de bons exerçables au 31/03/09	0	43 000
Nombre total d'actions souscrites	100 000	307 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	0	43 000
Nombre de personnes concernées	1	4
Dont dirigeants		0
Date d'exercice des bons	50% le 25/06/2003 25% le 01/01/2005 25% le 01/01/2006	96% le 28/07/2004 2% le 31/12/2004 1% le 31/12/2005 1% le 31/12/2006
Date d'expiration des bons	24/06/2008	27/07/2009
Prix d'acquisition par bon	-	-
Prix de souscription par action	Pour 100.000 BSA moyenne des 20 derniers cours de bourse et pour les autres 100.000 BSA 90% de la moyenne des 20 derniers cours de bourse	1,2088 €

Bons de Souscription et / Acquisition et d'Actions Remboursables

	BSAAR 2008
Date de l'assemblée	27/06/2008
Date du conseil d'administration	27/06/2008
Nombre de bons autorisés	5 500 000
Nombre de bons attribués	5 415 104
Nombre de bons caducs au 31/03/09	0
Nombre de bons exercés	0
Nombre de bons exerçables au 31/03/09	0
Nombre total d'actions souscrites	0
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	5 415 104
Dont dirigeants	4 867 981
Nombre de personnes concernées	59
Dont dirigeants	1
	A tout moment à partir du 12/08/2010 jusqu'au 12/08/2014
Date d'exercice des bons	
Date d'expiration des bons	12/08/2014
Prix d'acquisition par bon	0,20 €
Prix de souscription par action	1,80 €

Note 25 – Engagements donnés ou reçus

Les montants des contrats de location financement sont comptabilisés au bilan du groupe.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Engagements pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-
Engagements pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	23
Garanties	-	-
Effets escomptés non échus	-	-
Autres	-	-
TOTAL	-	23

Note 26 – Evénements postérieurs à la clôture

Néant

Note 27 – Honoraires des Commissaires aux comptes

		Deloitte & Associés				RBA				Mazars & Associés				Pontbrian Roy Ethier & associés				Vergados & associés			
		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
		2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit																					
	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																				
	- Emetteur	189 060	94 195	84%	73%	24 000	15 000	56%	36%	-	-	0%	0%			0%	0%			0%	
	- Filiales intégrées globalement	37 000	35 000	16%	27%	19 000	26 500	44%	64%	21 000	20 692	100%	100%	13 000	23 335	100%	100%	-	6 240	0%	100%
	Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																				
	- Emetteur	-	-			-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	<i>Sous-total</i>	226 060	129 195	100%	100%	43 000	41 500	100%	100%	21 000	20 692	100%	100%	13 000	23 335	100%	100%	-	6 240	0%	
	Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																				
	- Juridique, fiscal, social	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	- Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	<i>Sous-total</i>	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	TOTAL	226 060	129 195	100%	100%	43 000	41 500	100%	100%	21 000	20 692	100%	100%	13 000	23 335	100%	100%	-	6 240	0%	

NB/ Les auditeurs des filiales du Groupe Keyrus sont Mazars & Associés pour Keyrus do Brasil ; Pontbrian Roy Ethier & Associés pour Keyrus Canada et Vergados & Associés (Membre du réseau Deloitte)

20.3 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2008

Mesdames, messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société KEYRUS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée cette année des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans la note 2. de l'annexe des comptes.

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce : la note 1.7 aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives aux goodwill. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

RBA SA

Deloitte & Associés

Christine LENEVEU Robert BELLAICHE

Jean-Luc BERREBI

20.4 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

20.4.1 Communiqué du 2 avril 2009 relatif au résultat 2008

Communiqué de presse
Levallois, le 2 avril 2009

Résultats Annuels 2008

Une année de consolidation des activités du Groupe

En M€	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	111,4	113,3
Résultat opérationnel courant <i>En % de CA</i>	1,7 1,5%	2,9 2,5%
Résultat opérationnel <i>En % de CA</i>	(0,8) (0,8%)	1,7 1,5%
Résultat net	(3,6)	0,7

Performance opérationnelle 2008

Le chiffre d'affaires consolidé 2008 s'établit à 111,4 M€, en croissance organique de +1%.

Présent dans 9 pays, **Keyrus** a réalisé 28% de son chiffre d'affaires à l'international.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2008 est de 1,7 M€ passant de 0,2 M€ au premier semestre à 1,5 M€ au second semestre, soit une progression de la marge d'exploitation de 2,5 points. Après prise en compte des charges opérationnelles non courantes liées à la finalisation de la réorganisation des activités, le résultat opérationnel de l'exercice s'établit à (0,8) M€.

Le résultat net de (3,6) M€ intègre un résultat financier de (2,2) M€ dont 0,8 M€ lié à des écarts de change négatif et une charge d'impôt de 0,6 M€

La trésorerie s'élève à 9,8 M€ au 31.12.2008 en progression de 1,1 M€ par rapport au 31.12.2007 grâce à une amélioration des cash flow d'exploitation.

La dette bancaire au 31 décembre s'élève 17,9 M€ (essentiellement issue de l'OBSAAR du mois d'août 2008) dont 2,6 M€ remboursables en 2009.

L'ensemble des covenants bancaires associés sont respectés sans aucune difficulté.

Perspectives 2009

Dans un environnement économique difficile mais néanmoins résistant sur les créneaux de spécialisation de **Keyrus** : Pilotage de la performance/ BI et Efficacité du e-Business pour les Grands Comptes, ERP intégré pour le Mid-Market, **Keyrus** entend rester concentré sur la bonne gestion de ses opérations visant à sécuriser son résultat opérationnel.

20.4.2 Communiqué du 5 mai 2009 relatif au chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009

Communiqué de presse
Levallois, le 5 mai 2009

Chiffre d'affaires T1 2009

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2009 : 27,7 M€

Chiffre d'affaires consolidé en K€	2009	2008
Premier trimestre	27.681	28.712

Levallois, le 5 mai 2009 : Le Groupe Keyrus a réalisé un chiffre d'affaires de 27,7 millions d'euros sur le premier trimestre 2009, en baisse de 3,6 % par rapport au premier trimestre 2008 (données non auditées).

Cette baisse de chiffre d'affaires, en grande partie anticipée, s'explique principalement par un net recul des ventes en Espagne, au Canada et en Belgique, dû au contexte économique dégradé depuis septembre 2008.

Au cours de ce premier trimestre, les activités françaises du Groupe, représentant plus de 75% du chiffre d'affaires consolidé, résistent bien avec une croissance organique de +1% pour les activités Grands Comptes et de + 3% pour les activités Middle Market.

Pour la suite de l'exercice 2009, la visibilité demeure réduite et les tensions sur les prix continuent à s'accroître. Dans ce contexte, le Groupe **Keyrus** reste concentré sur la bonne gestion de ses opérations et la fidélisation de ses clients ainsi que sur le développement d'offres adaptées à la conjoncture et de contrats de service plus globaux visant à accroître la visibilité de son carnet de commandes et sécuriser son résultat opérationnel.

20.4.3 Communiqué du 29 juillet 2009 relatif au chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2009

Communiqué de presse
Levallois, le 29 juillet 2009

Chiffre d'affaires T2 2009

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2009 : 25,3 M€

Chiffre d'affaires consolidé (K€)	2009	2008
Premier trimestre	27.681	28.712
Deuxième trimestre	25.300	28.740
Premier semestre	52.981	57.452

Levallois, le 29 juillet 2009 : Le Groupe **Keyrus** a réalisé un chiffre d'affaires de 25,3 M€ sur le deuxième trimestre 2009, en repli de 12% par rapport au deuxième trimestre 2008.

Le point marquant du trimestre est la baisse que connaissent à leur tour les activités françaises du Groupe, rejoignant ainsi la tendance observée sur les activités internationales depuis le début de l'année. Elles sont impactées à la fois par une pression sur les prix des prestations, l'effet jours ouvrés (-2 jours au T2-09 vs T2-08) et le net recul des ventes de logiciels lié au contexte de marché.

La baisse des activités Grands Comptes au deuxième trimestre 2009 s'élève à - 15%. Comme au premier trimestre, le recul du chiffre d'affaires est resté marqué en Espagne, au Canada et en Belgique mais la baisse a également affecté au deuxième trimestre les activités au Brésil et en France. Pour ces deux derniers pays, les prises de commandes sont néanmoins encourageantes et ne laissent pas entrevoir de poursuite de la baisse sur le troisième trimestre.

Les activités Mid-Market ont vu leur chiffre d'affaires diminuer de 5% au second trimestre. Le niveau du carnet de commandes de la fin du trimestre devrait néanmoins permettre d'atténuer ce recul pour le prochain trimestre. Pour l'ensemble du premier semestre 2009, les activités Mid-Market, avec un chiffre d'affaires quasiment identique à celui du S1 2008, auront démontré une forte adaptation au contexte de crise actuel.

Dans cet environnement économique dégradé, les mesures de réorganisation et d'ajustement mises en œuvre depuis plusieurs mois ont permis au Groupe **Keyrus** de conserver des taux d'activité d'un niveau convenable tout au long du semestre, et devraient permettre de dégager un résultat opérationnel positif sur ce semestre.

Keyrus publiera le 16 septembre 2009 ses résultats du premier semestre 2009 après clôture du marché.

20.5 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Aucune information financière intermédiaire n'est disponible à la date du dépôt du présent document de référence.

20.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Il n'existait pas au 31 décembre 2008 de dividendes non encaissés par les bénéficiaires dans les 5 ans de leur échéance.

La Société a l'intention d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes à moyen terme.

20.7 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

Les provisions pour risques et charges correspondent essentiellement :

- litiges sociaux et prud'homaux : 1.393 K€
- litiges commerciaux et pertes à terminaison : 3.588 K€
-

20.8 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif dans la situation financière du groupe n'est intervenu depuis le 31 décembre 2008.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Capital social souscrit ou autorisé

a) Capital souscrit

Le montant du capital souscrit au 31 décembre 2008 s'élève à 17.074.370 actions de 0.25 euro de valeur nominale, représentant un total de 4.268.592,50 euros.

b) Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéances	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription : - toutes valeurs mobilières - en cas d'émission d'obligations et titres de créances	26 juin 2009	25 décembre 2010 (18 mois)	3.000.000 € 30.000.000 €	/	3.000.000 € 30.000.000 €
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription et par placement privé - toutes valeurs mobilières - en cas d'émission d'obligations et titres de créances	26 juin 2009	25 décembre 2010 (18 mois)	3.000.000 € 30.000.000 €	/	3.000.000 € 30.000.000 €
Autorisation conférée à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions	26 juin 2009	25 décembre 2010 (18 mois)	10 % du capital	/	10 % du capital

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéances	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
<i>Délégation de compétence donnée au Conseil à l'effet de créer toute action ou valeur mobilière immédiatement ou à terme à une quotité dans le capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la société</i>	26 juin 2009	25 décembre 2010 (18 mois)	3.000.000 30.000.000		3.000.000 30.000.000
<i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions nouvelles ou de tout type de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature</i>	26 juin 2009	25 décembre 2010 (18 mois)	10% du capital social	/	10 % du capital social
<i>Augmentation de capital social par incorporation de réserves, primes ou bénéfices</i>	26 juin 2009	25 décembre 2010 (18 mois)	3.000.000 €	/	3.000.000 €
<i>Augmentation du montant des émissions initiales en cas de demandes excédentaires lors d'une augmentation avec maintien du droit préférentiel de souscription de capital</i>	26 juin 2009	30 jours suivant la clôture de la souscription de capital initiale	15% de l'augmentation initiale	/	15 % de l'augmentation initiale
<i>Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et salariés</i>	26 juin 2009	25 décembre 2010 (18 mois)	10% du capital social	/	10% du capital social
<i>Renouvellement du programme de rachat d'actions</i>	26 juin 2009	Jour de l'AG d'approbation des comptes 2010	10% du capital social	/	10% du capital social
<i>Délégation de compétence donnée au conseil de l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise</i>	26 juin 2009	25 décembre 2009	10% du capital social	/	10% du capital social

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéances	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
<i>Délégation à l'effet d'émettre des BSPCE avec suppression du DPS des actionnaires au profit des salariés et mandataires sociaux</i>	26 juin 2009	25 décembre 2010 (18 mois)	375.000	/	375.000
<i>Délégation à l'effet d'émettre des BASA avec suppression du DPS au profit des salariés et mandataires sociaux</i>	26 juin 2009	25 décembre 2010 (18 mois)	375.000	/	375.000

21.1.2 Actions non représentatives de capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

21.1.3 Actions propres détenues directement ou indirectement par la société

Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 26 juin 2009

I – Cadre Juridique

En application de l'article 241-2 du Règlement Générale de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 26 juin 2009.

II – Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, le capital de l'émetteur était composé de 17.074.370 actions.
A cette date, la société détenait 479.074 actions en propre, soit 2,81 % du capital

III - Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur au 31 mars 2009 (informations non auditées)

Au 31 mars 2009, le capital de l'émetteur était composé de 17.074.370 actions.
A cette date, la société détenait 461.376 actions en propre, soit 2,70 % du capital.

IV – Frais de négociation

Au titre de l'exercice 2008 le montant des frais de négociations se sont élevés à 1.843 €

V – Répartition par finalités des titres que l'émetteur déteint directement ou indirectement

Au 31 mars 2009, les actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par finalités :
- contrat de liquidité : intégralité des actions propres.

VI – Finalités du programme de rachat renouvelé

Les finalités de ce programme sont :

- L'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2007 et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
- La conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
- L'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
- La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,

VII – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres de capital

Part maximal du capital de la société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres de capital :

La part maximale susceptible d'être rachetée est de 10% du capital de la société, qui au jour du renouvellement du programme par l'assemblée correspond à 1.707.437 actions.

Compte tenu des actions auto détenues à la date du 31 mars 2009, soit 461.376 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetée sera de 1.246.061, soit 7,30% du capital.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds :

Le prix d'achat ne pourra excéder 4 euros par actions.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourra excéder la somme de 6.829.748 euros, conformément à l'autorisation qui sera soumise à l'assemblée Générale des actionnaires le 26 juin 2009.

Modalités de rachat :

Les actions pourront être rachetées par tous moyens, notamment par interventions sur le marché, hors du marché ou de gré à gré ou par voie de rachat de blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation boursière.

La part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres pourra couvrir l'intégralité du programme de rachat d'actions, l'autorisation donnée par l'assemblée générale ne limitant pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs. Par exception,

dans le cadre de l'objectif d'animation de marché, la part du programme réalisé par voie d'acquisition de blocs de titres ne pourra pas atteindre l'intégralité du programme.

VIII – Durée du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2009 et expirera donc au plus tard le 25 décembre 2010. En tout état de cause, il sera mis fin au présent programme lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2009.

IX – Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique

Le présent programme est destiné à se substituer au programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 27 juin 2008.

Au cours de l'exercice 2008, la Société a acheté 375.296 actions propres ; 88.024 actions ont été achetées par la Société entre le 1er janvier 2009 et le 31 mars 2009.

A ce jour, la Société n'a aucune position ouverte sur des produits dérivés.

Au 31 mars 2009, la Société détenait 461.376 actions propres au titre du programme de rachat d'actions. Aucune action acquise par la Société n'a été annulée au cours des vingt-quatre derniers mois.

Par ailleurs, la Société n'a pas fait usage de produits dérivés.

Tableau de déclaration synthétique

Situation au 31 décembre 2008

Pourcentage de capitale auto détenue de manière directe et indirecte	2,81 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	479.074
Valeur comptable du portefeuille (euros)	685.403
Valeur de marché du portefeuille (euros)	221.571

Bilan de l'exécution du programme entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 mars 2009

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mars 2009
	Achats	Vente/ Transferts	
Nombre de titres	88.024	105.722	
Cours moyen des transactions	0,49 €	0.51 €	
Montants	43.191 €	53.542 €	

Nous vous proposons dans le cadre de l'assemblée générale du 26 juin 2009 de déléguer toute compétence au Conseil d'administration aux fins de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions dont les caractéristiques ont été décrites ci-dessus.

Il sera ainsi proposé à l'assemblée générale mixte du 26 juin 2009 d'approuver la résolution suivante :

Résolution 7

Renouvellement du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, faisant usage de la faculté prévue aux articles L-225-209 et suivants du code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- autorise le conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, soit 1 707 437 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 6.829.748 € ;
- décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et aux époques que le conseil d'administration appréciera et, les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur ;
- décide que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférée aux fins suivantes :
 - L'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - L'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2009 et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
 - La conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,

- L'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,

- La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,

- décide que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à quatre euros (4€), sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tel qu'indiqué ci-dessous ;
- décide que l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens, notamment de gré à gré ;
- décide que le programme de rachat d'actions mis en œuvre en application de la présente résolution pourra être poursuivi en période d'offre publique d'achat visant la société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté dans les mêmes proportions, l'assemblée déléguant au conseil d'administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'assemblée générale des actionnaires confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 27 juin 2008 ; elle est donnée pour une période maximale de dix-huit mois expirant en tout état de cause à la date de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2009.

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Les autres titres donnant accès au capital comprennent des stocks options, des Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) et des Bons de Souscription d'Actions (BSA) et des Bons de souscription et/ou d'Achat d'Actions Remboursables (BSAAR).

Les différents plans sont résumés ci-après :

a) Plan d'achat et de souscription d'actions

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 avril 2000, le conseil d'administration a été autorisé, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et/ou dirigeants de la société ou de celles qui lui seront liées dans les conditions prévues par l'article L.225-180 du Code de commerce, des options d'achat et de souscription d'actions de la Société, le nombre total des options au titre de la présente autorisation ne pouvant donner droit à un nombre d'actions supérieur à un tiers du capital. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 12 avril 2005.

Par une délibération en date du 27 novembre 2000, le conseil d'administration de **Keyrus** a mis en place un plan d'options de souscriptions d'actions au profit de l'ensemble des salariés du groupe, afin d'assurer la motivation desdits salariés et leur participation à la croissance et à la création de valeur au sein du groupe.

Le tableau ci-après résume les principales caractéristiques des options attribuées :

	Options de souscriptions d'achat 2000
Date de l'assemblée	13/04/2000
Date du conseil d'administration	27/11/2000
Nombre d'options autorisées	427 900
Nombre d'options attribuées	427 900
Nombre d'options caducs au 31/03/08	356 400
Nombre d'options exercés au 31/03/08	0
Nombre d'options exerçables au 31/03/08	71 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	71 500
Dont dirigeants	24 000
Nombre de personnes concernées	50
Dont dirigeants	2
Date d'exercice des options	27/11/2005
Date d'expiration des options	27/11/2010
Prix d'acquisition par option	-
Prix de souscription par action	5,01 €

- Par dirigeant, on entend les membres du comité de direction groupe et du conseil d'administration

b) Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2004 a délégué au conseil d'administration de la Société les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, au profit de salariés de la Société, de 1.350.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE 2004) soumis aux dispositions de l'article 163 bis G du Code Général de Impôts et donnant chacun droit à la souscription d'une action de la Société.

Le conseil d'administration de la Société a procédé le 28 juillet 2004 à l'émission de 1.350.000 BSPCE 2004 donnant le droit à la souscription d'une action de la Société à un prix par action égal à 1,2088 €.

Aucun BSPCE n'a été exercé au cours de l'exercice 2008 ni à ce jour. La durée de validité du plan, venant à échéance le 28 juillet 2009, ce plan est donc caduque à ce jour.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces émissions :

	BSPCE 2004
Date de l'assemblée	28/06/2004
Date du conseil d'administration	28/07/2004
Nombre de bons autorisés	1 350 000
Nombre de bons attribués	1 350 000
Nombre de bons caducs au 31/03/08	0
Nombre de bons exercés au 31/03/08	0
Nombre de bons exerçables au 31/03/08	1 350 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 350 000
Dont dirigeants	1 350 000
Nombre de personnes concernées	4
Dont dirigeants	4
Date d'exercice des bons	28/07/2004
Date d'expiration des bons	27/07/2009
Prix d'acquisition par bon	-
Prix de souscription par action	1,2088 €

- Par dirigeant, on entend les membres du comité de direction groupe et du conseil d'administration

c) Bons de Souscription d'Actions

- Dans le cadre de l'acquisition de la société JMB & Partenaires, finalisée le 27 mai 2003 la Société s'est engagée à émettre au profit du principal manager de la société JMB & Partenaires des bons autonomes de souscription d'actions.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 25 juin 2003 a émis 200.000 bons autonomes de souscription d'actions (BSA 2003) soumis aux dispositions de l'article L.228-95 du Code de commerce. Chaque BSA 2003, donne droit à la souscription d'une action nouvelle à émettre au prix de 0,25 €.

100.000 BSA 2003 seront exerçables à compter du 25 juin 2003 à un prix égal à 100% de la moyenne des 20 dernières séances de bourse précédant le 25 juin 2003.

50.000 BSA 2003 seront exerçables à compter du 1er janvier 2005 à un prix égal à 90% de la moyenne des 20 dernières séances de bourse précédant le 1er janvier 2005.

50.000 BSA 2003 seront exerçables à compter du 1er janvier 2006 à un prix égal à 90% de la moyenne des 20 dernières séances de bourse précédant le 1er janvier 2006.

Au cours de l'année 2006, 100.000 BSA 2003 ont été exercés.

Aucun autre BSA n'a été exercé. La personne concernée ne fait plus partie de la société et le plan est devenu caduque en 2008.

- L'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2004 a délégué au conseil d'administration de la Société les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, au profit de salariés du groupe, de 550.000 bons autonomes de souscription d'actions (BSA 2004) soumis aux dispositions de l'article L228-95 du code de commerce. Chaque BSA 2004, donne droit à la souscription d'une action nouvelle à émettre au prix de 1.2088 €.

Au cours des deux dernières années 307.000 BSA 2004 ont été exercés pour respectivement 271.500 BSA en 2006 et 35.500 BSA en 2007.

Aucun BSA n'a été exercé en 2008 ni à ce jour. La durée de validité des BSA expirant le 28 juillet 2009, ce plan peut donc être considéré comme caduque à ce jour.

Le tableau ci-après résume les principales caractéristiques de ces émissions :

	BSA 2003	BSA 2004
Date de l'assemblée	25/06/2003	28/06/2004
Date du conseil d'administration		28/07/2004
Nombre de bons autorisés	200 000	550 000
Nombre de bons attribués	200 000	550 000
Nombre de bons caducs au 31/03/08	0	0
Nombre de bons exercés	100 000	307 000
Nombre de bons exerçables au 31/03/08	100 000	243 000
Nombre total d'actions souscrites	100 000	307 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	100 000	243 000
Dont dirigeants		236 000
Nombre de personnes concernées	1	10
Dont dirigeants		4
Date d'exercice des bons	50% le 25/06/2003 25% le 01/01/2005 25% le 01/01/2006	96% le 28/07/2004 2% le 31/12/2004 1% le 31/12/2005 1% le 31/12/2006
Date d'expiration des bons	24/06/2008	27/07/2009
Prix d'acquisition par bon	-	-
Prix de souscription par action	Pour 100.000 BSA moyenne des 20 derniers cours de bourse et pour les autres 100.000 BSA 90% de la moyenne des 20 derniers cours de bourse	1,2088 €

• Par dirigeant, on entend les membres du comité de direction groupe et du conseil d'administration

• **Bons de Souscription d'Actions et/ou d'achat d'actions remboursables**

Par décision en date du 12 août 2008, le Président, sur délégation de l'assemblée générale et du Conseil d'administration, a décidé l'émission de 26.000 obligations assorties chacune de 211 bons de souscription et/ou d'achat d'actions remboursables (OSAAR), soit au total de 5.486.000 BSAAR donnant droit chacun, au choix de l'émetteur, à la souscription ou d'achat de une action nouvelle ou existante.

En cas de création d'actions nouvelles en intégralité, la dilution totale maximale serait de 5.486.000 actions nouvelles.

Eric COHEN détient à ce jour directement ou indirectement un nombre de 4.867.981 de BSAAR. Les BSAAR ont vocation à être revendus pour partie à environ une quinzaine de cadres du Groupe dans le cadre d'une plan, qui en raison de la forte chute des marchés sur le second semestre 2008, n'a pas encore été établi.

De plus, Eric COHEN pourrait céder d'autres BSAAR à des cadres dirigeants ou non qui pourraient être recrutés par le Groupe.

21.1.5 Droits d'acquisition, obligation attachées au capital souscrit non libéré

Non applicable

21.1.6 Options ou accords conditionnels ou inconditionnels

Non applicable

Les informations relatives aux stocks options sont mentionnées au paragraphe 21.1.4

21.1.7 Evolution historique du capital

Depuis sa création le capital de la société a évolué comme suit :

DATE DE L'OPERATION	OPERATION	NOMBRE D'ACTIONS EMISES	MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL	PRIME D'EMISSION OU D'APPORT PAR ACTION	MONTANT CUMULE DES PRIMES D'EMISSION OU D'APPORT	MONTANT CUMULE DU CAPITAL SOCIAL	NOMBRE CUMULE TOTAL D'ACTIONS
26/01/1995	Constitution	500 ¹	50.000 FRF	-	-	50.000 FRF	500 ¹
07/03/1997	Augmentation de capital <i>incorporation de réserves</i>	3.000 ¹	300.000 FRF	-	-	350.000 FRF	3.500 ¹
06/04/1998	Augmentation de capital <i>incorporation de réserves</i>	26.500 ¹	2.650.000 FRF	-	-	3.000.000 FRF	30.000 ¹
15/04/1999	Augmentation de capital <i>incorporation de réserves</i>	40.000 ¹	4.000.000 FRF	-	-	7.000.000 FRF	70.000 ¹
13/04/2000	Augmentation de capital <i>incorporation de réserves</i>	10.430.000	35.356,88 €	-	-	1.102.500 €	10.500.000
28/04/2000	Augmentation de capital <i>apport en nature</i>	228.672	24.010,56 €	2.262.709,44 €	2.262.709,44 €	1.126.510,56 €	10.728.672
28/04/2000	Augmentation de capital <i>incorporation de primes</i>	0	1.555.657,44 €	-	707.052,00 €	2.682.168 €	10.728.672
28/04/2000	Augmentation de capital <i>apport en numéraire</i>	287.060	71.765,00 €	2.368.245 €	3.075.297,00 €	2.753.933 €	11.015.732
19/05/2000	Augmentation de capital <i>apport en nature</i>	215.221	53.805,25 €	2.098.404,75 €	5.173.701,75 €	2.807.738,25 €	11.230.953
19/07/2000	Augmentation de capital (introduction au Nouveau Marché) <i>apport en numéraire</i>	2.465.331	616.332,75 €	17.257.317,00 €	22.431.018,75 €	3.424.071 €	13.696.284
9/09/2004	Augmentation de capital <i>apport en numéraire</i>	165.750	41.437,50 €	151.081,12 €	22.582.099,87 €	3.465.508,50 €	13.862.034
18/11/2004	Augmentation de capital <i>Emission de BSA gratuits</i>	2.127.760	531.940,00 €	3.723.580,00 €	26.305.679,87 €	3.997.448,50 €	15.989.794
04/04/06	Augmentation de capital <i>Exercice de BSA</i>	556.000	139.000,00 €	866.413,00 €	27.172.092,87 €	4.136.448,50 €	16.545.794
08/03/07	Augmentation de capital <i>Exercice de BSA</i>	504.600	126.150,00 €	628.462,00 €	27.800.554,87 €	4.262.598,50 €	17.050.394
28/06/07	Augmentation de capital <i>Fusion Keyrus/ Zeni Corporation</i>	20.976	5.244,00 €	83.904,00 €	27.884.458,87 €	4.267.842,50 €	17.071.370
14/02/08	Augmentation de capital <i>Exercice de BSA</i>	3.000	750,00 €	2.876,40 €	27.887.335,27 €	4.268.592,50 €	17.074.370

¹ Parts sociales

21.1.8 Capital potentiel

Le capital potentiel se résume de la façon suivante :

	Options de souscriptions d'achat 2000	BSPCE 2004	BSA 2004	BSA 2004	BSAAR 2008	Total au 31/12/08
Date de l'assemblée	13/04/2000	28/06/2004	25/06/2003	28/06/2004	12/08/2008	
Nombre de bons/ options autorisés	427 900	1 350 000	200 000	550 000	5 486 000	8 013 900
Nombre de bons/ options attribués	427 900	1 350 000	200 000	550 000	5 486 000	8 013 900
Nombre de bons/ options caducs au 31/12/08	356 400	0	0	0	0	356 400
Nombre de bons/ options exercés au 31/12/08	0	0	100 000	307 000	0	407 000
Nombre de bons/ options exerçables au 31/12/08	71 500	1 350 000	0	243 000	0	1 664 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	71 500	1 350 000	0	243 000	5 486 000	7 150 500
Dont dirigeants	24 000	1 350 000	0	236 000		1 610 000

La dilution totale maximale au 31 décembre 2008 (rapport du nombre des titres pouvant être créés sur le nombre de titres composant le capital social), dans la mesure où l'intégralité des BSAAR seraient exercés par la souscription d'actions nouvelles, est de 41,87%.

Du fait que les plans BSPCE 2004, BSA 2003 & BSA 2004, sont caduques à ce jour et qu'aucun bon n'a été souscrit sur la période, la dilution totale est de 32,54%.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 Objet social (art. 2 des statuts)

Ce sujet est traité au chapitre 5.1.6

21.2.2 Formes des actions (art. 10 des statuts)

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de leur titulaire, sous réserve de la législation en vigueur et des présents statuts. Toutefois, tant que ces titres ne sont pas intégralement libérés, ils sont obligatoirement au nominatif.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. A cet effet, conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de commerce, la société pourra demander, contre rémunération à sa charge, communication à tout organisme habilité des renseignements relatifs à l'identité de ses actionnaires et des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, au nombre d'actions qu'ils détiennent et le cas échéant, aux restrictions dont les titres peuvent être frappés.

21.2.3 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 13, 14, 16, 17, 18, 19 et 20 des statuts)

L'administration de **Keyrus** est confiée à un conseil d'administration composé au 31 décembre 2008 de cinq membres. Le mandat des administrateurs est d'une durée de six ans renouvelable.

Les statuts de **Keyrus** prévoient que le conseil d'administration est composé de 3 à 18 membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un président ; il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration prépare et présente les états financiers semestriel et annuel et convoque les assemblées d'actionnaires.

Les réunions du conseil d'administration, peuvent être effectuées aussi souvent que le nécessitent les intérêts de la Société, sont normalement convoquées et présidées par le Président Directeur Général. Le quorum est constitué par la moitié des membres du conseil et les décisions sont prises après un vote de la majorité des membres présents ou représentés par d'autres administrateurs du Conseil.

Par décision du conseil d'administration en date 25 juillet 2005, les administrateurs ont décidé de confier la direction générale de la société au Président du conseil d'administration. Ces fonctions sont exercées par Eric Cohen.

Ses pouvoirs sont ceux définis par la loi et n'ont été limités ni statutairement, ni lors de sa désignation par le conseil.

Le Président peut être assisté par des directeurs généraux délégués qui disposent des mêmes pouvoirs.

Le Directeur Général, s'il est administrateur, est nommé pour la durée de son mandat d'administrateur. Il en est de même pour le directeur général délégué.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

La société n'a pas de censeurs, ni d'administrateurs élus par les salariés. Il n'existe pas de règlement intérieur.

21.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (art.11 des statuts)

Il n'existe pas de privilèges ni de restrictions attachés à certaines actions ou catégorie d'actions.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, le boni de liquidation et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute cession ou transmission d'actions entraîne la perte du droit de vote double, sauf transmission à un ayant droit par suite de succession, liquidation de communauté de biens entre époux ou donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, laquelle n'interrompt pas le délai nécessaire à l'acquisition du droit de vote double.

Au 31 mars 2009, le nombre d'actions à droit de vote double est de 10.226.017

Le droit de vote attaché aux actions appartient, sauf convention contraire, à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

21.2.5 Modalités nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés par décision des assemblées générales extraordinaires et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

21.2.6 Assemblées Générales d'actionnaires (article 22 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Trente cinq (35) jours au moins avant la tenue de l'assemblée, il est précisé au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires un avis concernant les mentions prévues par la loi.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social. En outre, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un (1) mois au moins à la date de cet avis sont convoqués par lettre simple.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'inscription des actionnaires sur les registres de la société ou à la production d'un certificat établi par l'intermédiaire teneur de compte constatant l'indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée des actions inscrites dans ce compte, cinq (5) jours avant la réunion.

Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès aux assemblées.

En cas de vote par correspondance, seuls seront pris en compte les formulaires reçus par la société trois (3) jours avant la date de l'assemblée.

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux (2) membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée conformément aux dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires parvenus à la société dans le délai ci-dessus.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'assemblée générale extraordinaire, sous réserve des dispositions particulières qui sont applicables aux dites assemblées.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la loi, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

21.2.7 **Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la société**

Il n'existe pas de clauses particulières susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la société.

21.2.8 **Affectation des résultats (art.24 des statuts)**

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

21.2.9 **Autres dispositions statutaires**

21.2.9.1 **Franchissements de seuils de participation (article 10 des statuts)**

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions

égal ou supérieur à 5% du capital ou des droits de vote ou un multiple de ce pourcentage, est tenu, dans les 15 jours à compter du franchissement de ce seuil, dans les conditions définies à l'article L.233-7 du Code de commerce, de déclarer à la Société le nombre total d'actions qu'il possède par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette obligation de déclaration des franchissements de seuils est applicable aussi bien pour les franchissements de seuils à la hausse que pour les franchissements de seuils à la baisse.

Le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède et indiquer la ou les dates d'acquisition.

Pour la détermination des seuils ci-dessus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-9 et suivants du Code de commerce.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la déclaration, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée.

Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.9.2 Titres au porteur identifiables

La Société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. A cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code de commerce, la Société pourra demander, contre rémunération à sa charge, communication à tout organisme habilité des renseignements relatifs à l'identité de ses actionnaires et des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, au nombre d'actions qu'ils détiennent et, le cas échéant, aux restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Il n'existe pas de dispositions statutaires ou contractuelles restreignant les modifications du capital social par rapport aux dispositions légales ou réglementaires.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Il n'y a pas de contrat important à signaler en dehors des contrats conclus dans la marche normale des affaires auxquels l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

La direction du groupe n'a pas connaissance d'informations provenant de tiers ou de déclaration d'expert ou d'intérêt qui devrait être mentionnées dans le présent document de référence.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

La société communique essentiellement avec ses actionnaires par le biais de son site internet (www.keyrus.fr) ainsi que par l'intermédiaire de son agence de diffusion des publications financières : Actus News.

La communication des éléments financiers trimestriels, semestriels et annuels se fait par le biais de communiqués de presse dont le calendrier est le suivant :

- Chiffre d'affaires annuel 2008 :	10 février 2009
- Résultats annuels 2008 :	2 avril 2009
- Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2009 :	5 mai 2009
- Assemblée Générale :	26 juin 2009
- Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2009 :	29 juillet 2009
- Résultats semestriel 2009 :	16 septembre 2009
- Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2009 :	5 novembre 2009
- Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre 2009 :	10 février 2010

Les réunions avec les analystes et les investisseurs ont lieu lors de la publication des résultats.

La réunion concernant les résultats de l'exercice 2008 a eu lieu le 2 avril 2009 et la réunion concernant les résultats du 1^{er} semestre 2009 est prévue le 16 septembre 2009.

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la société :

- Les statuts de la société ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- Les informations financières historiques de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Les rapports annuels sont disponibles au siège social de la société, 155 rue Anatole France, 92300 Levallois Perret, ainsi que sur le site internet www.keyrus.fr. Ces communiqués sont en outre relayés via un service professionnel de diffusion et consultables sur les principaux sites boursiers, accessibles à tous publics, tels que Boursorama, Boursier.com, Euronext...

- Le site internet www.keyrus.fr propose dans une rubrique dédiée aux actionnaires, analystes/investisseurs et journalistes l'ensemble des informations financières et d'activité de **Keyrus** mises à jour, en français et en anglais. Les communiqués de **Keyrus** y sont clairement disponibles ainsi que tous les documents utiles aux actionnaires : Documents de références, Comptes consolidés semestriels, Notes de rachat d'action...
- **Keyrus** participe à des salons (Smallcap et Midcap events), à des roadshows ainsi qu'à d'autres manifestations destinées aux analystes, investisseurs et actionnaires afin d'offrir une communication active sur les activités et résultats du Groupe tout au long de l'année.
- Un Service Titre assure en propre et gratuitement la tenue des comptes titres au nominatif pur. Les actionnaires souhaitant inscrire leurs titres sous cette forme peuvent le faire en adressant leur demande à :

CACEIS
Services Financiers Emetteurs
14 rue Rouget de Lisle
92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09

Un service d'informations aux actionnaires et investisseurs, interne à l'entreprise, est disponible du **lundi au vendredi de 9H00 à 18H00**, au siège de l'entreprise.

25. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et des participations de **Keyrus** SA est représenté ci-après :

	Capital social en K€	Autres capitaux	Quote part	Valeur comptable des titres détenus (en K€)		Chiffre d'affaire de l'exercice	Résultat d'exploitation de l'exercice	Dividendes encaissés
				brute	nette			
Filiales détenues à plus de 50%								
Keyrus Canada	1 407	-823	100%	985	985	7 947	52	-
Absys - Cyborg	1 000	1 543	100%	9 667	9 667	35 705	2 017	-
Keyrus Suisse	95	157	100%	32	32	852	65	-
Keyrus Benelux	62	-80	100%	62	62	100	90	-
Keyrus Espagne	29	5	100%	3 133	3 133	9 296	-178	-

La société **Keyrus** Benelux est une holding qui détient les sociétés **Keyrus** Belgium et **Keyrus** Luxembourg. Le chiffre d'affaires du sous-groupe Benelux s'est élevé à 11,3 M€ avec un résultat d'exploitation de 1 M€.

La société **Keyrus** est la société consolidante du groupe.

L'annexe des comptes consolidés présenté en chapitre 20.3.1 présente le périmètre de consolidation du groupe.

Keyrus détient une de participation de 29% au sein de la société Adexys qui fait l'objet d'une consolidation par mise en équivalence.

Toutes les autres sociétés détenues par **Keyrus** sont l'objet d'un contrôle exclusif, et à ce titre, elles sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

26. ANNEXES :

26.1 RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2009 INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convié, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2008.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2008. En effet, nous vous rappelons que, les actions de la Société sont admises à la cote du marché Euronext de NYSE Euronext (« Eurolist »), compartiment C (small caps) de la Bourse de Paris et nous avons établi des comptes consolidés.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne vous sera également présenté.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée en même temps que les rapports des Commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

1. RAPPORT SUR LA GESTION DE L'ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE KEYRUS AU COURS DE L'EXERCICE

Au 31 décembre 2008, la structure du Groupe Keyrus comprend les sociétés suivantes :

Nom au 31/12/08	Siège	Date de clôture des comptes sociaux	% de contrôle	% d'intérêt	Période de consolidation
KEYRUS	Paris - France	31 décembre	Société consolidante		01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Canada Inc	Montréal - Canada	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Absys - Cyborg	Paris - France	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Absys - Cyborg Belgique	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Suisse	Genève - Suisse	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Benelux	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Belgique	Bruxelles - Belgique	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Luxembourg	Luxembourg	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Espagne	Madrid - Espagne	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus do Brazil	Sao Paulo - Brésil	31 décembre	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Keyrus Maurice	Port Louis - Ile Maurice	31 mars	100%	100%	01/01/08 - 31/12/08
Absys Cyborg Tunisie	Tunis - Tunisie	31 décembre	51%	51%	01/01/08 - 31/12/08
Adexys	Nantes - France	30 juin	28,50%	28,50%	01/01/08 - 31/12/08

La méthode de consolidation est l'intégration globale sauf pour la société Adexys qui a été mise en équivalence.

1.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le groupe Keyrus a connu une année marquée à la fois :

- par la poursuite de la réorganisation de son business modèle
- par le rachat des 20% des actions de Keyrus Canada détenue par les minoritaires
- par l'émission d'Obligations assorties de Bons de Souscription et / Acquisition et d'Actions Remboursables (OBSAAR) d'un montant de 13 Millions d'euros dans des conditions de financement favorables.

1.2. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE - EVOLUTION PREVISIBLE

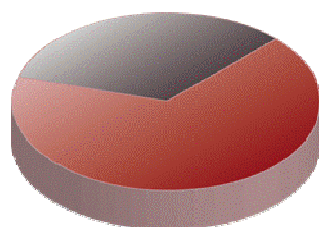
1.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

En terme d'activité, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 111,4 M€ en 2008 contre 113,4 M€ en 2007 soit une baisse de 1,7%.

Après retraitement du chiffre d'affaires réalisé par la société Alphaméga suite à la cession en septembre 2007, la croissance est de l'ordre de 2,2%.

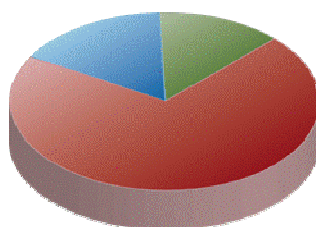
Le chiffre d'affaires consolidé du groupe se répartit comme suit :

Par segment de marché



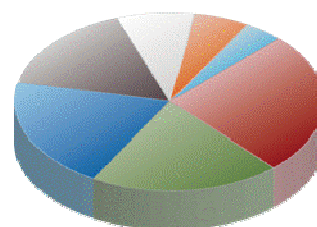
■ Grands Comptes 67%
■ Mid-Market 33%

Par zone géographique



■ France 72%
■ Europe (hors France) 16%
■ Amériques (Nord & Sud) 12%

Par secteur d'activité



■ Industrie (26%)
■ Télécoms - Médias - IT (20%)
■ Banques - Assurances (20%)
■ Services - Distribution (16%)
■ Utilities (8%)
■ Secteur public (6%)
■ Transport (4%)

1.2.2 RESULTAT DU GROUPE

L'ensemble de l'activité du groupe Keyrus sur l'exercice 2008 peut être résumé ainsi qu'il suit :

En K€	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	111 419	113 364
Résultat Opérationnel Courant	1 702	2 850
Résultat Opérationnel	-813	1 652
Résultat avant impôt	-3 041	724
Résultat net	-3 647	537
Dont:		
Part du Groupe	-3 572	651
Part des minoritaires	-75	-114

- **Résultat Opérationnel Courant**

Le Résultat opérationnel Courant s'élève à 1.702 K€ au 31 décembre 2008 contre 2.850 K€ au 31 décembre 2007 soit une baisse de l'ordre de 40% compte tenu de la transformation du business modèle du Groupe.

Les charges d'exploitation sont essentiellement constituées des frais de personnel qui représentent plus de 53% du chiffre d'affaires.

Les autres charges d'exploitation, comprenant les achats et autres charges externes, les impôts et taxes ainsi que les dotations aux amortissements et provisions, représentent 45% du CA.

Les effectifs totaux du groupe à fin décembre 2008 s'élevaient à 1.139 collaborateurs, en stabilité par rapport à fin 2007.

- **Résultat Opérationnel**

Le résultat opérationnel de l'exercice se situe à -813 K€ contre de 1.652 K€ au titre de l'exercice 2007. Le résultat opérationnel de l'exercice 2008 comprend des charges non récurrentes de 2.515 K€.

- **Résultat Financier :**

Le résultat financier s'élève à - 2.229 K€. Il se décompose d'une part d'un coût lié à l'endettement financier net de - 813 K€ et d'autre part des produits et charges financières net pour - 1.416 K€ dont 800 K€ de perte de change.

- **Impôts sur les résultats :**

L'impôt de 517 K€ se décompose en impôt exigible pour 400 K€ et en impôt différé pour 117 K€.

1.2.3 SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

- **Capitaux permanents :**

Les capitaux propres du groupe s'élèvent au 31 décembre 2008 à 24.190 K€.

Le total des passifs non courant s'élève à 20.597 K€ dont 15.348 K€ de passifs financiers.

L'endettement du groupe est essentiellement à taux variable dont 8.800 K€ ont fait l'objet d'une couverture de taux auprès de CALYON.

- **Trésorerie :**

La trésorerie du groupe s'élève à 9.754 K€ et se répartit comme suit au 31 décembre :

- OPCVM : 2.667 K€
- Disponibilités : 7.086K€

- **Investissements :**

Les investissements incorporels totaux présentent une valeur comptable nette de 35.053 K€ et résultent principalement des goodwills pour 34.474 K€.

Les investissements corporels totaux présentent une valeur comptable nette de 2.488 K€.

L'augmentation des immobilisations corporelles, correspond essentiellement à du matériel informatique et du mobilier.

Les investissements financiers totaux présentent une valeur comptable de 1.401 K€ constitués principalement de dépôts et cautionnements et des prêts.

Le groupe a financé ses investissements (hors opération de croissance externe) sur fonds propres.

Les croissances externes réalisées en 2007, 2006 et 2005 prévoient des paiements différés du prix fixe et des prix variables qui sont comptabilisés.

Les dettes sur acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 4.261 K€ au 31 décembre 2008 et sont actualisées.

Le groupe dispose d'une situation financière saine, caractérisée par une trésorerie disponible conséquente.

1.2.4 PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE

Dans le contexte économique actuel, le groupe a pour objectif en 2009 une croissance modérée de son chiffre d'affaires, tout en travaillant sur l'amélioration de la rentabilité.

Le marché des services informatiques devrait rester stable sur le moyen terme selon de nombreux analystes spécialisés du secteur.

La tenue du marché reste toutefois très dépendante de la conjoncture économique et de la situation géopolitique.

Le Groupe Keyrus a réalisé un chiffre d'affaires de 27,7 millions d'euros (données non auditées) sur le premier trimestre 2009, en baisse de 3,6 % par rapport au premier trimestre 2008.

Cette baisse de chiffre d'affaires s'explique, par un recul des ventes sur certains pays comme l'Espagne, le Canada et la Belgique.

1.3. ACTIVITE DES FILIALES

1.3.1 ABSYS-CYBORG :

La société Absys-Cyborg ainsi que l'ensemble de ses filiales (Absys Cyborg Belgique, Absys Cyborg Tunisie) constitue le pôle Middle-Market du Groupe Keyrus.

Le pôle Middle Market a réalisé un chiffre d'affaire de 36.9 M€ et un résultat opérationnel courant de 1,5 M€.

1.3.3 KEYRUS SUISSE :

Cette société a une activité de conseil et d'éditions de logiciels de Business Intelligence avec des ventes en Suisse et un modèle de distribution à l'international.

La société Keyrus Suisse a réalisé un chiffre d'affaires de 0,7 M€ et un résultat opérationnel courant de 0,1 M€.

1.3.4 KEYRUS BENELUX:

Keyrus Benelux est un holding qui détient 100% des sociétés Keyrus Belgique et Keyrus Luxembourg. Ces sociétés ont une activité de conseil et d'intégration de solutions de Business Intelligence sur leur territoire.

Le sous groupe Keyrus Benelux a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 11,3 M€ et un résultat opérationnel courant de 1 M€.

1.3.5 KEYRUS CANADA:

Keyrus Canada développe l'offre Business Intelligence de Keyrus au Canada et assure la veille technologique du Groupe sur le continent Nord Américain.

Keyrus Canada a réalisé un chiffre d'affaires de 8,1 M€ et un résultat opérationnel courant de 0,1 M€.

1.3.6 KEYRUS ESPANA:

Cette société a une activité de conseil et d'intégration de solutions de Business Intelligence avec comme principal partenaire Oracle en Espagne et au Brésil.

Le groupe Keyrus Espagne a réalisé un chiffre d'affaires de 9,3 M€ et un résultat opérationnel courant de - 0,2 M€.

1.4. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Néant

1.5. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

1.6. ACTIVITE DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le groupe a accéléré en 2008 ses investissements en R&D pour développer des avantages concurrentiels dans différents domaines et secteurs d'activités :

Création d'une business unit Innovation pour appréhender les nouvelles technologies innovantes dans le domaine du WEB et de la BI et développer des savoir-faire distinctifs d'intégration de ses solutions dans les plateformes technologiques existantes.

Développement de logiciels de haute technologie dans le domaine de la Business Intelligence complémentaires aux solutions des principaux éditeurs du marché : SAP/BO ; SAS ; ORACLE ; IBM

Développement de solutions décisionnelles pour le secteur de la santé répondant aux nouvelles réglementations du secteur en terme de pilotage d'activité.

Conception et Développement de projets innovants dans le domaine de la recherche clinique

L'ensemble des dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges.

1.7. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risque sont développés dans le point 3 du présent Rapport.

2. RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE KEYRUS AU COURS DE L'EXERCICE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2008, Keyrus a procédé à l'émission d'Obligations assorties de Bons de Souscription et / Acquisition et d'Actions Remboursables (OBSAAR) d'un montant de 13 Millions d'euros dans des conditions de financement favorables.

Le produit de cette émission permet de refinancer une partie de la dette existante à hauteur de 4,2 Millions d'euros et de renforcer sa capacité de développement.

De plus en septembre 2008, Keyrus a acquis 20% du capital de Keyrus Canada, afin de détenir 100% de sa filiale.

ACTIVITE ET RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

L'ensemble des informations relatives à l'exercice 2008 intègre 12 mois d'activité de Keyrus Lyon suite à la TUP qui a été réalisée au 31 décembre 2007.

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'élève à 45.279 K€ contre 35.981K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de reprises sur provisions et transfert de charges pour un montant de 8.459 K€, le total des produits d'exploitation s'élève à 53.738 K€ contre 37.779 K€ en 2007.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 55.584 K€.

Les différents postes sont les suivants :

- Achat de marchandises :	3.113 K€
- Autres achats et charges externes :	13.400 K€
- Impôts, taxes et versements assimilés :	1.670 K€
- Charges de personnel :	32.882 K€
- Dotations aux amortissements et provisions :	4.489 K€
- Autres charges	30 K€

L'exploitation a ainsi engendré un résultat de -1.846 K€.

Compte tenu d'un résultat financier négatif d'un montant de 1.851 K€, le résultat courant avant impôt s'élève à -3.697 K€ contre - 16 K€ au titre de l'exercice précédent, d'un résultat exceptionnel négatif d'un montant de 1.340K€ et d'un impôt sur les sociétés de 0 K€, le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 5.037 K€.

L'effectif salarié au 31 décembre 2008 est de 485 personnes.

Vous trouverez ci-après annexé le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Nous vous informons que ces comptes ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'exercice précédent.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Vous trouverez en annexe le tableau des filiales et participation (en K€) avec notamment, pour chacune d'entre elles, la quote-part de capital, le chiffre d'affaires et le résultat réalisés au cours, du dernier exercice.

DIVIDENDES ANTERIEURS

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code Général des Impôts) qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par souci de prudence, eu égard aux incertitudes liées aux perspectives de certains produits de haute technologie, les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les comptes de dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal.

SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne la situation et les perspectives d'avenir, nous vous référons à la première partie de ce Rapport consacrée à la gestion du Groupe (paragraphe 1.2.4).

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice soit	(5.037.086) euros
Au compte Report à Nouveau, qui de	137.358 euros
Sera ramené à	(4.899.728) euros
L'assemblée décide par ailleurs de prélever sur la Réserve spéciale pour actions propres une somme de	966.296 euros
pour dotation le compte de Report à Nouveau qui sera ainsi ramené à	(3.933.432) euros
et ramènera le compte de Réserve spéciale pour actions propres à la somme de	685.408 euros

CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Votre conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir, directement ou par personne interposée, entre votre société et :

- ses administrateurs,
- ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%,
- une société contrôlant une société actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

Les principales conventions sont énumérées et détaillées dans le Rapport Spécial du Conseil à l'assemblée sur les conventions réglementées et les conventions courantes conclues à des conditions normales, dont il vous sera donné lecture.

Nous vous demandons, après avoir entendu lecture de ces Rapports, de bien vouloir approuver les opérations visées par les articles L225-38 et suivants du Code de Commerce décrites dans lesdits Rapports.

APPROBATION DES COMPTES, QUITUS

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés, de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé et d'approuver également les opérations visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Voir point 1.4 du présent rapport

RAPPORT GENERAL

Il vous sera également donné lecture du rapport général de vos Commissaires aux comptes sur la vérification des comptes de l'exercice.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL :

Au 31 décembre 2008, le capital social était de 4.267.842,50 euros, entièrement libéré et divisé en 17.074.370 actions de 0,25 euro de nominal, toutes de même catégorie.

INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS A AUTORISER PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JUIN 2009:

Cadre Juridique

En application de l'article 241-2 du Règlement Générale de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 26 juin 2009.

Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, le capital de l'émetteur était composé de 17.074.370 actions.
A cette date, la société détenait 479.074 actions en propre, soit 2,81 % du capital.

Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur au 31 mars 2009

Au 31 mars 2009, le capital de l'émetteur était composé de 17.074.370 actions.
A cette date, la société détenait 461.376 actions en propre, soit 2,70 % du capital.

Frais de négociation

Au titre de l'exercice 2008 le montant des frais de négociations se sont élevés à 1.843 €

Répartition par finalités des titres que l'émetteur déteint directement ou indirectement

Au 31 mars 2009, les actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par finalités :
- contrat de liquidité : intégralité des actions propres.

Finalités du programme de rachat renouvelé

Les finalités de ce programme sont :

- L'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2007 et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
- La conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
- L'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
- La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres de capital

Part maximal du capital de la société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres de capital :

La part maximale susceptible d'être rachetée est de 10% du capital de la société, qui au jour du renouvellement du programme par l'assemblée correspond à 1.707.437 actions.

Compte tenu des actions auto détenues à la date du 31 mars 2009, soit 461.376 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetée sera de 1.246.061, soit 7,30% du capital.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds :

Le prix d'achat ne pourra excéder 4 euros par actions.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourra excéder la somme de 6.829.748 euros, conformément à l'autorisation qui sera soumise à l'assemblée Générale des actionnaires le 26 juin 2009.

Modalités de rachat :

Les actions pourront être rachetées par tous moyens, notamment par interventions sur le marché, hors du marché ou de gré à gré ou par voie de rachat de blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation boursière.

La part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres pourra couvrir l'intégralité du programme de rachat d'actions, l'autorisation donnée par l'assemblée générale ne limitant pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs. Par exception, dans le cadre de l'objectif d'animation de marché, la part du programme réalisé par voie d'acquisition de blocs de titres ne pourra pas atteindre l'intégralité du programme.

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2009 et expirera donc au plus tard le 25 décembre 2010. En tout état de cause, il sera mis fin au présent programme lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2009.

Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique

Le présent programme est destiné à se substituer au programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 27 juin 2008.

Au cours de l'exercice 2008, la Société a acheté 375.296 actions propres ; 88.024 actions ont été achetées par la Société entre le 1er janvier 2009 et le 31 mars 2009.

A ce jour, la Société n'a aucune position ouverte sur des produits dérivés.

Au 31 mars 2009, la Société détenait 461.376 actions propres au titre du programme de rachat d'actions. Aucune action acquise par la Société n'a été annulée au cours des vingt-quatre derniers mois.

Par ailleurs, la Société n'a pas fait usage de produits dérivés.

Tableau de déclaration synthétique

Situation au 31 décembre 2008

Pourcentage de capitale auto détenue de manière directe et indirecte	2,81 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	479.074
Valeur comptable du portefeuille (euros)	685.403
Valeur de marché du portefeuille (euros)	221.571

Bilan de l'exécution du programme entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 mars 2009

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mars 2009
	Achats	Vente/ Transferts	
Nombre de titres	88.024	105.722	
Cours moyen des transactions	0,49 €	0.51 €	
Montants	43.191 €	53.542 €	

Nous vous proposons dans le cadre de l'assemblée générale du 26 juin 2009 de déléguer toute compétence au Conseil d'administration aux fins de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions dont les caractéristiques ont été décrites ci-dessus.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS, ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE CAPITAL :

Un tableau récapitulatif des émissions de valeurs mobilières est annexé aux présentes.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE :

La répartition du capital de la Société au 31 mars 2009 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
M. Eric Cohen	10.031.700	58,75 %	20.063.400	74,97%
Public	6.581.294	38,55 %	6.700.252	25,03%
Auto-détention	461.376	2,70 %	0	0,00 %
Total	17.074.370	100 %	26.763.652	100 %

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrôle indirect ni de pacte portant sur des actions ou des droits de vote qui auraient dû, conformément à la loi, être transmis à l'Autorité des Marchés Financiers.

MANDATAIRES SOCIAUX

REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX :

- Les jetons de présence versés au titre des années 2007 et 2008 se décomposent comme suit :

Administrateurs	Année 2007	Année 2008
Eric Cohen	15.000,00 €	12.500,00 €
Philippe Lansade	2.000,00 €	3.500,00 €
Rébecca Meimoun	2.000,00 €	4.000,00 €
Bernard Cohen	-	500,00 €
Laetitia Adjadj	-	500,00 €
Serge Anidjar	1.000,00 €	4.000,00 €
Total	20.000,00 €	20.000,00 €

- Les versements des jetons de présences sont intervenus en 2009 de la manière suivante ; Eric Cohen 27500 €, Rebecca Meimoun 4000 €, Serge Anidjar 4000 €, Philippe Lansade 3500 € . Reste à verser a Mr Cohen Bernard et Mme Adjadj les montants de 500 € chacun.
- Rémunération globale attribuée à l'ensemble des administrateurs et mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 est de 742.365 € dont 4.365 € relatif aux avantages en nature est ce décompose comme suit :

	Exercice 2008				Exercice 2007			
	Montant fixe	% de la rémunération	Montant variable	% de la rémunération	Montant fixe	% de la rémunération	Montant variable	% de la rémunération
Eric Cohen	180.000	75 %	60.000	25%	180.000	70 %	80.000	30 %
Rébecca Meimoun	85.000	97 %	3.000	3%	85.000	97 %	3.000	3%
Serge Anidjar	150.000	100 %	60.000	28%	150.000	88 %	20.000	12%
Didier Taupin	200.000	100%	0	-	-	-	-	-

Le versement du variable de Mr Serge Anidjar est intervenu en 2009

Les rémunérations perçues par Madame Rébecca Meimoun et Monsieur Serge Anidjar tant au cours de l'exercice 2008 que de l'exercice 2007, l'ont été au titre de leur contrat de travail avec la société KEYRUS SA.

Ces rémunérations ont été fixées conformément à la pratique de marché sur ces types de postes.

Concernant les mandataires sociaux susvisés, la société n'a, à ce jour, pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction, de la cessation ou du changement de fonctions de l'un quelconque de ses mandataires sociaux ou postérieurement à ceux-ci.

Au terme d'une délibération du conseil en date du 14 février 2008, la société a nommé Monsieur Didier Taupin, en qualité de directeur général délégué. Il a été décidé qu'en cas de révocation de son mandat, Monsieur Didier Taupin percevra à première demande une indemnité forfaitaire de rupture d'un montant de 100.000 € bruts, en réparation du préjudice, sauf en cas de révocation pour une cause assimilée à une faute grave ou lourde telle que définie par le droit du travail et la jurisprudence. Cette indemnité forfaitaire de rupture est subordonnée au respect des conditions de performance suivantes :

- Le chiffre d'affaires de l'exercice n doit être en croissance par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice n-1,
- Progression et développement des offres conseil

Au cours des exercices 2008 et 2007, il n'a été attribué aucun stock option ou BSPCE à l'un quelconque des mandataires sociaux de la société.

- Le montant des avantages en nature résultant de l'utilisation à usage personnel d'un véhicule mis à disposition par la société ou d'une couverture sociale sont de 4.365 € au titre des années 2008 et 2007 et se répartissent comme suit :

Administrateurs	Année 2008	Année 2007
Eric Cohen	Néant	Néant
Rébecca Meimoun	1.440 €	1.440 €
Serge Anidjar	Néant	Néant
Didier Taupin	2.925 €	Néant

- Tableau des titres donnant accès au capital

	Date de décision d'attribution	Options de souscription d'actions	BSPCE 2004	BSA 2004	BSAAR 2009	Prix d'exercice
Eric Cohen	28-07-2004		869.000			1,2088 €
Eric Cohen *	27-0-2008				4.867.981	1.80 €
Rébecca Meimoun	27 -11-2000	11.000				5,01 €
Rébecca Meimoun	28-07-2004		181.000			1,2088 €
Laetitia Adjaj	28-07-2004			39.000		1,2088 €
Serge Anidjar	28-07-2004		150.000			1,2088 €

* via le holding EMC Capital Partners

Au cours de l'exercice 2008, les mandataires sociaux n'ont pas exercé des options, des BSPCE et des BSA.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIETES :

Prénom, nom et adresse Fonction	Autre mandat ou fonction exercé dans toute société	2004	2005	2006	2007	2008
M. Eric Cohen	Président directeur général					
155 rue Anatole France à Levallois- Perret (92300)	- Keyrus Suisse	X	X	X	X	X
Président directeur général	- Keyrus Canada	X	X	X	X	X
	- ALPHA TECHNOLOGIES		X	Sté fusionnée	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- Alpha Mega		X	X	Sté vendue	Sté vendue
	- Antipodes Conseil & Réalisation		X	X	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- Alpha Technologies Application		X	X	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	Président					
	- Absys - Cyborg (EX Groupe CYBORG)	X	X	X	X	X
	- ADH		X	X	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- Absys			X	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- Universal Testing			X	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- Keyrus España (Ex Etica Software)		X	X	X	X
	- Keyrus Do Brasil		X	X		
	- Keyrus LYON	X	X	X	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	Administrateur					
	- Keyrus Benelux	X	X	X	X	X
	- Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS)	X	X	X	X	X
	- Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg)	X	X	X	X	X
	- Absys - Cyborg (EX MEA EQUINOXES)		X	X	X	
	- Keyrus Do Brasil				X	X
	- Absys Cyborg Tunisie					X
	Gérant					
	- Absystem Gestion SPRL			X	X	X
	- SEDLOG		X	X	Sté vendue	Sté vendue
	- EMC Capital Partners					X
Mme Rébecca Meïmoun, née Cohen	Administrateur					
155 rue Anatole France à Levallois- Perret (92300)	- Absys - Cyborg (EX Groupe CYBORG)	X				
Administrateur	- Keyrus Benelux	X	X	X	X	X
	- Keyrus LYON	X		Sté fusionnée	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- Keyrus Canada				X	X
	- Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS)	X	X	X	X	X
	- Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg)	X	X	X	X	X
	- ALPHA TECHNOLOGIES		X	Sté fusionnée	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- Alpha Mega		X	X	Sté vendue	Sté vendue
	- Antipodes Conseil & Réalisation		X	Sté fusionnée	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- Alpha Technologies Application		X	X	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- Keyrus España (Ex Etica Software)		X	X	X	X
Mme Laëtina Adjaj, née Cohen	Administrateur					
7 rue Camille Pelletan à Levallois Perret (92300)Administrateur	- Keyrus Benelux	X	X	X	X	X
	- Absys - Cyborg (EX Groupe CYBORG)	X		Sté fusionnée	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- Keyrus LYON	X		Sté fusionnée	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- ALPHA TECHNOLOGIES		X	Sté fusionnée	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- Alpha Mega		X	X	Sté vendue	Sté vendue
	- Antipodes Conseil & Réalisation		X	Sté fusionnée	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- Alpha Technologies Application		X	X	Sté fusionnée	Sté fusionnée
	- Keyrus Canada				X	X
	- Keyrus Belgique (EX SOLID PARTNERS)	X	X	X	X	X
	- Keyrus Luxembourg (EX SOLID PARTNERS Luxembourg)	X	X	X	X	X
Mr Bernard Cohen	Administrateur					
185 rue de Courcelles à Paris (75017)	- Groupinvest	X	X	X	X	
Administrateur	- Tilroc	X	X	X	X	
	- SCI du Rond point	X	X	X	X	
Monsieur Didier Taupin						
155 rue Anatole France à Levallois-Perret (92300)						
Directeur Général Délégué						
M Philippe Lansade						
51, rue du Général de Lestrain à Paris (75016)Administrateur						
M. Serge Anidjar	Administrateur					
155 rue Anatole France à Levallois- Perret (92300)	- Keyrus España (Ex Etica Software)			X	X	X
Administrateur	- Absys Cyborg Tunisie				X	X
	- Alpha Mega		X	X	Sté vendue	Sté vendue
	- Alpha Technologies Application		X	X	Sté fusionnée	Sté fusionnée

SITUATION DE LA SOCIETE, PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne la situation de la société et ses perspectives d'avenir, nous nous référons à la première partie du présent rapport concernant la gestion du groupe.

EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice écoulé, le cours unitaire de l'action a oscillé entre 0,40 € et 2,35 €.

En annexe 4 du présent Rapport, figure un tableau retraçant les évolutions des cours de clôture et le volume des transactions de l'action de la société pour la période de janvier 2008 à mars 2009.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS AINSI QUE LES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE EN COURS

PLANS D'OPTION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Nous vous remercions de bien vouloir vous reporter au rapport spécial relatif aux stocks options.

EMISSION ET ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

A la clôture de l'exercice

	BSA 2003	BSA 2004
Date de l'assemblée	25/06/2003	28/06/2004
Date du conseil d'administration		28/07/2004
Nombre de bons autorisés	200 000	550 000
Nombre de bons attribués	200 000	550 000
Nombre de bons caducs au 31/03/09	100 000	200 000
Nombre de bons exercés	100 000	307 000
Nombre de bons exerçables au 31/03/09	0	43 000
Nombre total d'actions souscrites	100 000	307 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	0	43 000
Nombre de personnes concernées	1	4
Dont dirigeants		0
Date d'exercice des bons	50% le 25/06/2003 25% le 01/01/2005 25% le 01/01/2006	96% le 28/07/2004 2% le 31/12/2004 1% le 31/12/2005 1% le 31/12/2006
Date d'expiration des bons	24/06/2008	27/07/2009
Prix d'acquisition par bon	-	-
Prix de souscription par action	Pour 100.000 BSA moyenne des 20 derniers cours de bourse et pour les autres 100.000 BSA 90% de la moyenne des 20 derniers cours de bourse	1,2088 €

Depuis la clôture de l'exercice 2008, aucun bon de souscription d'actions n'a été émis et attribué.

Dans le cadre de l'opération d'émission d'OBSAAR sus relatée nous vous précisons que conformément aux engagements pris par la société EMC CAPITAL PARTNER, dont l'actionnaire principal est Monsieur Eric COHEN, et relatés dans la note d'opération (visa n° 08-150 en date du 11 juillet 2008), EMC CAPITAL PARTNER a acquis et détient au 24 avril 2009 4.867.981 BSAAR.

EMISSION ET ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE :

A la clôture de l'exercice

	BSPCE 2004
Date de l'assemblée	28/06/2004
Date du conseil d'administration	28/07/2004
Nombre de bons autorisés	1 350 000
Nombre de bons attribués	1 350 000
Nombre de bons caducs au 31/03/08	0
Nombre de bons exercés au 31/03/08	0
Nombre de bons exerçables au 31/03/08	1 350 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 350 000
Nombre de personnes concernées	4
Dont dirigeants	1
Date d'exercice des bons	28/07/2004
Date d'expiration des bons	27/07/2009
Prix d'acquisition par bon	-
Prix de souscription par action	1,2088 €

Depuis la clôture de l'exercice :

Aucun bon de souscription de parts de créateur d'entreprise n'a été émis et attribué depuis le 1^{er} janvier 2008.

PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

Un accord est intervenu courant 2008 pour attribuer à un collège de salariés et de dirigeants des actions gratuites avec ou sans condition de présence au titre des services rendus en 2008. Ces plans seront juridiquement attribués lors des Conseil d'Administration qui se tiendront début 2009.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL

A la connaissance de la société, aucun franchissement de seuil n'a eu lieu au cours de l'exercice 2008.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL AUTORISE NON EMIS : POINT SUR LES AUTORISATIONS GLOBALES OU INDIVIDUELLES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Conformément à l'article L225-100 du Code de Commerce, vous trouverez en Annexe 2 au présent Rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration et relatives aux augmentations de capital. Ce tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2008.

DIRECTION GENERALE

Nous vous rappelons qu'aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 25 juillet 2005, les administrateurs ont décidé de confier la direction générale de la société au Président du conseil d'administration. Ces fonctions sont exercées par Monsieur Eric Cohen.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Nous vous rappelons qu'aux termes d'une délibération du conseil d'Administration en date du 14 février 2008, les administrateurs ont nommé, pour une durée illimitée, Monsieur Didier TAUPIN, en tant que Directeur Général Délégué chargé d'assister le Président Directeur Général et plus spécifiquement d'accompagner la croissance, l'amélioration du positionnement des offres et des performances de la Société et/ou du Groupe.

CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES :

Les activités de conseil et de prestations de service informatique ne constituent pas une agression de l'environnement naturel.

CONSEQUENCES SOCIALES :

L'effectif de Keyrus SA s'élevait à 485 personnes au 31 décembre 2008.

La variation de l'effectif de Keyrus SA s'analyse comme suit depuis le 31 décembre 2007 :

Effectif au 31 décembre 2007:	413
Recrutements :	189
Départs :	
Démissions	- 28
Fin de CDD	- 20
Fin de période d'essai (dont 19 à l'initiative de l'employeur)	- 32
Licenciements	<u>-37</u>
Total des départs	- 117
Effectif au 31 décembre 2008	485

L'effectif moyen a été de 448 personnes

D'autres fonctions externalisées concernent l'accueil et le standard téléphonique ainsi que l'entretien des locaux.

97,2 % de l'effectif travaille à temps complet. Le temps partiel est principalement constitué de 4-5ème. La société Keyrus a mis en place les 35 heures au 1er janvier 2001 en application de l'accord Syntec du 22/06/99 sur la durée du travail qui a été étendu le 22/11/00.

L'absentéisme pour maladie est faible à 1,70 %.

La société a prolongé sur 2008 ses efforts constants de formation du personnel tant par des formations externes que par des formations suivies en interne. L'effort de formation s'est élevé à 5,0% de la masse salariale 2008.

Les rémunérations sont fonction de la position de chaque salarié dans l'entreprise tout en s'assurant une cohérence par rapport au marché de l'emploi. Les salaires sont revus bi-annuellement. Une part variable est mise en place pour les managers et les consultants seniors.

La société s'est dotée d'une délégation unique du personnel depuis février 2000, puis d'un comité d'entreprise et de délégués du personnel à compter de mars 2002. Les œuvres sociales (0,59 % de la masse salariale) sont prises en charge par le comité d'entreprise et ont été principalement constituées sur 2008 par l'organisation d'une soirée pour le personnel, de chèques vacances, de participation dans des abonnements sportifs et de cadeaux de fin d'année. Un accord de participation a été signé à compter de l'exercice 2000 mais compte tenu des pertes fiscales constatées par la société en 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 aucune participation n'est servie aux salariés.

Concernant l'hygiène et la sécurité, la société remplit toutes ses obligations qui restent néanmoins peu significatives de par l'activité de services qui y est exercée.

En terme d'insertion des travailleurs handicapés, la société ne compte pas parmi ses effectifs le nombre de personnes prévu par la loi et supporte les cotisations nécessaires.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE

RISQUES DE MARCHE

➤ Risque de liquidité

Caractéristique des titres émis ou des emprunts contractés	Taux Fixe ou Taux Variable	Montant global des lignes	Échéances	Existence ou non de couverture
Emprunts 2006	Taux Fixe	80 K€	2009	Pas de couverture
Emprunts 2006	Taux Variable	3.680 K€	2010 et 2011	Pas de couverture
Emprunts 2007	Taux Fixe	350 K€	2010	Pas de couverture
Emprunts 2007	Taux Variable	1.600 K€	2012	Pas de couverture
Emprunts 2008	Taux Fixe	36 K€	2011	Pas de couverture
Emprunts 2008	Taux Variable	11 990 K€	2014	Couverture Partielle
Autres Passifs	Taux Variable	189 K€	2009	Pas de couverture

➤ Risque de taux

	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs Financiers	2 344 K€	15 114 K€	
Actifs Financiers			
Position nette avant gestion	2 344 K€	15 114 K€	
Hors bilan			
Position nette après gestion	2 344 K€	15 114 K€	

Les passifs financiers à taux variable ont fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 8,8 M€

➤ Risque de change

Environ 87% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en Euros.

Dans ce contexte la société ne pratique pas de couverture du risque de change.

➤ Risque sur actions

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM	Portefeuille d'actions propres
Position de l'actif	Néant	685 K€
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	685 K€

RISQUES JURIDIQUES

Litiges: La direction du Groupe estime que la provision pour risque comptabilisée au 31 décembre 2008 est suffisante compte tenu des informations en sa possession à cette date

Réglementation, autorisation légale d'exploitation, liens contractuels créant une dépendance, actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par la société, dispositions légales particulières :

L'activité de la société Keyrus n'est dépendante d'aucune réglementation, autorisation, lien contractuel ou capitalistique avec d'autres sociétés.

Nantissement d'actifs de l'émetteur :

Au 31 mars 2009, il n'existe aucun nantissement d'actifs de l'émetteur.

ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Keyrus a souscrit dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle,
2. assurance des locaux et matériels utilisés,
3. assurances des véhicules de la société utilisés par les employés,

La société Keyrus considère que donner davantage de détail sur le coût financier et les niveaux de couvertures en place dans chaque pays reviendrait à communiquer des informations sur lesquelles elle a un engagement de confidentialité. La société Keyrus estime que les assurances souscrites dans

chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels. La société Keyrus n'a pas souscrit d'assurance perte d'exploitation. Aucun sinistre (feu, explosion, etc) dans un des bureaux du Groupe Keyrus ne pourrait entraîner une perte de chiffre d'affaires supérieure à 1% du chiffre d'affaires mensuel du groupe pour une durée inférieure à un mois.

RISQUES LIES AUX COMPLEMENTS DE PRIX A PAYER

Généralement dans le cadre des opérations de croissance externe, une partie du prix est déterminée comme variable.

Cette partie est indexée sur l'atteinte d'objectif de rentabilité.

INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Cf. Paragraphe 2.14.4 du présent rapport

LES RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D'ACTIONS OU LES CLAUSES DES CONVENTIONS PORTEES A LA CONNAISSANCE DE LA SOCIETE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 233-11

Néant

LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE DONT ELLE A CONNAISSANCE EN VERTU DES ARTICLES L. 233-7 ET L. 233-12

Cf. Paragraphe 2.14.4 du présent rapport

LA LISTE DES DETENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTROLE SPECIAUX ET LA DESCRIPTION DE CEUX-CI :

Néant

LES MECANISMES DE CONTROLE PREVUS DANS UN EVENTUEL SYSTEME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL, QUAND LES DROITS DE CONTROLE NE SONT PAS EXERCES PAR CE DERNIER :

Néant

LES ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIETE A CONNAISSANCE ET QUI PEUVENT ENTRAINER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D'ACTIONS ET A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE :

Néant

LES REGLES APPLICABLES A LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QU'A LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE :

Les statuts de la Société dans ces domaines ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

LES POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE, EN PARTICULIER L'EMISSION OU LE RACHAT D'ACTIONS :

Cf. Paragraphes 5-1, 6 et suivants du présent rapport.

LES ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIETE QUI SONT MODIFIES OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE, SAUF SI CETTE DIVULGATION, HORS LES CAS D'OBLIGATION LEGALE DE DIVULGATION, PORTERAIT GRAVEMENT ATTEINTE A SES INTERETS :

Néant

LES ACCORDS PREVOYANT DES INDEMNITES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE OU LES SALARIES, S'ILS DEMISSIONNENT OU SONT LICENCIES SANS CAUSE REELLE ET SERIEUSE OU SI LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE :

Néant

RAPPORT SUR LES RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Nous vous proposons de renouveler le programme de rachat d'actions autorisé, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, par l'assemblée générale mixte du 27 juin 2008 et qui vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Ce programme aurait les caractéristiques suivantes :

- autorise le conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, soit 1 707 437 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 6.829.748 € ;
- décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et aux époques que le conseil d'administration appréciera et, les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur ;
- décide que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférer aux fins suivantes :
 - L'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - L'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2009 et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
 - La conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
 - L'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence

d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,

- La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,
- décide que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à quatre euros (4€), sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tel qu'indiqué ci-dessous ;
- décide que l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens, notamment de gré à gré ;
- décide que le programme de rachat d'actions mis en œuvre en application de la présente résolution pourra être poursuivi en période d'offre publique d'achat visant la société.

Nous vous proposons donc d'autoriser le Conseil d'administration à acquérir en Bourse les actions propres de la Société dans les conditions et limites prévues par les textes légaux et réglementaires et suivant les modalités ci-après exposées.

Le prix d'achat maximum des actions serait de 4 € par action. Le prix de vente minimum des actions serait de 0,10 € par action. Le nombre maximum d'actions acquises serait de 1 707 437 actions, en ce compris les actions déjà détenues par la Société, soit environ 10% existant à la date de la présente assemblée.

Si votre assemblée en décide ainsi, les actions acquises en application de cette autorisation pourront être acquises en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris de gré à gré.

Cette autorisation, qui se substituerait à celle accordée par l'assemblée générale mixte du 28 juin 2007, serait donnée pour une durée ne pouvant excéder dix-huit mois à compter de la présente assemblée et, en tout état de cause pour une durée expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, la Société, ayant fait usage de l'autorisation de rachat de ses propres actions qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 27 juin 2008 et qui vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, la société est propriétaire de 479 074 actions acquises dans le cadre de l'autorisation antérieure, sur les 17 074 370 actions formant son capital social.

RAPPORT SUR LES RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L. 228-91 à L.228-97 du Code du Commerce de :

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission en France ou à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscriptions des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la société, et (ii) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une « Filiale »), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.
2. Décider que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à trois millions d'euros 3.000.000 € en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé dans la dix neuvième résolution.
3. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation décider que :
 - a) Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
 - b) Le conseil d'administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;
 - c) Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.
4. Prendre acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
5. Le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société ou d'une Filiale, ainsi que les conditions dans lesquelles pourra être provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales, l'exercice de ce droit d'accès à des actions ordinaires de la société ou d'une Filiale.
6. Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour précéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux

émissions susvisées ainsi que, le cas échéant pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avéreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

7. Le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.
8. Fixer à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation.
9. Prendre acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et par placement privé

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants (notamment L.225-129-2, L.225-135, L.225-136) et L.228-91 à L.228-97 du Code de commerce de:

1. Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission par une offre visée au II de l'article L 411-2 du code monétaire et financier, dite par placement privé, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (i) d'actions ordinaires de la société ainsi que (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une « Filiale »), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensations de créances.
2. Décider que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 20 % du capital social par période de douze mois.
3. Décider que le prix minimum d'émission des actions sera au moins égal à la valeur minimale prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il sera fait usage de la présente délégation après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'à ce jour le prix minimal correspond à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur Euronext précédant la fixation du prix de souscription, éventuellement diminué d'une décote de 5% .
4. Décider que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une Filiale, ainsi émises, pourront consister en tout type de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède

directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra opérer soit en espèces, soit par compensation de créances liquides et exigibles, étant précisé que la présente délégation pourra notamment permettre une ou plusieurs émissions en application conjuguée des articles L 225-136 et L 228-91 et suivants du code de commerce.

5. Décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres au profit des personnes définies par le II de l'article L 411-2 du code monétaire et financier.
Si les souscriptions, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.
6. Prendre acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit
7. Décider que le conseil d'administration arrêtera, conformément à la législation applicable, les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, déterminera la catégorie des titres émis, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actes ordinaires de la société ou d'une Filiale, conformément à la législation en vigueur que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires étant précisé que le prix d'émission des actions ordinaires et des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société ou, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une Filiale, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société ou la Filiale, selon le cas, soit pour chaque action ordinaire émise, au moins égale au montant minimum prévu par la loi.
8. Décider que Le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.
9. Décider que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la résiliation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.
1. Fixer à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation.

Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital de la société en vu de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce de:

- 1) Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du commissaire aux apports mentionné aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L.225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- 2) Décider que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en application de la présente délégation est fixé à 10 % du capital social (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), étant précisé que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la onzième résolution.
- 3) Prendre acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
- 4) Décider que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L.225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particulier, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports, ainsi que prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.
- 5) Le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital
- 6) Fixer à dix huit mois la durée de validité de la présente délégation.
- 7) Prendre acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour décider une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission et attribution gratuite d'actions au profit des salariés et/ des mandataires sociaux du groupe

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration avec faculté de subdélégation, la compétence de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre, au profit des membres du personnel salarié ou de certains

d'entre eux et/ou des mandataires sociaux, de la Société et/ou du Groupe visés aux articles L.225-197-1 II et L.225-197-2 du Code de commerce.

Le conseil d'administration serait libre de faire usage ou non de la présente délégation et déterminera, selon qu'il le jugera opportun, l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions.

La présente délégation emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre ;

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement, qu'il s'agisse d'actions existantes ou d'actions à émettre, ne pourra représenter plus de 10 % du capital social de la société tel qu'existant au moment de l'utilisation par le conseil de la présente délégation.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition, et le conseil d'administration aurait la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.

S'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision emporterait, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée.

Tous pouvoirs seraient délégués au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, procéder le cas échéant à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société, fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfices et primes à incorporer au capital, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

La durée de validité de la présente délégation serait fixée à dix huit mois (18 mois) à compter de l'assemblée.

Délégation octroyée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société

Nous vous proposons :

- 1) D'autoriser le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, conformément aux dispositions de l'article L 228-95 du code de commerce, à l'émission en numéraire ou par attribution gratuite d'un maximum de 1 500 000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres de la société Keyrus et de ses mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés, dans les conditions de l'article 163 bis G du code général des impôts, conférant à leurs titulaires le droit de souscrire, par bon, une action de la société.

- 2) D'autoriser le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires des bons d'exercer leur droit de souscription, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 375 000 € et à émettre en représentation de cette augmentation de capital 1 500 000 actions de la société. A ces actions nouvelles s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en vue de réserver les droits des titulaires de bons, dans les cas où cette réservation s'imposerait.
- 3) D'autoriser le conseil d'administration à fixer la liste des bénéficiaires des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, et ainsi, à fixer le nom des attributaires et le nombre de bons attribués à chacun d'entre eux.
- 4) Cette émission étant réservée aux salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres de la société Keyrus et de ses mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés, décider de supprimer en tant que de besoin, au profit desdits bénéficiaires, le droit préférentiel de souscription aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise à émettre par le conseil d'administration dans le cadre de la présente délégation.
- 5) Décider de renoncer expressément au profit des bénéficiaires à vos droits préférentiel de souscription aux actions auxquelles lesdits bons donneront droit.
- 6) Le prix d'émission des actions souscrites en exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, sera fixé à un prix qui sera déterminé le jour où les bons seront attribués par le conseil d'administration, dans le cadre de la délégation sus-décrite, et sera déterminé comme suit :
 - (i) En l'absence d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la société réalisées dans les six (6) mois précédant l'attribution des dits bons, le prix d'émission sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution des bons, diminué d'une décote maximale de 20%, cette décote pouvant être modulée à la discrétion du Conseil d'administration pour tenir compte des conditions économiques et des conditions de marché rencontrées.
 - (ii) Dans l'hypothèse où la société aurait réalisé dans les six (6) mois précédant l'attribution desdits bons, une augmentation de capital ou l'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la société,
 - (a) le prix d'émission sera égal à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les bons seront consentis, si le montant ainsi déterminé est au moins égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ou des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital .
 - (b) Si la moyenne des cours obtenue dans les conditions visées au (i) est inférieure strictement au prix d'émission des actions émises à l'occasion d'une telle augmentation de capital ou au prix des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital, ce prix sera égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ou au prix des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital.
- 7) Les autres modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le conseil d'administration établira au moment où il fera usage de la présente délégation.
- 8) De déléguer également tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président directeur général, à l'effet :
 - de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission desdits bons ou la date d'attribution ;

- d'arrêter les autres modalités dans le respect des dispositions visées ci-dessus, et notamment :
- les dates entre lesquelles ces bons pourront être exercés, sans qu'elles puissent dépasser le délai de dix ans à compter de leur attribution ;
- de fixer dans les conditions ci dessus le ou les prix de souscription des actions pouvant être obtenues par exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, ainsi que leur date de jouissance ;
- d'arrêter les modalités d'ajustement des conditions de souscription aux actions, fixées à l'origine, afin de réserver les droits des titulaires de bons de souscription conformément à la loi ;
- de prendre en temps utile toutes mesures d'information qui seraient nécessaires ;
- de constater le nombre et le montant des actions émises par l'exercice des bons, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et apporter aux statuts les modifications correspondantes ;
- d'une manière générale, de passer toutes conventions, prendre toutes mesures et remplir toutes formalités afférentes à l'émission et à l'exercice des bons de souscription.

En outre, le conseil d'administration prendra toutes dispositions pour assurer la protection des porteurs de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dans les cas prévus par la loi.

Fixer la durée de cette autorisation à 18 mois à compter de la présente assemblée.

Délégation octroyée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons autonomes de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et des mandataires sociaux du groupe

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L.228-95 et L.225-138 II du Code de commerce de :

1. Déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des catégories de personnes ci-après désignées de bons autonomes de souscription d'actions qui conféreront à leurs titulaires le droit de souscrire à des actions représentant une quote-part du capital de la société et, pour permettre l'exercice de ces bons, autorise le conseil d'administration à augmenter en conséquence le capital social de la société. L'émission de ces bons pourra avoir lieu par attribution gratuite en application de l'article L 228-95 du Code de commerce.
2. Décider que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 375 000 euros correspondant à l'émission de 1 500 000 actions nouvelles, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en vue de réserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit directement ou indirectement à une quotité du capital de la société conformément à la loi.
3. Décider, conformément à l'article L.225-238 II du Code de commerce, pour la totalité des bons à émettre en vertu de la présente délégation, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres et des mandataires sociaux des filiales françaises ou étrangères de la société au jour de l'attribution des bons.
4. Décider expressément de renoncer, au profit des titulaires des bons, au droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions qui seront émises par exercice des bons.

5. Décider que la présente délégation est conférée au conseil d'administration pour une durée d'un an.
6. Décider que les principales modalités d'émission et d'exercice des bons seront les suivants.
 - les bons autonomes de souscription d'actions seront attribués gratuitement par le Conseil d'administration ;
 - le nombre maximal d'actions de la société, sauf ajustement prévu par la loi, pouvant être émises par exercice des bons autonomes de souscription d'actions est fixé à 1 500 000; le conseil demeurant libre de déterminer le nombre de bons à émettre et la parité d'exercice ;
 - les bons de souscription d'actions seront émis sous forme nominative ; les bons ne feront pas l'objet d'une demande d'admission sur un marché quelconque, réglementé ou non ; en outre, ils seront incessibles ;
 - les bons ainsi émis seront exerçables pendant une période de dix années à compter de leur émission par le Conseil d'administration ; au-delà de cette période, ils seront caducs ;
 - le prix d'émission des actions souscrites en exercice des bons autonomes de souscription d'actions, sera fixé à un prix qui sera déterminé le jour où les bons seront émis et attribués par le conseil d'administration, dans le cadre de la présente délégation, et sera déterminé comme suit :
 - (i) En l'absence d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la société réalisées dans les six (6) mois précédant l'attribution des dits bons, le prix d'émission sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution des bons, diminué d'une décote maximale de 20%, cette décote pouvant être modulée à la discrétion du Conseil d'administration pour tenir compte des conditions économiques et des conditions de marché rencontrées.
 - (ii) Dans l'hypothèse où la société aurait réalisé dans les six (6) mois précédant l'attribution desdits bons, une augmentation de capital ou l'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la société,
 - (a) le prix d'émission sera égal à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les bons seront consentis, si le montant ainsi déterminé est au moins égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ou des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital .
 - (b) Si la moyenne des cours obtenue dans les conditions visées au (i) est inférieure strictement au prix d'émission des actions émises à l'occasion d'une telle augmentation de capital ou au prix des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital, ce prix sera égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ou au prix des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital.
7. Le prix de souscription des actions nouvelles en exercice des bons devra être libéré intégralement à la souscription.
8. Les actions émises à la suite de l'exercice des bons autonomes de souscription d'actions seront soumises à toutes les stipulations des statuts et porteront jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdits bons auront été exercés et le prix de souscription versé. Elles auront droit au titre dudit exercice social et des exercices ultérieurs, à égalité de valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux dites actions à compter de la mise en

paiement du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

9. Les autres modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le conseil d'administration établira au moment où il fera usage de la présente délégation.
10. Décider enfin de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :
 - arrêter les autres termes et conditions des émissions des bons et les autres modalités d'exercice des bons : dates de souscription, conditions d'exercice des bons, conditions dans lesquelles les bons seront caducs ou rendus inexercçables, délais et quantum de bons exerçables, prix de souscription de l'action en exercice des bons, ...,
 - procéder à l'émission et à l'attribution des bons, et ainsi déterminer la liste précise des bénéficiaires des bons au sein des catégories de personnes identifiées et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux,
 - déterminer la date et les modalités des émissions des bons et les conditions de leurs exercices, le montant maximum nominal et global de la (ou des) augmentation(s) de capital pouvant en résulter,
 - recevoir les souscriptions aux bons, le cas échéant,
 - constater le nombre de bons souscrits,
 - suspendre le cas échéant l'exercice des bons,
 - constater le nombre et le montant nominal des actions souscrites en exercice des bons,
 - procéder dans les conditions légales et réglementaires en vigueur au dépôt puis au retrait des fonds reçus à l'appui des souscriptions aux actions, constater toute libération par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles détenues à l'encontre de la société,
 - prendre toute disposition pour déterminer la procédure selon laquelle les droits des titulaires seraient réservés, si la société procédait, tant qu'il existera de tels bons en cours de validité, à des opérations qui ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des dits titulaires,
 - d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires (i) pour parvenir à la bonne fin de l'émission réalisée en vertu de la présente délégation et (ii) pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital résultant de l'exercice des bons et modifier corrélativement les statuts de la société,
 - assurer la livraison et le cas échéant, la cotation, la négociabilité et le service financier des actions résultant de l'exercice des bons,
 - et généralement, faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente délégation rendra nécessaire.
11. En outre, le conseil d'administration ou son président directeur général pourra procéder, le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions.
12. Fixer la durée de cette délégation 18 mois à compter de la présente assemblée.

Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de créer toutes actions ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription, donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la société

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-148 et L.228-92 du Code de commerce de :

- 1) Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider, l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement et/ou à termes, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la société sur des titres dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L.225-148 DU Code de commerce.

Le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global.

- 2) Prendre acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient, le cas échéant, émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
- 3) Décider que le conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :
 - De fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
 - De constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
 - De déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la société ;
 - De prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
 - D'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
 - De procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
 - De prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts.
 - De fixer et procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital
- 4) Fixer à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation.
- 5) Prendre acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Autorisation conférée au conseil d'administration a l'effet de reduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions

Nous vous rappelons que, dans le cadre du renouvellement du programme de rachat d'actions, il convient de proposer à la prochaine assemblée d'autoriser le conseil d'administration :

- conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler les actions acquises par la Société et/ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement dans le cadre de toute autorisation, et ce, dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et en conformité avec toutes dispositions légales et réglementaires applicables ;
- à réduire corrélativement le capital social

Ladite autorisation serait valable durant un délai maximum de dix huit mois, expirant en tout état de cause à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2009.

Si vous approuvez cette proposition, vous confèrerez tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à cette réduction de capital, en une ou plusieurs fois, notamment d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital, de fixer les modalités et procéder à la modification corrélatrice des statuts, d'effectuer toutes formalités requises et de façon générale faire le nécessaire.

Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital social par incorporation de primes réserves ou bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code du commerce de :

- 1) Déléguer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation successive ou simultanée au capital de primes, réserves bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Décider que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 3.000.000 € (trois millions d'euros) en nominal, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant le montant supplémentaire des actions ordinaires de la société à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société. Le plafond de la présente délégation, est autonome et distinct du plafond global visé au paragraphe 6.13.

En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation, décider, conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

- 2) Fixer à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation.
- 3) Prendre acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.
- 4) Décider que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités

requis pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

- 5) Décider que le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Autorisation donné au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la Société

Nous vous proposons conformément aux dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du code de commerce de :

- 1) décider expressément que toutes les délégations d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions et autres valeurs mobilières ainsi que les délégations de réduction du capital social, dont dispose le Conseil d'Administration en vertu des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 27 juin 2008 pourront être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, pour autant que les conditions légales et réglementaires soient réunies.
- 2) Prendre acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce de:

- 1) Autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à décider, pour chacune des émissions décidées en application des douzième et quatorzième résolutions qui précèdent, d'augmenter le nombre de titre à émettre, pendant un délai de trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Fixer à dix huit mois la durée de validité de la présente délégation.

Détermination des plafonds d'autorisation

Si vous approuvez les propositions ci-dessus, vous déciderez :

- de fixer à **3 000 000 euros** le montant maximum nominal des augmentations du capital social immédiates ou à terme pouvant être réalisées en vertu des délégations octroyées, étant précisé que s'ajouterait, le cas échéant, à ce montant nominal, celui des actions supplémentaires qui seraient émises pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

- de fixer à **30 000 000 euros** le montant maximum nominal des obligations et autres titres d'emprunt pouvant être émis en vertu des délégations octroyées.

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour décider une augmentation de capital en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise conformément au code du travail et à l'article L.225-129-6 du code de commerce

Conformément à la loi et eu égard aux délégations de compétence ci-dessus, nous devons vous proposer de :

- 1) Déléguer au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital social, dans une limite maximum de 10 % du capital de la société existant au jour où il prend sa décision, par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant, par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes et l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, décide que le plafond de la présente délégation est autonome et distinct et que le montant des augmentations de capital en résultant ne s'imputera sur aucun des plafonds prévus aux termes des résolutions qui précèdent.
- 2) Réserver la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de la société et aux salariés des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de la délégation en vigueur adhérent à tout plan d'épargne ou à tout plan d'épargne interentreprises.
- 3) Décider que le prix de souscription des nouvelles actions, fixé par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du Code du travail lors de chaque émission, ne pourra être inférieur de plus de 20 % ou de 30 % dans les cas visés par la loi, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.
- 4) Décider que la présente résolution emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée et renonciation à tout droit aux actions ou autres titres donnant accès au capital attribués gratuitement sur le fondement de cette résolution.
- 5) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour :
 - Arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ; notamment, décider si les actions seront souscrites directement ou par l'intermédiaire d'un fond commun de placement ou par le biais d'une entité conformément à la législation en vigueur ; décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant; fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance les délais de libération, dans la limite d'une durée maximale de trois ans ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission ;
 - Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
 - Accomplir directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
 - Apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations de capital social ;

- Imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- Et, généralement, faire le nécessaire.

Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à une ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

6) Fixer dix-huit mois la durée de la validité de la présente délégation

7) Prendre acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cependant, la société ne dispose pas actuellement de plan d'épargne entreprise et nous n'envisageons pas d'en mettre en place dans l'immédiat. C'est pourquoi nous vous invitons à rejeter la présente proposition.

Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la loi nous vous communiquons le montant des honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux au titre des exercices 2007 et 2008.

Voir annexe 5

Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du groupe Keyrus, et notamment les diligences pour le contrôle des comptes établis au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du groupe, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

Les honoraires des cabinets membres du réseau Deloitte intègrent les travaux réalisés localement pour les filiales belges, luxembourgeoises et espagnoles du groupe.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital social en K€	Autres capitaux	Quote part	Valeur comptable des titres détenus (en K€)		Chiffre d'affaire de l'exercice	Résultat d'exploitation de l'exercice	Dividendes encaissés
				brute	nette			
Filiales détenues à plus de 50%								
Keyrus Canada	1 407	-823	100%	985	985	7 947	52	-
Absys - Cyborg	1 000	1 543	100%	9 667	9 667	35 705	2 017	-
Keyrus Suisse	95	157	100%	32	32	852	65	-
Keyrus Benelux	62	-80	100%	62	62	100	90	-
Keyrus Espagna	29	5	100%	3 133	3 133	9 296	-178	-

La société Keyrus Benelux est un holding qui détient les sociétés Keyrus Belgium et Keyrus Luxembourg. Le chiffre d'affaires du sous-groupe Benelux s'est élevé à 11,3 M€ avec un résultat d'exploitation de 1 M€.

La société Keyrus est la société consolidante du groupe

ANNEXE 2

TABEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE ET LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription : - toutes valeurs mobilières - en cas d'émission d'obligations et titres de créances	27 juin 2006	27 août 2008 (26 mois)	3.000.000 € 20.000.000 €	/	3.000.000 €
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription : - toutes valeurs mobilières - en cas d'émission d'obligations et titres de créances	27 juin 2006	27 août 2008 (26 mois)	3.000.000 € 20.000.000 €	/	3.000.000 €
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société	28 juin 2007	28 décembre 2008 (18 mois)	3.000.000 €	/	3.000.000 €
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions nouvelles ou de tout type de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature	28 juin 2007		10% du capital social	/	10% du capital social
	27 juin		3.000.000 €	/	3.000.000 €

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
<i>Augmentation de capital social par incorporation de réserves, primes ou bénéfices</i>	2006	27 août 2008 (26 mois)			
<i>Augmentation du montant des émissions initiales en cas de demandes excédentaires lors d'une augmentation avec maintien du droit préférentiel de souscription de capital</i>	27 juin 2006	30 jours suivant la clôture de la souscription de capital initiale	15% de l'augmentation initiale	/	15% de l'augmentation initiale
<i>Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et salariés</i>	28 juin 2007	28 août 2009 (26 mois)	10% du capital social	/	10% du capital social
<i>Renouvellement du programme de rachat d'actions</i>	28 juin 2007	Jour de l'AG d'approbation des comptes 2007 soit le 27 juin 2008	10% du capital social	/	10% du capital social
<i>Délégation de compétence donnée au conseil de l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise</i>	28 juin 2007	28 décembre 2008 (18 mois)	10% du capital social	/	10% du capital social
<i>Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions</i>	28 juin 2007	24 mois ou au jour de l'AG d'approbation des comptes 2007 soit le 27 juin 2008	10% du capital social	/	10% du capital social

ANNEXE 3
RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	4 268 593	4 267 843	4 136 449	3 997 449	3 997 449
Nombre d'actions					
<i>Ordinaires existantes</i>	17 074 370	17 071 370	16 545 794	15 989 794	15 989 794
<i>A dividende prioritaire existantes</i>					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
<i>Par conversion d'obligations</i>					
<i>Par exercice de droits de souscription</i>	1 456 000	1 764 500	1 793 800	2 728 200	2 728 200
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaire hors taxes	45 278 824	35 980 789	28 724 775	23 863 784	21 770 156
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-53 386	-789 197	645 472	1 466 959	116 979
Impôts sur les bénéfices / (profit d'impôt)	-304	-4 085	-207 579	-47 220	-71 017
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-5 037 086	-745 206	1 454 739	1 205 888	210 871
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés, et avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	-0,05	0,04	0,09	0,01
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-0,30	-0,04	0,09	0,08	0,01
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	485 12 mois	413 12 mois	372 12 mois	261 12 mois	250 12 mois
Montant de la masse salariale de l'exercice	22 230 066	17 420 731	12 973 052	9 972 214	9 785 822
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	10 651 585	8 552 280	6 492 055	4 959 540	4 783 468

ANNEXE 4
EVOLUTION DU TITRES ET VOLUMES TRAITES

Mois	Volume			Cours (en €)		Capitalisation boursière (en M€)
	Total	Moyen/jour	moyen pondéré	Le plus bas	Le plus haut	
janv-08	1 263 911	57 451	2,00	1,55	2,35	34,10
févr-08	246 713	11 748	1,71	1,45	1,98	29,27
mars-08	45 557	2 398	1,59	1,48	1,73	27,17
avr-08	223 728	10 169	1,55	1,45	1,74	26,50
mai-08	158 001	7 524	1,69	1,49	1,88	28,86
juin-08	82 155	3 912	1,37	1,17	1,55	23,32
juil-08	127 689	5 552	1,19	1,03	1,28	20,34
août-08	224 211	10 677	1,12	1,02	1,30	19,20
sept-08	452 414	22 621	0,99	0,61	1,20	16,92
oct-08	461 330	20 058	0,54	0,40	0,73	9,29
nov-08	824 913	41 246	0,50	0,40	0,64	8,53
déc-08	290 088	13 814	0,46	0,40	0,49	7,86
janv-09	256 287	12 204	0,50	0,44	0,55	8,61
févr-09	80 791	3 847	0,50	0,44	0,55	8,70
mars-09	221 350	10 061	0,51	0,47	0,55	8,37
avr-09	532 476	26 624	0,48	0,42	0,54	8,02
mai-09	640 990	32 050	0,67	0,47	0,84	13,00
juin-09	310 913	14 132	0,90	0,77	1,07	15,70
juil-09	184 480	8 021	0,91	0,84	1,01	14,70

Source : CM CIC Emetteur

ANNEXE 5
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

			Deloitte & Associés				RBA				Mazars & Associés				Pontbrian Roy Ethier & associés				Vergados & associés			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
			2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit																						
	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																					
	- Emetteur		189 060	94 195	84%	73%	24 000	15 000	56%	36%	-	-	0%	0%			0%	0%			0%	
	- Filiales intégrées globalement		37 000	35 000	16%	27%	19 000	26 500	44%	64%	21 000	20 692	100%	100%	13 000	23 335	100%	100%	-	6 240	0%	100%
	Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																					
	- Emetteur		-	-			-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	- Filiales intégrées globalement		-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	<i>Sous-total</i>		226 060	129 195	100%	100%	43 000	41 500	100%	100%	21 000	20 692	100%	100%	13 000	23 335	100%	100%	-	6 240	0%	
	Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																					
	- Juridique, fiscal, social		-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	- Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)		-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	<i>Sous-total</i>		-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	
	TOTAL		226 060	129 195	100%	100%	43 000	41 500	100%	100%	21 000	20 692	100%	100%	13 000	23 335	100%	100%	-	6 240	0%	

NB/ LES AUDITEURS DES FILIALES DU GROUPE KEYRUS SONT MAZARS & ASSOCIES POUR KEYRUS DO BRASIL ; PONTBRIAN ROY ETHIER & ASSOCIES POUR KEYRUS CANADA ET VERGADOS & ASSOCIES (MEMBRE DU RESEAU DELOITTE) POUR KEYRUS SPAIN.
26.2 TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2008

KEYRUS
Société Anonyme au capital de 4.268.592,50 €.
Siège Social : 155, rue Anatole France – 92300 Levallois Perret
400 149 647 RCS Nanterre

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 26 JUIN 2009

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir écouté la lecture des rapports du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve l'inventaire, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un résultat déficitaire de 5.037.086 €.

L'assemblée générale approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir écouté la lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un résultat net déficitaire part du groupe de **3.571.743 €**.

L'assemblée générale approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Conventions réglementées de l'exercice 2008)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions ou opérations qui y sont retracées.

Quatrième résolution
(Affectation des résultats)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de (5.037.086) euros de la façon suivante,

Au compte Report à Nouveau, qui de	137.358 euros
Sera ramené à	(4.899.728) euros

L'assemblée décide par ailleurs de prélever sur la Réserve spéciale	
pour actions propres une somme de	966.296 euros
pour dotation le compte de Report à Nouveau	
qui sera ainsi ramené à	(3.933.432) euros
et ramènera le compte de Réserve spéciale	
pour actions propres à la somme de	685.403 euros

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires prend acte, en application de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code Général des Impôts), qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cinquième résolution
(Quitus aux administrateurs)

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires donne quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Sixième résolution
(Jetons de présence exercice 2009)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires fixe à 40.000 € le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2009.

Septième résolution
(Renouvellement du programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, faisant usage de la faculté prévue aux articles L-225-209 et suivants du code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- autorise le conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, soit 1 707 437 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 6.829.748 € ;
- décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et aux époques que le conseil d'administration appréciera et, les actions éventuellement acquises

pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur ;

- décide que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférer aux fins suivantes :
 - L'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - L'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2009 et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
 - La conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
 - L'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
 - La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,
- décide que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à quatre euros (4€), sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tel qu'indiqué ci-dessous ;
- décide que l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens, notamment de gré à gré ;
- décide que le programme de rachat d'actions mis en œuvre en application de la présente résolution pourra être poursuivi en période d'offre publique d'achat visant la société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté dans les mêmes proportions, l'assemblée déléguant au conseil d'administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'assemblée générale des actionnaires confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 27 juin 2008 ; elle est donnée pour une période maximale de dix-huit mois expirant en tout état de cause à la date de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2009.

Huitième résolution
(Pouvoirs)

L'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la loi.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L. 228-91 à L.228-97 du Code du Commerce :

1. Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission en France ou à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscriptions des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la société, et (ii) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une « Filiale »), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.
2. Décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à trois millions d'euros 3.000.000 € en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé dans la vingtième résolution.
3. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation décide que :
 - a) Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
 - b) Le conseil d'administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;
 - c) Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

4. Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
5. Le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société ou d'une Filiale, ainsi que les conditions dans lesquelles pourra être provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales, l'exercice de ce droit d'accès à des actions ordinaires de la société ou d'une Filiale.
6. Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour précéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées ainsi que, le cas échéant pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avéreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.
7. Le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.
8. Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation.
9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou d'autres titre de capital ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et par placement privé)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux

dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce :

1. **Délègue** au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission par une offre visée au II de l'article L 411-2 du code monétaire et financier, dite par placement privé, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (i) d'actions ordinaires de la société ainsi que (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une « Filiale »), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensations de créances.
2. **Décide** que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 20 % du capital social par période de douze mois ;
3. **Décide** que le prix minimum d'émission des actions sera au moins égal à la valeur minimale prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il sera fait usage de la présente délégation après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'à ce jour le prix minimal correspond à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur Euronext précédant la fixation du prix de souscription, éventuellement diminué d'une décote de 5% .
4. **Décide** que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une Filiale, ainsi émises, pourront consister en tout type de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra opérer soit en espèces, soit par compensation de créances liquides et exigibles, étant précisé que la présente délégation pourra notamment permettre une ou plusieurs émissions en application conjuguée des articles L 225-136 et L 228-91 et suivants du code de commerce.
5. **Décide** de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres au profit des personnes définies par le II de l'article L 411-2 du code monétaire et financier.

Si les souscriptions, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

6. **Prend acte** que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.
7. **Décide** que le conseil d'administration arrêtera, conformément à la législation applicable, les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, déterminera la catégorie des titres émis , leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actes ordinaires de la société ou d'une Filiale, conformément à la législation en vigueur que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires étant précisé que le prix

d'émission des actions ordinaire et des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société ou, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une Filiale, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société ou la Filiale, selon le cas, soit pour chaque action ordinaire émise, au moins égale au montant minimum prévu par la loi.

8. **Fixe** à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation.
9. Le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.
10. **Décide** que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la résiliation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Onzième résolution

(Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital de la société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-147 alinéa 6 du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du commissaire aux apports mentionné aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L.225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

2. Décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en application de la présente délégation est fixé à 10 % du capital social (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), étant précisé que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la vingtième résolution.
3. Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
4. Décide que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L.225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particulier, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports, ainsi que prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.
5. Le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital
6. Fixe à dix huit mois la durée de validité de la présente délégation.
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution

(Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour décider une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission et attribution gratuite d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux du groupe)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre, au profit des membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux et/ou des mandataires sociaux, de la Société et/ou du Groupe visés aux articles L.225-197-1 II et L.225-197-2 du Code de commerce.

Le conseil d'administration est libre de faire usage ou non de la présente délégation et déterminera, selon qu'il le jugera opportun, l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions.

L'assemblée générale décide que :

- La présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre ;
- le nombre total d'actions attribuées gratuitement, qu'il s'agisse d'actions existantes ou d'actions à émettre, ne pourra représenter plus de 10 % du capital social de la société tel qu'existant au moment de l'utilisation par le conseil de la présente délégation ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition, et que le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.

L'assemblée générale prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, procéder le cas échéant à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société, fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfices et primes à incorporer au capital, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

L'assemblée générale fixe à dix huit mois (18 mois), à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation. Elle annule et remplace la délégation ayant le même objet consentie antérieurement par l'assemblée générale du 27 juin 2008.

Treizième résolution

(Délégation octroyée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de des salariés et des mandataires sociaux de la société)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide :

- d'autoriser le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, conformément aux dispositions de l'article L 228-95 du code de commerce, à l'émission en numéraire ou par attribution gratuite d'un maximum de 1 500 000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres de la société Keyrus et de ses mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés, dans les conditions de l'article

163 bis G du code général des impôts, conférant à leurs titulaires le droit de souscrire, par bon, une action de la société ;

- d'autoriser le conseil d'administration, pour permettre aux titulaires des bons d'exercer leur droit de souscription, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 375 000 € et à émettre en représentation de cette augmentation de capital 1 500 000 actions de la société. A ces actions nouvelles s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en vue de réserver les droits des titulaires de bons, dans les cas où cette réservation s'imposerait ;
- d'autoriser le conseil d'administration à fixer la liste des bénéficiaires des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, et ainsi, à fixer le nom des attributaires et le nombre de bons attribués à chacun d'entre eux.

Cette émission étant réservée aux salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres de la société Keyrus et de ses mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés, l'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer en tant que de besoin, au profit desdits bénéficiaires, le droit préférentiel de souscription aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise à émettre par le conseil d'administration dans le cadre de la présente délégation.

Les actionnaires décident de renoncer expressément au profit des bénéficiaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles lesdits bons donneront droit.

Le prix d'émission des actions souscrites en exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, sera fixé à un prix qui sera déterminé le jour où les bons seront attribués par le conseil d'administration, dans le cadre de la délégation sus-décrite, et sera déterminé comme suit :

- (i) En l'absence d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la société réalisées dans les six (6) mois précédant l'attribution des dits bons, le prix d'émission sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution des bons, diminué d'une décote maximale de 20%, cette décote pouvant être modulée à la discrétion du Conseil d'administration pour tenir compte des conditions économiques et des conditions de marché rencontrées.
- (ii) Dans l'hypothèse où la société aurait réalisé dans les six (6) mois précédant l'attribution desdits bons, une augmentation de capital ou l'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la société,
 - (a) le prix d'émission sera égal à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les bons seront consentis, si le montant ainsi déterminé est au moins égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ou des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital .
 - (b) Si la moyenne des cours obtenue dans les conditions visées au (a) est inférieure strictement au prix d'émission des actions émises à l'occasion d'une telle augmentation de capital ou au prix des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital, ce prix sera égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ou au prix des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Les autres modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le conseil

d'administration établira au moment où il fera usage de la présente délégation.

L'assemblée générale des actionnaires délègue également tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président directeur général, à l'effet :

- de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission desdits bons et la date d'attribution ;
- d'arrêter les autres modalités dans le respect des dispositions visées ci-dessus, et notamment :
 - les dates entre lesquelles ces bons pourront être exercés, sans qu'elles puissent dépasser le délai de dix ans à compter de leur attribution ;
 - de fixer dans les conditions ci dessus le ou les prix de souscription des actions pouvant être obtenues par exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, ainsi que leur date de jouissance ;
- de suspendre le cas échéant l'exercice des bons,
- d'arrêter les modalités d'ajustement des conditions de souscription aux actions, fixées à l'origine, afin de réserver les droits des titulaires de bons de souscription conformément à la loi ;
- de prendre en temps utile toutes mesures d'information qui seraient nécessaires ;
- de constater le nombre et le montant des actions émises par l'exercice des bons, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et apporter aux statuts les modifications correspondantes ;
- d'une manière générale, de passer toutes conventions, prendre toutes mesures et remplir toutes formalités afférentes à l'émission et à l'exercice des bons de souscription.

En outre, le conseil d'administration prendra toutes dispositions pour assurer la protection des porteurs de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dans les cas prévus par la loi.

Cette autorisation est conférée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Quatorzième résolution

(Délégation octroyée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons autonomes de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et des mandataires sociaux du groupe)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.228-95 et L.225-138 II du Code de commerce,

1. délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des catégories de personnes ci-après désignées de bons autonomes de souscription d'actions qui conféreront à leurs titulaires le droit de souscrire à des actions représentant une quote-part du capital de la société et, pour permettre l'exercice de ces bons, autorise le conseil d'administration à augmenter en conséquence le capital social de la société. L'émission de ces bons pourra avoir lieu par attribution gratuite en application de l'article L 228-95 du Code de commerce ;

2. décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 375 000 euros correspondant à l'émission de 1 500 000 actions nouvelles, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en vue de réserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit directement ou indirectement à une quotité du capital de la société conformément à la loi ;
3. décide, conformément à l'article L.225-238 II du Code de commerce, pour la totalité des bons à émettre en vertu de la présente délégation, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres et des mandataires sociaux des filiales françaises ou étrangères de la société au jour de l'attribution des bons ;
4. décide expressément de renoncer, au profit des titulaires des bons, au droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions qui seront émises par exercice des bons ;
5. décide que la présente délégation est conférée au conseil d'administration pour une durée d'un 18 mois ;
6. décide que les principales modalités d'émission et d'exercice des bons seront les suivants :
 - les bons autonomes de souscription d'actions seront attribués gratuitement par le Conseil d'administration ;
 - le nombre maximal d'actions de la société, sauf ajustement prévu par la loi, pouvant être émises par exercice des bons autonomes de souscription d'actions est fixé à 1 500 000; le conseil demeurant libre dans la limite ci dessus de déterminer le nombre de bons à émettre et la parité d'exercice ;
 - les bons de souscription d'actions seront émis sous forme nominative ; les bons ne feront pas l'objet d'une demande d'admission sur un marché quelconque, réglementé ou non ; en outre, ils seront incessibles ;
 - les bons ainsi émis seront exerçables pendant une période de dix années à compter de leur émission par le Conseil d'administration ; au-delà de cette période, ils seront caducs ;
 - le prix d'émission des actions souscrites en exercice des bons autonomes de souscription d'actions, sera fixé à un prix qui sera déterminé le jour où les bons seront émis et attribués par le conseil d'administration, dans le cadre de la présente délégation, et sera déterminé comme suit :
 - (i) En l'absence d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la société réalisées dans les six (6) mois précédant l'attribution des dits bons, le prix d'émission sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur Euronext lors des vingt séance de bourse précédent le jour de l'attribution des bons, diminué d'une décote maximale de 20%, cette décote pouvant être modulée à la discrétion du Conseil d'administration pour tenir compte des conditions économiques et des conditions de marché rencontrées.
 - (ii) Dans l'hypothèse où la société aurait réalisé dans les six (6) mois précédant l'attribution

desdits bons, une augmentation de capital ou l'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la société,

(a) le prix d'émission sera égal à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les bons seront consentis, si le montant ainsi déterminé est au moins égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ou des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital .

(b) Si la moyenne des cours obtenue dans les conditions visées au (i) est inférieure strictement au prix d'émission des actions émises à l'occasion d'une telle augmentation de capital ou au prix des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital, ce prix sera égal au prix d'émission des actions émises à l'occasion de ladite augmentation de capital ou au prix des actions à émettre par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital.

- le prix de souscription des actions nouvelles en exercice des bons devra être libéré intégralement à la souscription ;
- les actions émises à la suite de l'exercice des bons autonomes de souscription d'actions seront soumises à toutes les stipulations des statuts et porteront jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdits bons auront été exercés et le prix de souscription versé. Elles auront droit au titre dudit exercice social et des exercices ultérieurs, à égalité de valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux dites actions à compter de la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Les autres modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le conseil d'administration établira au moment où il fera usage de la présente délégation.

7. décide enfin de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- arrêter les autres termes et conditions des émissions des bons et les autres modalités d'exercice des bons : dates de souscription, conditions d'exercice des bons, conditions dans lesquelles les bons seront caducs ou rendus inexercçables, délais et quantum de bons exerçables, prix de souscription de l'action en exercice des bons, ...,
- procéder à l'émission et à l'attribution des bons, et ainsi déterminer la liste précise des bénéficiaires des bons au sein des catégories de personnes identifiées et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux,
- déterminer la date et les modalités des émissions des bons et les conditions de leurs exercices, le montant maximum nominal et global de la (ou des) augmentation(s) de capital pouvant en résulter,
- recevoir les souscriptions aux bons, le cas échéant,
- constater le nombre de bons souscrits,

- suspendre le cas échéant l'exercice des bons,
- constater le nombre et le montant nominal des actions souscrites en exercice des bons,
- procéder dans les conditions légales et réglementaires en vigueur au dépôt puis au retrait des fonds reçus à l'appui des souscriptions aux actions, constater toute libération par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles détenues à l'encontre de la société,
- prendre toute disposition pour déterminer la procédure selon laquelle les droits des titulaires seraient réservés, si la société procédait, tant qu'il existera de tels bons en cours de validité, à des opérations qui ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des dits titulaires,
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires (i) pour parvenir à la bonne fin de l'émission réalisée en vertu de la présente délégation et (ii) pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital résultant de l'exercice des bons et modifier corrélativement les statuts de la société,
- assurer la livraison et le cas échéant, la cotation, la négociabilité et le service financier des actions résultant de l'exercice des bons,
- et généralement, faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente délégation rendra nécessaire.

En outre, le conseil d'administration ou son président directeur général pourra procéder, le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions.

Quinzième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de créer toutes actions ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription, donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la société)

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-6, L.225-148 et L.228-92 du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider, l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement et/ou à termes, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la société sur des titres dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L.225-148 du Code de commerce.

2. Le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global prévu à la vingtième résolution.
3. Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient, le cas échéant, émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
4. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :
 - De fixer les termes et conditions et les modalités de l'opération, dans les limites fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables à la présente résolution ;
 - De fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
 - De constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
 - De déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la société ;
 - De prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
 - D'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
 - De procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
 - De prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts.
 - De fixer et procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital
5. Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Seizième résolution

(Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler les actions acquises par la Société et/ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement dans le cadre de toute autorisation, présente ou à venir, consentie par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et ce, dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et en conformité avec toutes dispositions légales et réglementaires applicables, étant précisé que cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée ;
2. autorise en conséquence le conseil d'administration à réduire corrélativement le capital social,
3. La présente autorisation est valable durant un délai maximum de dix huit mois, expirant en tout état de cause à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2009.
4. L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à cette réduction de capital, en une ou plusieurs fois, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités requises et de façon générale faire le nécessaire.

Dix-septième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code du commerce :

1. Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation successive ou simultanée au capital de primes, réserves bénéfiques ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées

en vertu de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 3.000.000 € (trois millions d'euros) en nominal, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant le montant supplémentaire des actions ordinaires de la société à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société. Le plafond de la présente délégation, est autonome et distinct du plafond global fixé dans la vingtième résolution.

2. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation, ce dernier aura tous pouvoirs, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :
 - Fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et /ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet ;
 - Décider en cas de distributions d'actions gratuites :
 - que les droits les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
 - que celles de ces actions qui seront attribuées à raison d'actions anciennes bénéficiant de vote double bénéficieront de ce droit dès leur émission ;
 - de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération sur le capital par incorporation des réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assuré, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - de prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
3. Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
4. Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation.
5. Prend acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution

(Autorisation au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la Société).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du code de commerce :

1. décide expressément que toutes les délégations d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions et autres valeurs mobilières ainsi que les délégations de réduction du capital social, dont dispose le Conseil d'Administration en vertu des résolutions adoptées par la présente Assemblée Générale pourront être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, pour autant que les conditions légales et réglementaires soient réunies.
2. prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Dix-neuvième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce :

1. Autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à décider, pour chacune des émissions décidées en application des neuvième et dixième résolutions qui précèdent, d'augmenter le nombre de titre à émettre, pendant un délai de trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.
2. Cette délégation met fin le cas échéant, à compter de ce jour, à toutes autorisations antérieures données en la matière au Conseil d'administration par l'assemblée générale de la société.
3. Fixe à dix huit mois la durée de validité de la présente délégation.

Vingtième résolution

(Plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide de fixer à trois millions d'euros 3.000.000 € le montant nominal maximal des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par la présente assemblée, au conseil d'administration, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément à la loi.

L'assemblée générale décide en outre que le montant nominal des obligations ou autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu des délégations conférées par la

présente assemblée, ne pourra excéder un montant de TRENTE MILLIONS D'EUROS (30.000.000 €) ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Vingt et unième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil de l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions d'une part, du Code de commerce et notamment de ses articles L.225-129-6 et L.225-138-1 et d'autre part, des articles L.443-1 et suivants du Code du travail :

1. Délégué au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital social, dans une limite maximum de 10 % du capital de la société existant au jour où il prend sa décision, par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant, par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes et l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, décide que le plafond de la présente délégation est autonome et distinct et que le montant des augmentations de capital en résultant ne s'imputera sur aucun des plafonds prévus aux termes des résolutions qui précèdent.
2. Réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de la société et aux salariés des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de la délégation en vigueur adhérant à tout plan d'épargne ou à tout plan d'épargne interentreprises.
3. Décide que le prix de souscription des nouvelles actions, fixé par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail lors de chaque émission, ne pourra être inférieur de plus de 20 % ou de 30 % dans les cas visés par la loi, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le marché Euronext by NYSE EURONEXT lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.
4. Décide que la présente résolution emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée et renonciation à tout droit aux actions ou autres titres donnant accès au capital attribués gratuitement sur le fondement de cette résolution.
5. Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour :
 - Arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ; notamment, décider si les actions seront souscrites directement ou par l'intermédiaire d'un fond commun de placement ou par le biais d'une entité conformément à la législation en vigueur ; décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ; fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance les délais

de libération, dans la limite d'une durée maximale de trois ans ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission ;

- Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- Accomplir directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- Apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations de capital social ;
- Imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- Et, généralement, faire le nécessaire.

Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à une ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Le conseil d'administration fixera et procédera à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

6. Fixe dix-huit mois la durée de la validité de la présente délégation
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisé, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-deuxième résolution *(Pouvoirs pour formalités)*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

* *
*

Le Conseil d'Administration

26. 3 COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2008

KEYRUS BILAN

ACTIF	31/12/2008			31/12/2007
	Brut K€	Amortissements et provisions K€	Net K€	Net K€
Actif immobilisé	30 440	3 899	26 541	25 978
Immobilisations Incorporelles	11 210	925	10 285	10 075
Immobilisations Corporelles	4 015	2 857	1 158	1 240
Immobilisations Financières	15 214	117	15 098	14 663
Actif circulant	44 049	1 117	42 931	34 518
Stocks et en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes versés	1	-	1	561
Clients et Comptes rattachés	14 802	654	14 148	14 423
Autres créances	23 318	-	23 318	13 577
Valeurs Mobilières de placement	3 353	464	2 889	2 159
Disponibilités	1 318	-	1 318	2 719
Comptes de régularisation	1 257	-	1 257	1 079
Ecart de Conversion Actif	385	-	385	-
TOTAL ACTIF	74 874	5 016	69 857	60 496

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
	K€	K€
Capitaux Propres	22 377	27 410
Capital	4 269	4 268
Primes d'émission	20 942	20 939
Réserves	2 065	1 482
Report à nouveau	137	1 466
Résultat de l'exercice	-5 037	-745
Provisions pour Risques et Charges	4 308	188
Dettes	43 172	32 898
Emprunts et Dettes Financières	18 677	12 236
Fournisseurs et Comptes Rattachés	7 913	4 952
Dettes fiscales et sociales	11 293	11 437
Autres Dettes et comptes de régularisation	5 289	4 273
Ecart de conversion passif	-	-
TOTAL PASSIF	69 857	60 496

KEYRUS
COMPTE DE RESULTAT
Exercice clos le 31 Décembre 2008

en K€	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'Affaires	45 279	35 981
Autres Produits	8 459	1 799
Total Produits d'exploitation	53 738	37 779
Achats de marchandises	3 113	802
Achats et Autres Services Externes	13 400	9 704
Impôts et Taxes	1 670	1 215
Charges de Personnel	32 882	25 973
Dotations aux Amortissements et Provisions	4 489	450
Autres charges d'exploitation	30	13
Total Charges d'exploitation	55 584	38 157
Résultat d'Exploitation	-1 846	-378
Résultat Financier	-1 851	362
Résultat Courant	-3 697	-16
Résultat Exceptionnel	-1 340	-734
Impôt sur les bénéfices	0	4
RESULTAT NET	-5 037	-745

KEYRUS
ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX
Exercice clos le 31 Décembre 2008
(Montants exprimés en K€ sauf mention contraire)

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2008, Keyrus a procédé à l'émission d'Obligations assorties de Bons de Souscription et / Acquisition et d'Actions Remboursables (OBSAAR) d'un montant de 13 Millions d'euros dans des conditions de financement favorables.

Le produit de cette émission permet de refinancer une partie de la dette existante à hauteur de 4,2 Millions d'euros et de renforcer sa capacité de développement.

De plus en septembre 2008, Keyrus a acquis 20% du capital de Keyrus Canada, afin de détenir 100% de sa filiale.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes sociaux de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et de fonds de commerce (ou « malis techniques ») suite à des fusions.

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exception des intérêts d'emprunt).

Conformément aux dispositions du Règlement n°2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées (Comite de la Réglementation Comptable), les opérations de fusion ont donné lieu à la constatation par Keyrus d'actifs incorporels (« malis techniques »).

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité limitée sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale. Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Les éléments constitutifs des malis de fusion, tels que définis précédemment, ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2008.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie estimée. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Agencements, installations techniques	8 ans linéaire
Matériel de transport	4 ans linéaire
Matériel de bureau & informatique	3 ans linéaire
Mobilier	8 ans linéaire

2.4 Participations et autres titres

Les titres de participation détenus par la société sont enregistrés à leur coût historique d'acquisition et de souscription. Les titres sont évalués à la clôture de l'exercice à leur valeur vénale sur la base d'une approche multi-critères comprenant la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés et des comparaisons avec des sociétés du secteur. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque cette valeur vénale est inférieure à la valeur historique.

2.5 Actions Propres

Les actions propres Keyrus sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement, à leur coût historique. Elles sont évaluées à la clôture de l'exercice sur la base de la moyenne des 20 derniers cours de bourse. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque cette valeur est inférieure au coût historique.

2.6 Evaluation des créances

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

2.7 Créances et dettes en devises

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. La différence résultant de cette évaluation est inscrite en écart de conversion actif et/ou passif.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les pertes latentes résultant de la conversion en euros sont évaluées en tenant compte des couvertures à terme et enregistrées en provision pour risque de change.»

2.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût historique. Cependant, les moins-values latentes, résultant de la comparaison entre leur coût historique et leur cours de clôture, font l'objet d'une provision pour dépréciation à la clôture de l'exercice.

2.9 Indemnités de départ à la retraite

La société n'a pas comptabilisé le montant de son engagement en matière de départ à la retraite. Compte tenu de l'âge moyen du personnel, la société considère que le montant de ses engagements à ce titre n'est pas significatif.

2.10 Provision pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisées quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance et le montant sont incertains.

2.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé à plus de 91% de prestations de services. Deux types de prestations sont facturées :

- Prestations en mode projet : comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base du nombre de jours passés.
- Prestations au forfait : le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. En fin d'exercice, en fonction de l'avancement, la société constate, soit des factures à établir, soit des produits constatés d'avance. Les éventuelles pertes à terminaison sont comptabilisées en provisions pour risques.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Variation des valeurs brutes

RUBRIQUES	31/12/2007	Fusion	Acquisitions	Diminutions	31/12/2008
Immobilisations incorporelles *	10 884	-	326	-	11 210
Immobilisations corporelles	3 584	-	431	-	4 015
	14 468	-	757	-	15 225

*dont 9.124 K€ de mali technique de fusion

Variation des amortissements

RUBRIQUES	31/12/2007	Fusion	Dotation	Reprise	31/12/2008
Immobilisations incorporelles	809	-	116	-	925
Immobilisations corporelles	2 343	-	514	-	2 857
	3 153	-	630	-	3 782

3.2 Immobilisations financières

RUBRIQUES	31/12/2007	Fusion	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Titres de participation	13 730	-	278	-	14 008
Dépôts et cautions versés	671	-	469	366	774
Créances rattachées	-	-	87	-	87
Prêts	266	-	80	-	346
	14 667	-	914	366	15 214

Les variations des titres de participations s'analysent comme suit :

- L'acquisition de 20% du capital de Keyrus Canada pour un montant de 247 K€
- L'augmentation de capital de Keyrus Suisse pour 31 K€
-

Les provisions à caractère financier sont détaillées dans le paragraphe [3.6 Provisions].

3.3 Etat des créances et dettes

Etat des créances

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Créances clients	14 802	14 802	-
Avances et acomptes versés	1	1	-
Personnel, organismes sociaux, Etat	8 531	8 531	-
Groupe et associés, divers	14 788	14 788	-
Charges constatées d'avance	1 257	1 257	-
TOTAL GENERAL	39 378	39 378	-

- **Etat des dettes**

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Emprunts obligataires	13 000	-	13 000
Emprunts et dettes financières	5 458	1 790	3 668
Groupe et associés	219	219	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7 913	7 913	-
Personnel, organismes sociaux, état	11 293	11 293	-
Autres dettes	609	609	-
Dettes sur immobilisations	2 650	850	1 799
Produits constatés d'avance	2 030	2 030	-
TOTAL GENERAL	43 173	24 705	18 467

Les dettes sur immobilisations incluent les différés de règlements et les compléments de prix des acquisitions des sociétés, Universal Testing, Spécimen, Groupe Etica Software et Zéni Corporation.

Variation des dettes financières

RUBRIQUES	31/12/2007	Impact fusion	Augmentation	Remboursement	31/12/2008
Emprunts obligataires	-	-	13 000	-	13 000
Emprunts auprès établissements de crédit	12 094	-	77	6 714	5 458
Comptes courants groupe et d'actionnaires	143	-	85	9	219
TOTAL GENERAL	12 237	-	13 162	6 723	18 676

- L'emprunt obligataire (OBSAAR) d'un montant de 13.000 K€ émis cet année a été conclu à un taux d'intérêt variables et expose donc Keyrus au risque de fluctuation des taux. Les intérêts sur la dette à taux variable sont indexés sur l'Euribor 3 mois.-1,26 % a fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 8.800 K€

Les conditions financières de l'OBSAAR sont présentées ci-après :

- Durée de l'emprunt : 6 ans
- Amortissement des obligations : 5 tranches annuelles égales à partir du 12 août 2010
- Taux d'intérêt EURIBOR 3 mois – 1,26%
- Ratios financiers :
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée des obligations
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur à 3,5 au 31 décembre 2008 puis inférieur à 3 sur la durée des obligations.

- Les emprunts bancaires à hauteur de 5.468 K€ (contre 12.094 K€ à fin 2007) sont conclus à des taux d'intérêt variables et exposent donc Keyrus au risque de fluctuation des taux. Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor 3 mois.

Les découverts sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

Keyrus a souscrit des emprunts bancaires dont les conditions financières sont présentées ci-après :

- Tirage sur 5 ans sous forme de billet sur 6 mois au maximum
- Remboursement annuel correspondant à 1/5 de la dette

- Taux d'intérêt EURIBOR + 0,5%
- Commission de confirmation de 0,25%
- Ratios financiers :
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur ou égal à 0,7 sur la durée du concours
 - le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'excédent brut d'exploitation consolidé demeure inférieur ou égal à 3 sur la durée du concours.

Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir	31/12/2008	31/12/2007
Factures à établir clients	1 306	1 364
Factures à établir groupe	-	-
TOTAL Produits à recevoir	1 306	1 364
Charges à payer	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 188	382
Dettes fiscales et sociales	3 852	3 426
Autres dettes	584	414
TOTAL Charges à payer	7 631	4 238

3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires ainsi que les actions propres et se détaillent comme suit :

BANQUE	Nature	Quantité au 31/12/2008	Valeur
HSBC	SICAV	13	47
Société Générale	SICAV	134	1 787
LCL	SICAV	5	542
BNP Paribas	SICAV	108	285
Crédit Du Nord	SICAV	2	3
Actions Propres		479 074	689
Total valeurs mobilières de placement			3 353

Le montant de la plus value latente sur les SICAV au 31 décembre 2008 s'élève à 8.550 €.

3.5 Charges et produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Produits constaté d'avance		2 030
Charges constatées d'avance	1 257	
Loyers et charges locatives	325	
Autres	932	
Total	1 257	2 030

3.6 Provisions

RUBRIQUES	31/12/2007	Impact fusion	Dotation	Reprise utilisées	Reprise non utilisées	31/12/2008
Provisions pour litiges	47	-	-	-	27	20
Provisions pour risques divers	-	-	3 646	-	-	3 646
Autres provisions pour risques	141	-	560	13	46	642
Provisions pour risques et charges	188	-	4 206	13	73	4 308
Provisions sur comptes clients	483	-	171	-	-	654
Provision sur actions propres	587	-	-	123	-	464
Provision sur immobilisations financières	4	-	112	-	-	117
Provision pour dépréciation des VMP	-	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	1 074	-	283	123	-	1 234
TOTAL GENERAL	1 261	-	4 489	136	73	5 542

RUBRIQUES	31/12/2007	Impact fusion	Dotation	Reprise utilisées	Reprise non utilisées	31/12/2008
Provisions d'exploitation	415	-	3 859	9	-	4 266
Provisions financières	590	-	497	123	-	965
Provisions exceptionnelles	256	-	133	8	73	308
TOTAL GENERAL	1 261	-	4 489	140	73	5 538

Les provisions pour risques et charges sont constituées essentiellement:

- Provisions pour litiges clients et perte à terminaison projets : 3.281 K€
- Provisions pour risques prud'homaux : 642 K€
- Provision pour perte de change : 385 K€

3.7 Variation des capitaux propres et composition du capital social

RUBRIQUES	31/12/2007	Augmentation	Diminution	Affectation du résultat n-1	31/12/2008
Capital	4 268	1	-	-	4 269
Prime d'émission	20 940	3	-	-	20 942
Réserve légale	414	-	-	-	414
Réserve spéciale pour actions propres	1 068	-	-	584	1 652
Report à nouveau	1 466	-	-	-1 329	137
Résultat	-745	-5 037	-	745	-5 037
TOTAL CAPITAUX PROPRES	27 410	-5 033	-	0	22 377

Le capital social est composé comme suit au 31/12/2008 :

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	17 071 370	0,25 €
Actions émises pendant l'exercice	3 000	0,25 €
Actions remboursées pendant l'exercice	-	
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	17 074 370	0,25 €

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

ACTIVITES	31/12/2008		31/12/2007	
Vente de marchandises et de licences	4 044	8,9%	1 056	2,9%
Prestations de services	41 235	91,1%	34 925	97,1%
TOTAL Chiffre d'affaires	45 279	100%	35 981	100%

ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/2008		31/12/2007	
France	43 590	96,3%	34 740	96,6%
Export	1 689	3,7%	1 241	3,4%
TOTAL Chiffre d'affaires	45 279	100%	35 981	100%

Le chiffre d'affaires est réalisé auprès d'une clientèle Grands Comptes.

Les autres produits d'exploitation sont essentiellement constitués de transferts de charges correspondant :

- à la refacturation de prestations de service aux autres sociétés du groupe,
- à un crédit d'impôt recherche (montant net d'honoraires : 4,8 M€).

4.2 Résultat financier

RUBRIQUES	31/12/2008
Intérêts et autres produits financiers	-
Reprises sur provisions financières	123
Produits de cessions des Titres	-
Gains de change	1
Autres produits financiers	411
Total produits financiers	535
Intérêts et charges assimilées	904
Dotation aux provisions financières	497
Charges de cession des titres	979
Perte de change	6
Autres charges financières	-
Total Charges financières	2 386
Total Résultat financier	-1 851

4.4 Résultat exceptionnel

RUBRIQUES	31/12/2008
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	-
Reprise sur provisions	77
Total produits exceptionnels	77
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 270
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	15
Dotations aux amortissements & provisions	133
Total Charges exceptionnelles	1 417
Total Résultat exceptionnel	-1 340

4.5 Impôts

Keyrus est tête de l'intégration fiscale composée de la société Absys Cyborg depuis le 01/01/01. Dans le cadre de cette intégration, les relations entre la société et la société tête de groupe sont régies par une convention dont le principe général est le suivant.

Toutes les dispositions de la présente convention ont pour principe commun que, durant son appartenance au groupe résultant du régime de l'intégration fiscale mis en place entre la société tête de groupe et la filiale, celle-ci se trouve, dans toute la mesure du possible, dans une situation identique en actif, passif, charges, produits, risques et prérogatives à celle qui aurait été la sienne en l'absence du groupe fiscal.

	31/12/2008
IS	0
Economie d'IS liée à l'intégration fiscale	0
Produit net d'impôt sur les sociétés	0

Le montant des déficits reportables et des amortissements réputés différés s'élève à 5.346 K€ au 31/12/08.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Effectifs

Effectifs	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	418	353
Employés	67	60
Total effectif	485	413

5.2 Instruments dilutifs

5.2.1 Plan d'achat et de souscription d'actions

	Options de souscriptions d'achat 2000
Date de l'assemblée	13/04/2000
Date du conseil d'administration	27/11/2000
Nombre d'options autorisées	427 900
Nombre d'options attribuées	427 900
Nombre d'options caducs au 31/03/09	364 900
Nombre d'options exercés au 31/03/09	0
Nombre d'options exerçables au 31/03/09	63 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	63 000
Dont dirigeants	24 000
Nombre de personnes concernées	42
Dont dirigeants	2
Date d'exercice des options	27/11/2005
Date d'expiration des options	27/11/2010
Prix d'acquisition par option	-
Prix de souscription par action	5,01 €

5.2.2 Bons de souscription de part de créateur d'entreprise

	BSPCE 2004
Date de l'assemblée	28/06/2004
Date du conseil d'administration	28/07/2004
Nombre de bons autorisés	1 350 000
Nombre de bons attribués	1 350 000
Nombre de bons caducs au 31/03/08	0
Nombre de bons exercés au 31/03/08	0
Nombre de bons exerçables au 31/03/08	1 350 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 350 000
Nombre de personnes concernées	4
Dont dirigeants	1
Date d'exercice des bons	28/07/2004
Date d'expiration des bons	27/07/2009
Prix d'acquisition par bon	-
Prix de souscription par action	1,2088 €

5.2.3 Bons de souscription d'actions

	BSA 2003	BSA 2004
Date de l'assemblée	25/06/2003	28/06/2004
Date du conseil d'administration		28/07/2004
Nombre de bons autorisés	200 000	550 000
Nombre de bons attribués	200 000	550 000
Nombre de bons caducs au 31/03/09	100 000	200 000
Nombre de bons exercés	100 000	307 000
Nombre de bons exerçables au 31/03/09	0	43 000
Nombre total d'actions souscrites	100 000	307 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	0	43 000
Nombre de personnes concernées	1	4
Dont dirigeants		0
Date d'exercice des bons	50% le 25/06/2003 25% le 01/01/2005 25% le 01/01/2006	96% le 28/07/2004 2% le 31/12/2004 1% le 31/12/2005 1% le 31/12/2006
Date d'expiration des bons	24/06/2008	27/07/2009
Prix d'acquisition par bon	-	-
Prix de souscription par action	Pour 100.000 BSA moyenne des 20 derniers cours de bourse et pour les autres 100.000 BSA 90% de la moyenne des 20 derniers cours de bourse	1,2088 €

5.2.4 Bons de Souscription et / Acquisition et d'Actions Remboursables

	BSAAR 2008
Date de l'assemblée	27/06/2008
Date du conseil d'administration	27/06/2008
Nombre de bons autorisés	5 500 000
Nombre de bons attribués	5 415 104
Nombre de bons caducs au 31/03/09	0
Nombre de bons exercés	0
Nombre de bons exerçables au 31/03/09	0
Nombre total d'actions souscrites	0
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	5 415 104
Dont dirigeants	4 867 981
Nombre de personnes concernées	59
Dont dirigeants	1
	A tout moment à
	partir du
Date d'exercice des bons	12/08/2010
	jusqu'au
	12/08/2014
Date d'expiration des bons	12/08/2014
Prix d'acquisition par bon	0,20 €
Prix de souscription par action	1,80 €

5.4 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération totale des mandataires sociaux s'est élevée à 742.365 € dont 4.365 € relatif aux avantages en nature.

5.5 Engagement hors bilan :

Engagements reçus	31/12/2008
Aval, cautions et garanties	néant
Engagements donnés	31/12/2008
Redevances Crédit Bail non échues	néant

L'engagement des heures de droits individuels à la formation s'élève à 21610,91 Heures au 31/12/2008

6. FILIALES ET PARTICIPATION

6.1 Tableau des filiales et participations

	Capital social en K€	Autres capitaux	Quote part	Valeur comptable des titres détenus (en K€)		Chiffre d'affaire de l'exercice	Résultat d'exploitation de l'exercice	Dividendes encaissés
				brute	nette			
Filiales détenues à plus de 50%								
Keyrus Canada	1 294	-757	100%	985	985	7 980	52	-
Absys - Cyborg	1 000	1 543	100%	9 667	9 667	35 705	2 017	-
Keyrus Suisse	101	168	100%	32	32	852	65	-
Keyrus Benelux	62	-80	100%	62	62	100	90	-
Keyrus Espagne	29	5	100%	3 133	3 133	9 296	-178	-

La société **Keyrus** Benelux est une holding qui détient les sociétés **Keyrus** Belgium et **Keyrus** Luxembourg. Le chiffre d'affaires du sous-groupe Benelux s'est élevé à 11,3 M€ avec un résultat d'exploitation de 1 M€.

La société **Keyrus** est la société consolidante du groupe.

6.2 Opérations avec les entreprises liées (en €)

	Absys Cyborg	Keyrus Canada	Keyrus Suisse	Keyrus Benelux	Keyrus Belgium	Keyrus Maurice	Adexys	Absys Cyborg Tunisie	Ikos	Keyrus Luxembourg	Keyrus Espagne	Keyrus Do Brazil
ACTIF												
Immobilisations corporelles												
Immobilisations financières	9 666 941	984 521	31 564	61 990	-	95 000	25 650	-	4 400	100	3 133 092	-
Provision des immobilisations fin.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Factures à établir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances client TTC	555 733	281 278	568 012	70 838	185 009	-	-	-	26 020	7 446	179 707	-
Compte courant	1 148 626	3 786 389	-	6 049 900	-	25 022	86 742	-	-	-	1 470 661	100 000
Compte courant intégration fiscale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF												
Dettes fournisseurs	69 845	-	329 209	-	67 812	10 895	6 697	-	-	-	1 210	-
Compte courant	-	-	82 785	-	-	-	-	-	9 209	100	-	-
Compte courant intégration fiscale	126 718	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CHARGES												
Autres charges externes	160 301	-	134 596	-	143 837	51 138	6 400	44 385	-	-	-	-
Frais de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais Financiers	-	384 947	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PRODUITS												
Chiffre d'affaires	122 919	-	36 929	-	6 124	-	-	-	-	7 446	-	-
Transfert de charges d'exploitation	399 240	-	75 000	-	258 980	-	-	-	35 866	-	-	-
Produits financiers	8 579	73 019	-	241 668	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IS intégration fiscale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

26. 4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Mesdames, messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société KEYRUS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée cette année des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans la note 2.1. de l'annexe des comptes.

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce : les notes 2.2 et 2.4 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

RBA SA

Deloitte & Associés

Christine LENEVEU Robert BELLAICHE

Jean-Luc BERREBI

26. 5 LISTES DES INFORMATIONS FINANCIERES PUBLIEES DU 01/01/2008 AU 31/05/2009

Conformément à l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ci après la liste des informations financières publiées :

Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires et Journaux d'Annonces Légaux

Date	Nature des documents ou informations	Disponible sur le site
15/02/2008	Chiffre d'affaires annuel 2007	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
7/05/2008	Chiffre d'affaires Trimestre 1 ^{er} 2008	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
21/05/2008	Avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale du 27 juin 2008	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
21/05/2008	Comptes annuels exercice clos au 31/12/07	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
28/06/2008	Erratum à l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces légales obligatoires n° 62 du 21 mai 2008.	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
2/07/2008	Avis aux bénéficiaires— des options de souscription d'actions consenties par Keyrus en novembre 2000 — des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (bspce) émis par Keyrus en juillet 2004 — des bons de souscription d'actions (bsa) émis par Keyrus en juillet 2004	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
16/07/2008	Emissions et cotations : Bons, obligations et autres titres	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
8/08/2008	Approbation des comptes, affectation des résultats et rapport des commissaires aux comptes	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
15/08/2008	Avis aux bénéficiaires : — Des options de souscription d'actions consenties par Keyrus en novembre 2000 ; — Des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) émis par Keyrus en juillet 2004 ; — Des bons de souscription d'actions (BSA) émis par Keyrus en juillet 2004.	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
21/11/2008	Désignation de teneurs de comptes de titres nominatifs	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
22/05/2009	Avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale du 26 juin 2009	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
3/06/2009	Erratum à l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 22/05/09, annonce n° 0903542.	www.balo.journal-officiel.gouv.fr

Communiqués mis en ligne

Date	Nature des documents ou informations	Disponible sur le site
15/01/2008	Keyrus et QlikTech signent un accord de partenariat pour simplifier l'analyse décisionnelle pour tous	www.keyrus.com
05/02/2008	Zeni, Digital Agency de Keyrus, refond le site Internet d'Eurofactor (Groupe Crédit Agricole)	www.keyrus.com
12/02/2008	Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2007 : 29,9 millions d'euros	www.keyrus.com
19/03/2008	Keyrus, sponsor officiel de la Journée du Décisionnel de l'EISTI	www.keyrus.com
02/04/2008	Keyrus : Résultats Annuels 2007 - Une année de croissance et de transformation	www.keyrus.com
03/04/2008	Didier TAUPIN rejoint Keyrus au poste de Directeur Général Délégué du Groupe	www.keyrus.com
23/04/2008	Zeni, Digital Agency de Keyrus, dynamise l'image à l'international du Groupe ESI	www.keyrus.com
03/07/2008	Keyrus réalise, via sa Web Agency Zeni, le portail de réservations Suitehotel d'ACCOR	www.keyrus.com
03/07/2008	Absys Cyborg, Groupe Keyrus, organise un Tour de France Sage 100 Entreprise	www.keyrus.com
21/07/2008	Keyrus, nommé « Microsoft Dynamics President's Club 2008 » pour l'excellence de sa relation client	www.keyrus.com
09/10/2008	Keyrus annonce son partenariat avec Teleran Technologies, éditeur de solutions d'audit et de sécurisation des bases de données	www.keyrus.com
22/10/2008	Keyrus accompagne Apicil dans la mise en oeuvre de son tableau de bord executif	www.keyrus.com
12/11/2008	Absys Cyborg confirme son positionnement international et participe à Convergence	www.keyrus.com
14/01/2009	Keyrus aide le Groupe Zannier à renforcer sa compétitivité au moyen d'un environnement décisionnel unifié	www.keyrus.com
03/02/2009	Keyrus aide la société Imerys Terre Cuite - Groupe Imerys - à améliorer la performance globale de son environnement décisionnel	www.keyrus.com
17/02/2009	Keyrus, via sa Digitale Agency Zeni, fait décoller les réservations en ligne d'Aigle Azur	www.keyrus.com
03/03/2009	Keyrus rejoint le programme "360View™ reseller partner"	www.keyrus.com
11/03/2009	Keyrus accompagne Mutant Assurances dans le pilotage de son activité commerciale	www.keyrus.com
21/04/2009	Keyrus distingué "Rookie partner of the year" par QlikTech lors de Qonnections 2009	www.keyrus.com
12/05/2009	Keyrus migre avec succès les solutions BI de la Banque Palatine	www.keyrus.com
14/05/2009	Absys Cyborg, déjà Microsoft Dynamics Nav 2009- Ready !	www.keyrus.com
27/05/2009	Keyrus et Unica signent un accord de partenariat	www.keyrus.com

27. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rubriques du Règlement Général de l'AMF	Pages
- Attestation du responsable du document	6
- Comptes sociaux au 31 décembre 2008	220
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	236
- Comptes consolidés au 31 décembre 2008	92
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	127
- Rapport de gestion	156
- Communiqué relatif aux honoraires des commissaires aux comptes	8
- Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne	76
- Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	85